



**Mémoire Présentée  
par Ndéye Aminata  
NDIR**

**UNIVERSITE GASTON  
BERGER DE SAINT-LOUIS  
UFR DES LETTRES ET  
SCIENCES HUMAINES**

**Analyse de l'incidence des institutions de  
microfinance (IMF) sur la promotion socio-  
économique de leurs sociétaires. cas de la  
caisse du Crédit Mutuel Sénégalais (CMS)  
de Thiaroye-mer**

---

**Année académique 2007-2008**

UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS  
UFR DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES  
SECTION DE SOCIOLOGIE

\*\*\*\*\*

OPTION : SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT



*MEMOIRE DE MAITRISE*

**Thème : *Micro finance et Développement***

**Sujet : Analyse de l'incidence des Institutions de Micro finance (IMF) sur la promotion socio-économique de leurs sociétaires. Cas de la caisse du Crédit Mutuel Sénégalais (CMS) de Thiaroye / Mer**

Présenté par :  
Ndéye Aminata NDIR

Sous la Direction de :  
M. Sambou NDIAYE  
Enseignant-Chercheur

Année académique 2007-2008

## *Sommaire*

LISTE DES TABLEAUX .....	ii
LISTE DES FIGURES.....	iii
LISTE DES ABREVIATIONS.....	iv
DEDICACES.....	vi
REMERCIEMENTS.....	vii
INTRODUCTION GENERALE.....	8
PREMIERE PARTIE : CONTEXTUALISATION SOCIO-HISTORIQUE ET THEORIQUE.....	10
CHAPITRE I : CONTEXTUALISATION SOCIO-HISTORIQUE.....	12
CHAPITRE II : LE CADRE THEORIQUE.....	42
DEUXIEME PARTIE : PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE ET CADRE METHODOLOGIQUE.....	58
CHAPITRE III : PROBLEMATIQUE.....	59
CHAPITRE IV : METHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	67
TROISIEME PARTIE : PRESENTATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE.....	86
CHAPITRE V : PRESENTATION DE LA CAISSE DU CMS DE THIAROYE.....	88
CHAPITRE VI : ANALYSE DE LA PERFORMANCE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA CAISSE DE THIAROYE.....	101
CHAPITRE VII : LES DYSFONCTIONNEMENTS INTERNES ET LE MECANISME DE CONTROLE EXTERNE DES OPERATIONS DES IMF.....	128
CONCLUSION GENERALE.....	139
BIBLIOGRAPHIE.....	143
TABLE DES MATIERES.....	146

## ***LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES***

### **Liste des tableaux**

Tableau 1 : Taux de croissance du sociétariat des IMF au Sénégal de 1995 à 1999.....	24
Tableau 2 : Evolution du nombre d'IMF et des populations bénéficiaires au Sénégal de 1993 à 2003.....	25
Tableau 3 : Couverture géographique des IMF au Sénégal en 2006.....	25
Tableau 4 : Evolution du sociétariat des IMF suivie par le Ministère de l'Economie et des Finances de 2003 à 2005.....	26
Tableau 5 : Présentation des institutions financières opérant à Pikine (banques classiques, IMF et autres formes d'institutions financières).....	34
Tableau 5 A : les banques commerciales classiques présentes à Pikine.....	34
Tableau 5 B : Les IMF présentes à Pikine.....	36
Tableau 6: Evolution du personnel du CMS de 2002 à 2006.....	38
Tableau 7: Répartition géographique des caisses de base du CMS.....	38
Tableau 8 : répartition du sociétariat (de 2005 à 2006), épargne collectée et encours(2006).....	40
Tableau 9: Répartition du sociétariat, de l'épargne et de l'encours selon les milieux.....	40
Tableau 10 : Tableau comparatif du système bancaire classique et des IMF.....	42
Tableau 11 : répartition des sociétaires de la caisse de Thiaroye selon le statut.....	76
Tableau 12: Types de crédit définis pour l'échantillonnage.....	77
Tableau 13: Répartition des sociétaires de la caisse de Thiaroye ayant obtenu un prêt selon le type de prêt obtenu.....	78
Tableau 14: répartition des personnes à enquêter selon les types de crédit obtenus.....	79
Tableau 15 : récapitulation des différentes variables d'analyse.....	83
Tableau 16 : répartition des sociétaires de la caisse de Thiaroye selon le statut (2007).....	90
Tableau 17: répartition selon le genre des sociétaires ayant bénéficié d'au moins un prêt.....	91
Tableau 18: Evolution du sociétariat de la caisse de Thiaroye de 2004 à 2007.....	94
Tableau 19: répartition de la population de l'échantillon selon l'activité socio-professionnelle.....	95
Tableau 20 : Nombre de prêts consentis depuis l'ouverture en 2003 et répartition de ce nombre de prêts consentis par année.....	97
Tableau 21 : Rapport entre le nombre de sociétaires et le nombre de prêts consentis chaque année de 2004 à 200.....	97
Tableau 22: Patrimoine de la caisse en 2005 et 2006 (passif et actif).....	99
Tableau 23 : présentation des services financiers et opérations proposés par la caisse de Thiaroye.....	102
Tableau 24 : répartition de la population de l'échantillon selon le type de crédit obtenu.....	103
Tableau 25 : services non financiers en amont et en aval du crédit.....	106

Tableau 26: types de réponses des sociétaires sur la proposition par la caisse de Thiaroye de services non financiers en amont.....	107
Tableau 27 : types de réponses des sociétaires sur la proposition par la caisse de Thiaroye de services non financiers en aval.....	111
Tableau 28 : fiche de présentation des créances liées à un crédit accordé à un sociétaire.....	116
Tableau 29 : les termes et les durées des crédits proposés par le CMS.....	117
Tableau 30 : Types de crédits les plus sollicités par les sociétaires de notre échantillon.....	118
Tableau 31: répartition de la population de notre échantillon selon le secteur d'activité.....	119
Tableau 32: Incidences des prêts sur la vie socio-économique des sociétaires de notre échantillon.....	123
Tableau 33: Présentation du personnel de la caisse de Thiaroye.....	129
Tableau 34 : nombre de rapports annuels reçus en 2006 par rapport à celui attendu par l'AT/CPEC.....	136
Tableau 35: nombre de rapports annuels reçus par la Cellule AT/CPEC de 2004 à 2006.....	137

**Liste des graphiques :**

<u>Graphique 1</u> : Cartographie de la ville de Pikine.....	30
<u>Graphique 2</u> : Dispersion des caisses de base du réseau CMS sur l'étendue du territoire national.....	39
<u>Graphique 3</u> : Taux d'analphabétisme dans le monde.....	93

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## ***LISTE DES ABREVIATIONS***

ACEP :	Alliance de Crédit et d'Epargne pour la Production
AES :	Aménagement Equipement et Social
AG :	Assemblée Générale
AT/CPEC :	Cellule d'Assistance Technique aux Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit
BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIT :	Bureau International du Travail
BOAD :	Banque Ouest Africaine du Développement
BRS :	Banque Régionale de Solidarité
BST :	Banque Sénégal-Tunisienne
BU :	Bibliothèque Universitaire
CA :	Conseil d'Administration
CAE :	Crédit d'Aménagement et Equipement
CAL :	Crédit d'Aménagement à Long terme
CAM :	Crédit d'Aménagement à Moyen terme
CC :	Comité de Crédit
CCMT :	Caisse du Crédit Mutuel de Thiaroye
CEI :	Crédit d'Investissement
CFR :	Crédit Fonds de Roulement
CICMF :	Centre International du Crédit Mutuel Français
CIM :	Crédit Investissement à Moyen terme
CMS :	Crédit Mutuel Sénégalais
CNCA :	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CO :	Crédit Conventionné
COOPEC :	Coopératives d'Epargne et de Crédit
CPEC :	Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit
CRV :	Crédit Revolving
CS :	Conseil de Surveillance
CUR :	Crédit d'Urgence
DRH :	Directeur des Ressources Humaines
FCCMS :	Fédération des Caisses du Crédit Mutuel Sénégalais

FMI :	Fonds Monétaire International
GEC :	Groupement d'Epargne et de Crédit
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GPF :	Groupement pour la Promotion Economique
IFI :	Institutions Financières Intermédiaires
IFS :	Institutions Financières Spécialisées ou Spécifiques
IMF :	Institutions de Micro Finance
MEC :	Mutuelles d'Epargne et de Crédit
MECIB :	Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Icotaf Tally Boubess
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
PAS :	Politiques d'Ajustement Structurel
PAMECAS :	Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et du Crédit au Sénégal
PE :	Population de l'Echantillon
PME :	Petite et Moyenne Entreprise
PMI :	Petite et Moyenne Industrie
PS :	Pas de Sondage
PT :	Population Totale
PV :	Procès Verbal
RECEC/FD :	Réseau des Caisses d'Epargne et de Crédit des Femmes de Dakar
REMECU :	Réseau des Mutuelles d'Epargne et de Crédit de l'Unacois
ROSCA :	Rotating Saving and Credit Association
SGBS :	Société Générale de Banques du Sénégal
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFR :	Unité de Formation et de Recherche
UMEC :	Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédit
UMECU :	Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédit de l'Unacois
UM/PAMECAS :	Union des Mutuelles du Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et du Crédit au Sénégal

# DEDICACES

*Je dédie ce modeste travail à mes parents,*

*A mon cher père qui s'est toujours dévoué corps et âme pour satisfaire tous nos besoins et désirs jusqu'à nos moindres caprices,*

*A ma chère et tendre mère qui est toujours présente pour nous conseiller et nous réconforter à chaque fois que le besoin se fait sentir,*

*Merci encore chers père et mère, nous ne vous remercierons jamais assez et par ma voix, nous vous notifions - mes frères et sœurs ainsi que moi-même - tout l'amour que nous vous portons.*

*Nous vous adorons et prions qu'Allah vous donne longue vie.*

*Enfin, je le dédie à mes frères et sœurs*



## ***Remerciements***

Nos remerciements iront d'abord à notre Professeur encadreur M. Sambou NDIAYE. Merci pour vos conseils et votre énorme disponibilité.

Ensuite Nous remercierons tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé en général à notre formation aussi bien scolaire qu'à la formation de notre personne et notre personnalité

Nous remercions tout le personnel de l'Université Gaston Berger

Nous remercions tous les professeurs de la Section de Sociologie de l'UGB pour la qualité de l'enseignement qu'ils ont bien voulu nous donner

Nous remercions tous les membres de la famille pour le soutien et les conseils

Nous remercions tout le personnel de la Cellule AT/CPEC pour les informations, particulièrement Monsieur DIOP, Coordonnateur National de la Cellule et Monsieur Mor NDIAYE pour leur disponibilité et leurs encouragements

Nous remercions tout le personnel du CMS et de la caisse de Thiaroye, particulièrement Monsieur DIOUK, DRH du CMS et Monsieur Felix Bakhoum agent de crédit à la caisse de Thiaroye

Nous remercions tous nos anciens et camarades de promotion

Enfin nous remercions toutes les résidentes du G5F

## Introduction Générale

La recherche est avant tout, une question de sensibilité qui anime tout chercheur dans sa quête de connaissances et même dans le choix de ses sujets de réflexion. Le choix de notre thème de recherche ressort de la grande importance que la question de l'exclusion des pauvres du système bancaire occupe dans la tentative de construction du développement des pays du Sud.

La micro finance a bénéficié d'une très forte médiatisation qui découle de son ambition de lutter contre l'exclusion et la pauvreté (Cornee, 2006 : 6). Ce phénomène a eu une très grande ampleur surtout depuis que les responsables de l'ONU ont fait de l'année 2005 l'année internationale du micro crédit. En Afrique de l'ouest en général et au Sénégal en particulier, les Sociétés Financières Décentralisées (SFD) ou Institutions de Micro finance (IMF) ont connu une floraison récente qui date des années 1990 (Ndiaye 2004. p.4).

Par ce mémoire, nous comptons participer au débat actuel portant sur la question de la performance des IMF en tant qu'outil de promotion socio-économique des sociétaires. Nous pouvons noter deux approches théoriques apportées à cet enjeu : il s'agit d'abord de l'approche du bien être qui conçoit la micro finance comme un instrument d'amélioration des conditions de vie des populations qui en bénéficient. Cette approche mise donc sur l'efficacité des IMF ou leur performance sociale. À l'opposée il y a celle dite institutionnelle qui propose plutôt une analyse en termes d'efficacité brute ou de performance financière des IMF.

L'approche que nous avons adopté pour étudier les incidences socio-économiques du Crédit Mutuel Sénégalais (CMS) sur la promotion socio-économique de ses sociétaires ne sera ni une approche en termes de *bien être*, ni une approche *institutionnaliste*. Nous avons procédé à une jonction de ces deux approches. Autrement dit, nous ne nous sommes pas lancés dans cette dichotomie traditionnelle entre *efficacité* et *efficacité* (Ndiaye, 2004 : 29) des IMF, ou encore *impact social* et *performance financière* ou *efficacité brute* (De Briey, 2003). En effet, dans notre analyse de la performance socio-économique du cas particulier de la caisse du CMS de Thiaroye sur ses sociétaires, nous avons triangulé ces deux approches. Ce qui nous a menés à l'analyse de l'incidence socio-économique des services de cette institution sur ses sociétaires. Nos variables d'analyse sont donc à la fois quantitatives (évolution du sociétariat de la caisse, nombre de prêts consentis etc.) et qualitatives (services

non financiers offerts, conditionnalités des prêts, cycle du crédit, rapport sociétaires / crédit etc.).

Nous sommes donc partis dans cette analyse, de l'hypothèse selon laquelle la performance socio-économique des IMF sur leurs sociétaires est encore très limitée. Les facteurs déterminants de cet état de fait sont le manque de professionnalisme de ces institutions et leur non prise en compte de l'enjeu que représente leur performance sociale pour une plus grande efficacité de la micro finance dans la promotion socio-économique de ses bénéficiaires. Cela se traduit par une prédominance des services financiers sur les services pré et post financement.

Nous avons mené des enquêtes auprès de 95 sociétaires de la caisse de Thiaroye repartis dans la zone allant de la commune d'arrondissement de Thiaroye / Mer à Keur Massar. Notre travail est ainsi structuré en trois parties :

La première partie comporte deux chapitres dans les quels nous avons retracé le contexte socio-historique et théorique d'émergence et de développement de la micro finance. En effet, dans le premier chapitre nous avons présenté les précurseurs de la micro finance, son contexte d'émergence dans les pays de l'Uemoa en général et son évolution au Sénégal en particulier, enfin nous avons présenté Pikine notre zone d'étude. Dans le second chapitre, nous avons présenté les réflexions théoriques qui ont été développées autour des questions de l'émergence, de la pratique et des impacts de la micro finance.

La deuxième partie est aussi structurée en deux chapitres : dans le premier chapitre nous avons défini le problème de recherche qui a mis en exergue deux états de fait : le développement remarquable de la micro finance au Sénégal depuis les années 1990 et la situation socio-économique de plus en plus précaire des populations. Dans le second chapitre nous avons défini la méthodologie de recherche.

Dans la troisième partie nous avons présenté les résultats de la recherche. Cette partie comporte trois chapitres. Dans le premier nous avons présenté la caisse du CMS de Thiaroye, dans le second nous avons mené une analyse de la performance socio-économique de la caisse et enfin dans le troisième chapitre nous avons abordé la question des dysfonctionnements internes et du mécanisme de contrôle externe des IMF au Sénégal.

**Première partie :**  
**Contextualisation socio-historique et  
théorique du champ d'étude**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Cette partie comportera deux sous parties : Dans le premier chapitre, nous essayerons de retracer dans un cadre général, le processus historique d'émergence et de développement de la micro finance en tant que secteur financier intermédiaire, et dans un cadre plus particulier, nous nous intéresserons à l'avènement de ce secteur financier dans les pays de l'Uemoa, et à son développement dans un pays comme le Sénégal. Le second chapitre sera l'occasion pour nous de revisiter les réflexions théoriques qui ont été développées aussi bien sur l'émergence de ce secteur, sur sa pratique que sur la question de ses impacts socio-économiques sur les populations qui en bénéficient.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## **Chapitre I : Contextualisation socio-historique**

Dans cette partie nous présenterons d'abord les différentes expériences ayant donné naissance à la micro finance et aux IMF sous leurs différentes formes, ensuite nous parlerons des facteurs déterminant l'émergence et le développement de ce secteur dans la zone Uemoa. Enfin la réflexion portera sur l'évolution de ce secteur au Sénégal particulièrement.

### ***1. 1 : Historique de la micro finance : les précurseurs***

La micro finance est née des travaux de plusieurs chercheurs évoluant dans différents domaines de la vie sociétale, à savoir des économistes, des penseurs sociaux, des développementalistes soucieux de l'amélioration de la vie de certaines catégories sociales vulnérables. Parmi ceux-ci, nous pouvons en citer particulièrement trois, dont les expériences ont servi d'écoles. Il s'agit en effet de trois individus très connus pour leur engagement dans la lutte contre l'injustice et les inégalités sociales. Ils peuvent en effet être considérés comme les précurseurs de la micro finance en tant que secteur financier : il s'agit de l'allemand Raiffeisen, du canadien Desjardins et du bangladais Mouhamed Yannus (AT/CPEC, 1999 : 10). Cette diversité des horizons de ces différents chercheurs traduit la diversité des institutions spécialisées dans le domaine de la micro finance, mais traduit également les pratiques multiformes de la micro finance selon les zones.

#### ***1. 1. 1 : Frederik Guillaume Raiffeisen***

Raiffeisen a vécu au XIX<sup>e</sup> siècle. Maire à 27 ans d'une petite ville allemande, il a lutté toute sa vie contre l'usure qui conduisait la majorité des populations à la ruine financière. Tout est parti de la famine qui a frappé la population de sa ville en 1846. Il a donc voulu apporter, en tant que maire de la ville, une aide d'urgence aux sinistrés. C'est ainsi qu'il a pu regrouper des bénévoles sous forme d'association pour la distribution de farine et de pain.

Toutefois, cette solution était alors bien porteuse, mais il en a fallu une autre beaucoup plus efficace et surtout beaucoup plus durable. C'est ainsi qu'il a demandé de l'aide auprès des plus nantis de la ville pour prêter des semences aux populations les plus pauvres, qui devaient rembourser à la fin de la récolte. L'idée consistait à freiner le phénomène usurier qui consistait à vendre le bétail à crédit à des coûts très élevés, afin de pouvoir récupérer les terres des paysans à bon prix, si toutefois ceux-ci ne parviendraient pas à s'acquitter de leurs dettes

dans les délais qui leur été impartis. Cette situation d'exploitation des plus faibles par les plus forts a poussé Raiffeisen à créer la société de secours de Flammersfeld, qui se proposait d'acheter le bétail aux usuriers grâce au prêt de la banque commerciale.

Très engagé dans son entreprise de lutte contre l'usure, il poursuivit ses expériences même dans la Commune de Heddesdorf où il fut affecté en 1852. Mais, de plus en plus, il se heurtait à des obstacles d'ordre financier, car ne parvenait pas toujours à faire adhérer les riches à son entreprise d'aide et de soutien aux plus démunis et aux déshérités. Face à cette situation, il décida alors de créer une mutuelle d'épargne et de crédit avec les seuls moyens des pauvres. Dès son ouverture, la caisse fonctionnait selon les principes mutualistes tels que conçus par Raiffeisen. En effet, elle était gérée par les membres eux-mêmes qui prenaient les décisions, les principes reposaient sur le bénévolat et la solidarité entre membres et les excédents réalisés via les intérêts devaient servir d'assurance-maladie aux plus nécessiteux et de salaire aux instituteurs. Cette association a par la suite pris le nom de « *Association- caisse de prêts de Heddesdorf* ». Cette forme d'institution financière a donné naissance à ce que nous appelons aujourd'hui les Mutuelles d'épargne et de crédit (Mec) autonomes et autogérées par les sociétaires eux-mêmes. Ces types d'institutions sont souvent mises en place par des groupes de personnes se reconnaissant comme appartenant au même groupe ethnique, religieux, confrérique, ou encore se situant dans la même catégorie socio-professionnelle.<sup>1</sup>

Cette initiative de Raiffeisen a par la suite été répandue dans tout le territoire allemand, où les caisses Raiffeisen comptent aujourd'hui plus de quatre (4) Millions de membres. L'idée directrice consistait pour le précurseur des systèmes mutualistes, à lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales, d'où le titre de l'ouvrage dans lequel il a rassemblé et exposé toute sa théorie sur la mutualité.<sup>2</sup>

Dans d'autres pays de l'Europe tels la France, la Hollande, ou encore en Amérique du Nord, la mutualité a gagné du terrain, sous d'autres appellations, avec les travaux de Desjardins.

---

<sup>1</sup> C'est l'exemple de l'Unacois, des Mec féminine telles que la FDEA (Femme Développement et Entreprise en Afrique), de la Caisse d'Epargne et de Crédit des Artisans de Saint-Louis (CECAS)

<sup>2</sup> Ouvrage qu'il a publié après sa retraite avec l'aide de sa fille : *Les caisses de crédit mutuel comme moyen de vaincre la misère des populations rurales, des artisans et des ouvriers des villes*

### **1. 1. 2 : Alphonse Desjardins**

Journaliste né en 1854 au Québec, Desjardins à l'âge de 39 ans s'intéressait déjà à la lutte contre l'usure, phénomène qui l'a beaucoup motivé dans ses travaux et auquel il a consacré un manuscrit.<sup>3</sup> Il initia ses propres projets et créa aussi des caisses québécoises. Toutefois, il adhéra à l'idée de mutualité développée par Raiffeisen, mais réfuta le principe de fonctionnement des caisses basé sur la *responsabilité illimitée* des membres. Son apport a été de proposer, en lieu et place de cette *responsabilité illimitée*, l'achat d'une *part sociale* par chaque adhérent. Pour couvrir les risques, il impose le paiement de droits d'adhésion qui serviront de fonds perdus. Toutefois, pour alléger un peu les frais pour les pauvres et faciliter leur accès aux services financiers, ces parts sociales pouvaient être versées par tranches. Ce type d'institution mutualiste prôné par Desjardins ressemble un peu au modèle que nous trouvons dans beaucoup de pays du Sud surtout au Sénégal, avec surtout le principe des parts sociales qui sont versées par chaque sociétaire à l'adhésion. La première caisse Desjardins a été ouverte en 1890 et en 1920, on pouvait en compter 136 au Québec. Sur le plan juridique, un cadre réglementaire aux caisses populaires a été défini au Québec avec la promulgation de la loi de 1906, loi qui leur accorda la possibilité légale de fonctionner. Aujourd'hui, le Groupe Desjardins compte plus de cinq (5) millions de membres, 1329 caisses au Canada et beaucoup de Sociétés.<sup>4</sup>

Dans les pays dits sous développés, la mutualité a commencé à gagner de l'ampleur un peu plus tard vers les années 1970, avec l'expérience du bangladais Mohamed Yunus et son modèle de banque des pauvres, la Grameen Bank a servi de référence à plusieurs pays surtout africains.

### **1. 1. 3 : Mohamed Yannus**

Economètre de formation, Yannus, écœuré par l'oppression et l'exploitation des démunis par les usuriers, initia en 1976, un programme de Recherche-action sur les possibilités de mettre en place un système bancaire en milieu rural. Conscient du phénomène de l'exclusion des pauvres du système financier par les banques commerciales, il créa en 1983, une banque pour les pauvres, avec l'appui de la Banque Nationale Bangladaise, en

<sup>3</sup>« Notes pour servir à une étude sur l'assurance-vie », document qu'il a rédigé déjà à 39 ans

<sup>4</sup> Rapport de la Cellule d'Assistance Technique aux Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, le 03 Décembre 1999



attirant des fonds de l'extérieur. Son modèle s'est répandu dans plusieurs pays d'Afrique sous le nom de crédit solidaire.

Le principe consistait pour lui à accorder aux pauvres de petits prêts sans garantie matérielle, à la seule condition d'appartenir à un groupe de cinq (5) personnes qui se porteront caution solidaire<sup>5</sup> et qui recevront chacun à tour de rôle le crédit après remboursement des premiers créditeurs. Chaque membre de la banque devait au préalable connaître la philosophie de la banque.

Le principe de fonctionnement de la banque des pauvres reposait sur des règles et procédures simples et flexibles, de manière à être le plus proche possible de ces populations et à mieux leur faciliter l'accès au crédit. Il devait y avoir des centres qui devaient se charger de l'étude des dossiers de demande de prêt, qui devaient par la suite être suivies par des agences locales, qui ensuite devaient les envoyer aux bureaux régionaux qui devaient accorder ou refuser les dossiers.

En 1992, la Grameen Bank comptait 960 agences, 1,7 millions de bénéficiaires de crédit et 300,6 millions de prêts remboursés avec un taux de recouvrement de 98%. Elle employait près de 10.000 salariés (AT/CPEC, 1999).

Ces trois auteurs ont donc posé les jalons de la micro finance et leurs différentes expériences ont permis de définir les types actuels d'institutions de micro finance ainsi que leur différent mode et principes de fonctionnement. Unanimement, l'objectif et la cible de ces différents auteurs étaient les mêmes : lutter contre l'usure et le surendettement des pauvres. Les expériences de ces trois auteurs ont servi de modèles aux IMF actuelles dans leur fonctionnement et leurs principes directeurs. En effet, les expériences de Raiffeisen ont servi de référence aux Mec autonomes dans leur forme actuelle. Le principe de la responsabilité illimitée prôné par cet auteur a servi de référence à ces types d'IMF autonomes et autogérés par leurs propres membres. Un autre principe prôné par Desjardins régit le fonctionnement des IMF actuelles sous toutes leurs formes. Il s'agit du principe de l'achat de parts sociales par chaque membre de l'institution. Desjardins a proposé ce principe en lieu et place de la

---

<sup>5</sup> Principe selon lequel un sociétaire demandeur de prêt doit nécessairement être cautionné par une tierce personne devant se porter garant en cas de non remboursement du prêt. C'est une sorte de garantie qui n'est ni matérielle ni financière, mais basée sur la confiance en la personne qui demande le prêt et en celui qui le cautionne. Cette forme de garantie est pratiquée par un des réseaux mutualistes opérant au Sénégal, à savoir le CMS.

responsabilité illimitée en vue de couvrir les risques. Les procédures générales de fonctionnement des IMF tirent leurs origines des expériences de Yannus, qui prônait dans la banque des pauvres des procédures et des règles simples et flexibles, le principe des garanties qui repose sur la caution solidaire, la formation des membres des IMF sur les principes de l'entraide et de la mutualité.

Toutefois, il serait important de souligner le contexte socio-historique d'émergence et de développement du secteur de la micro finance d'abord dans la zone Uemoa puis au Sénégal précisément.

### ***1. 2: Contexte d'émergence de la micro finance dans les pays de l'Uemoa***

Nous pourrions citer entre autre trois facteurs déterminant l'apparition et le développement des SFD ou IMF dans l'espace Uemoa en général : il s'agit d'abord de la faillite de la plupart des banques de développement pouvant être considérée comme un des causes de la paupérisation croissante surtout en milieu rural, des dysfonctionnements et des limites notoires du secteur financier classique, et de la volonté des populations à s'auto-prendre en charge.

#### ***1. 2. 1 : Un contexte général de crise multiforme***

A la fin des années 1980, le contexte de crise était quasiment général pour plusieurs pays de l'Uemoa ayant appliqué les Politiques d'Ajustement Structurel (PAS). Cette crise a affecté plusieurs domaines de la vie sociétale tels que la vie économique et les finances publiques.

Sur le plan économique, la faillite de la plupart des banques de développement a aboutit à un affaiblissement de la capacité des Etats à financer les activités économiques des acteurs de développement. Selon Hubert Géraudin, 22 des 68 banques que comptait l'espace Uemoa étaient en difficulté à cette époque (Ndéye Sine, 2004 : 5). Avec cette crise économique qui a résulté de l'application des Politiques d'Ajustement Structurel (PAS), la difficulté majeure de nombreuses banques de développement résidait dans le manque de fonds. Ce qui pouvait résulter de plusieurs facteurs. Selon certains auteurs à l'image de Jean Michel Servet, la faillite était inévitable pour ces banques de développement. En effet, selon cet auteur, ces structures bancaires « ... étaient en situation de cessation de paiement, car les

*Etats se sont servis de celles-ci comme d'annexes du trésor et souvent ethnique ou politique, et ont contraint ces organismes à consentir des prêts à des emprunteurs dont on pourrait douter de leur capacité à rembourser* » (Ndéye Sine, 2004 : 5). Cela pourrait être compris par le clientélisme politique, le manque de rigueur, les cas de malversations financières, les cas de mauvaise gestion ou de gestion illicite des fonds publics qu'on pouvait noter dans plusieurs structures et institutions publiques. Un autre critère de dysfonctionnement de ces banques publiques de développement résiderait dans les discriminations et le favoritisme qui y régnaient : privilèges accordés aux populations urbaines au détriment de celles rurales, au secteur non agricole au détriment du secteur agricole peu productif et aux grands producteurs et exploitants au détriment des petits paysans (Ndéye Sine, 2004 : 5) .

Une des conséquences sociales de ces dysfonctionnements des banques publiques a été la paupérisation de plus en plus croissante surtout en milieu rural. En effet, cette pauvreté est multidimensionnelle dans la zone Uemoa. C'est pourquoi le PNUD<sup>6</sup> distingue, selon Pascal Irénée Koupaki<sup>7</sup>, la pauvreté monétaire de la pauvreté humaine. La première traduisant une absence ou une insuffisance de revenus monétaires ou de moyens de consommation, et la seconde qui recouvre bien plus que l'idée de manque ou d'insuffisance de revenus ( Koupaki, 2001, [www.microfinancesénégal.org](http://www.microfinancesénégal.org)). Dans son rapport sur le développement humain rédigé en 2000, le PNUD définit la pauvreté humaine comme « *l'ensemble des manques : impossibilité de vivre longtemps en bonne santé, de s'instruire, d'avoir des conditions de vie décentes, de participer à la vie de la collectivité* », et plus loin le PNUD ajoute que la pauvreté en général est la « *privation de certaines ou toutes les potentialités humaines d'un individu, la réduction de ses possibilités de choix et d'actions* ».

Dans la zone Uemoa comme dans la plupart des régions de l'Afrique subsaharienne, la pauvreté touche beaucoup les populations. En effet, entre 1998 et 2000, le revenu journalier par habitant est passé de 657 à 654 francs CFA, somme qui est en dessous du seuil de pauvreté qui est de un dollar par personne et par jour.<sup>8</sup> D'après les études sur les indicateurs sociaux, le phénomène prend de plus en plus de l'ampleur depuis les années 1980 suite au désengagement de la plupart des Etats des pays de l'Uemoa<sup>9</sup> et à l'application des

<sup>6</sup> Programme des Nations Unies pour le Développement

<sup>7</sup> Conseiller du Gouverneur, Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

<sup>8</sup> Pascal Irénée Koupaki, (2001), tiré sur le site Internet : [www.microfinancesenegal.org](http://www.microfinancesenegal.org)

<sup>9</sup> L'espace Uemoa regroupe 7 pays membres dont Bénin, Togo, Sénégal, Mali, Niger, Cote-d'Ivoire, Burkina-Faso

Politiques d'Ajustement Structurel. Entre 1987 et 1997, le pourcentage de populations vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire (c'est-à-dire avec moins d'un dollar par jour), est passé de 32% à 63% dans les huit pays de la zone Uemoa. Selon les sources du Rapport mondial sur le développement humain du PNUD publié en 2000, l'Indicateur du Développement Humain (IDH), c'est-à-dire espérance de vie, niveau d'éducation, niveau de vie, est parmi les plus faible de la planète, et varie entre 0,293 et 0,471, contre une moyenne de 0,642 pour l'ensemble des pays en développement, 0,464 pour l'Afrique subsaharienne et 0,435 pour les Pays les Moins Avancés (PMA). Ce qui voudrait dire que dans le classement de l'IDH, les pays de l'Uemoa occupent entre la 147<sup>e</sup> et la 173<sup>e</sup> position sur les 174 pays répertoriés.

### ***1. 2. 2 : La défaillance du système bancaire classique et l'exclusion des pauvres du système financier***

La micro finance constituerait la conséquence logique de l'incapacité du secteur bancaire classique à mobiliser l'épargne nationale, à satisfaire les besoins financiers de certaines catégories sociales, et surtout à susciter un développement communautaire ou développement « à la base ». En effet, les dysfonctionnements du système financier classique et l'éloignement des banques privées commerciales de certaines catégories sociales résulteraient de plusieurs facteurs.

Nous pourrions citer entre autres le problème de l'inadéquation de ces banques classiques dans leur fonctionnement, au contexte socio-culturel africain, caractérisé par un taux assez élevé de l'analphabétisme surtout en milieu rural où généralement la population est à majorité analphabète (Ndéye Sine, 2004 : 5). En effet, nous pouvons d'abord citer le système des garanties (hypothèques sur maisons, sur des biens matériels ou mobiliers etc.). Ensuite le primat du crédit à long terme, au détriment du petit crédit à court ou moyen terme qui serait peu rentable. Ce type de service est souvent sollicité par les pauvres qui seraient peu solvables pour ces institutions financières. Enfin nous pouvons aussi citer la question non négligeable du coût de leurs services, à savoir les intérêts (qui s'élèvent à environ 18% pour les banques commerciales<sup>10</sup>). L'objectif de ces banques commerciales n'était donc pas selon certains, de collecter l'épargne locale pour le financement du développement des populations locales, mais plutôt la recherche du profit par la thésaurisation. Ce qui avait pour conséquence

---

<sup>10</sup> Cf. Gérant de l'agence de la Société Générale des Banques du Sénégal (SGBS) de Saint-Louis

logique l'éloignement de plus en plus évident de certaines catégories sociales de ces structures, leur accès au crédit et aux autres services bancaires pour le financement de leurs activités économiques devenant donc de plus en plus difficile dans un contexte de pauvreté au Sénégal et dans l'espace Uemoa.

Face à ces situations, les populations ne sont pas restées passives. En effet, il se créa ce qu'Alain Touraine appelait une *Conscience Collective*. Autrement dit, les populations exclues ayant compris la situation collective qu'elles vivaient, ont en réaction essayé de trouver une solution commune à leur vécu. Leur réponse à cette situation sociale a donc été de s'auto-promouvoir et de s'auto-prendre en charge en retournant aux anciens systèmes financiers. Mais ces formes financières traditionnelles comportaient beaucoup de limites.

### ***1. 2. 3 : Les limites des formes financières traditionnelles***

Face à leur exclusion du système financier classique, à la faillite de la plupart des sociétés de finance publiques et des banques de développement, la solution alternative pour les populations locales notamment celles rurales a été de se prendre elles mêmes en charge, afin de pouvoir financer leur propre développement. Dans un pays comme le Sénégal, la stratégie consistait pour les populations à retourner vers les systèmes financiers traditionnels tels les tontines *natt*, *sani jamra* (Ndiaye, 2004) etc. Dans ces systèmes financiers, les populations s'organisaient autour de leur propre épargne pour accéder aux outils financiers. Elles se regroupaient donc en Coopératives paysannes, en Associations Rotatives d'Epargne et de Crédit ou en tontines, formes d'associations financières la plus courante dans les pays africains. Cela traduisait la volonté commune de ces populations de faire face à leur exclusion du système financier classique et donc de sortir collectivement de la misère, de l'urgence et de l'insécurité. Ce fut donc la revitalisation ou la redynamisation des pratiques anciennes, ou encore le recours aux méthodes financières traditionnelles. Ce qui conduisit à l'émergence d'un secteur dit autonome, devenu très dynamique vers les années 1980, dans un contexte marqué par une crise bancaire. Ainsi, face à leur exclusion du système bancaire classique, des groupes sociaux démunis ou marginalisés (notamment ceux du secteur informel et certaines fédérations et groupements féminins) vont mettre en œuvre des stratégies autogérées de services financiers de proximité en mettant en place des mutuelles ou des caisses d'épargne et

de crédit. Cette implication du secteur autonome différent du secteur intermédiaire,<sup>11</sup> traduit « *une volonté d'auto-promotion socio-économique portée par des groupes sociaux qui, s'inspirant des systèmes financiers traditionnels (tontines, natt, sani jamra..), ambitionnent de capitaliser l'épargne de leurs sociétaires et promouvoir la démocratisation de l'accès au financement à des conditions soutenables* » (Ndiaye, 2005)

Ces types d'associations fonctionnaient selon les logiques traditionnelles financières, c'est-à-dire, basés sur la proximité sociale, l'entraide et la solidarité entre membres du groupe, l'auto-contrôle ou autogestion de la caisse par les membres. Leur vocation était autant sociale que financière, et les transactions étaient fondées sur des relations personnelles entre créanciers et créditeurs. En effet, l'octroi de crédit était plus basé sur la confiance vis-à-vis du débiteur que sur les intérêts ou le risque quant à ses capacités de remboursement.

Toutefois, ces formes financières traditionnelles comportaient un certain nombre de limites qui traduisaient la nécessité de mieux les organiser voire les formaliser au grands bénéfice de ceux qui en bénéficiaient. En effet, les principaux risques auxquels pouvaient être exposés ces types d'associations qui regroupaient souvent des gens d'un même quartier, d'une même ethnie, d'une même famille ou encore d'une même confrérie étaient souvent les questions de sécurisation de l'épargne de leurs membres, les risques liés à la bonne gestion des fonds. Toutefois, malgré cette insécurité présente, ce secteur financier traditionnel ou informel mobilisait une épargne considérable. Pour rentabiliser cette épargne mobilisée par ces circuits dits informels et la mettre au service du financement du développement, Il a donc fallu une implication de l'Etat, des bailleurs de fonds et de la banque sous-régionale, pour la légalisation et la formalisation des transactions.

C'est donc dans ce souci de régulariser les transactions financières et de sécuriser l'épargne des populations collectée par les institutions financières intermédiaires jusqu'alors informelles en raison de leur non reconnaissance par une instance supérieure, que l'idée de création d'institutions plus institutionnalisées et plus crédibles devant assurer l'intermédiation financière entre les populations et les banques classiques financières a émergé. Et c'est ainsi que dans la volonté de l'Etat et des institutions financières sous-régionales à faciliter l'accès

---

<sup>11</sup> Le secteur intermédiaire a initié les premières expériences mutualistes au Sénégal vers la fin des années 1980. Il regroupe deux types de dynamiques : les projets à volet crédit (initiés par les pouvoirs publics et les bailleurs) et les organismes de micro finance (Crédit Mutuel Sénégal, Pamecas). Contrairement à ces deux dynamiques qui offrent des services financiers, les MEC autonomes constituent des dispositifs auto- gérés de micro finance.

au crédit à une grande majorité de populations, le Projet de Banque Régionale de Solidarité (BRS) de l'Uemoa, mis en œuvre par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la Commission de l'Uemoa, a voulu avec l'aide des partenaires au développement, créer en référence à la Grameen Bank au Bangladesh, un mécanisme régional de financement des activités génératrices de revenus initiées par les populations exclues du système bancaire classique. Cette régulation du secteur autonome a aboutit à la création de nouvelles institutions financières, à savoir les SFD ou IMF, structures agréées et reconnues dans le domaine du micro crédit, et placées sous le contrôle d'un système de régulation, dans le but de démocratiser et d'améliorer l'accès aux services financiers, pour la traduction des initiatives des acteurs locaux en projets de développement. Ce système de régulation se trouve être un organe suprême de contrôle des opérations de ces institutions, à savoir la BCEAO.

Ce secteur de la micro finance a connu depuis quelques années, un grand succès au Sénégal, avec les IMF qui connaissent une évolution fulgurante de leur sociétariat et mobilisent de plus en plus une importante épargne locale.

### *1. 3 : La micro finance au Sénégal*

Avec ses objectifs affichés à l'endroit des pauvres, la micro finance constituerait désormais pour les acteurs nationaux comme internationaux de développement, un levier important de développement et un nouveau secteur qui est très prisé par les bailleurs de fonds. Ce qui justifie les efforts colossaux qui sont fournis par les organismes internationaux, les ONG, les Agences de coopération internationale, les bailleurs, les gouvernants ainsi que les populations locales dans la multiplication des IMF qui s'accroissent à un rythme exponentiel dans tous les coins du monde. D'après une enquête menée par l'ONU sur ces IMF, il y aurait aujourd'hui 130.000 personnes dans le monde qui bénéficient de services de plus de 10.000 IMF ([www. Planetfinance.org](http://www.Planetfinance.org)).

Au Sénégal, l'Etat a depuis les années 1980, senti la nécessité de développer ce secteur au grand bénéfice des populations exclues du système financier classique. En effet, c'est en 1987 que l'Etat sénégalais, dans le cadre des politiques de développement économique et social du milieu rural mis en œuvre par son Ministère du développement social, en coopération avec le Centre International du Crédit Mutuel Français (CICMF), entreprit la création de la première institution de micro finance pour le financement des

projets individuels et collectifs des populations d'origines modestes exclues du système financier classique. C'est ainsi qu'en 1988, il fut signé un protocole d'accord à Thiaré<sup>12</sup> entre le gouvernement sénégalais et le CICMF, qui reconnurent sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances, l'existence de nouvelles institutions financières nommées Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit (AT/CPEC, 2005). Ces institutions financières ou mutuelles d'épargne et de crédit étaient fondées sur les mêmes principes que ceux des systèmes financiers traditionnels, c'est à dire la solidarité entre membres et la proximité à la fois culturelle et géographique des structures de micro finance avec leurs sociétaires etc. Les IMF se réfèrent donc aux systèmes financiers traditionnels, mais les transactions s'opèrent dans un cadre plus formel, plus institutionnel et plus moderne, avec un système de régulation à la fois interne et externe pour leur assurer une viabilité et une pérennité.

Le contexte à cette époque était généralement marqué par la pauvreté plus accentuée en milieu rural. Au tout début, les structures de micro finance étaient destinées au financement du développement à la base dans le monde rural dans un contexte marqué par un échec des Politiques d'Ajustement Structurel, un désengagement de l'Etat et une faillite de la plupart des banques de développement (Ndéye Sine, 2006 : 5). Il était donc nécessaire, vue la crise passagère engendrée par le désengagement brutal de l'Etat, ses incapacités à assurer toutes les demandes de financement des acteurs locaux, de créer de nouveaux moyens d'épargne et de financement dans le sens d'une meilleure implication des bénéficiaires pour une autogestion et un suivi de proximité. C'est ainsi qu'à cette époque des caisses villageoises, des coopératives paysannes ont été ouvertes, ainsi que la première mutuelle d'épargne et de crédit sénégalaise, le Crédit Mutuel du Sénégal. L'objectif ou les objectifs affichés de ces nouvelles institutions de finance étaient de démocratiser l'accès au crédit, de lutter contre l'usure, les périodes de soudure, de réduire la vulnérabilité des pauvres. D'abord ouvertes en milieu rural, ces IMF vont ensuite gagner de l'ampleur et vont se développer en milieu urbain et péri-urbain. Dans les années 1990, ce secteur se diversifia et intégra entièrement le système financier (CMS, 2003).

A Dakar et particulièrement dans la banlieue, on note une pléthore d'IMF qui se présentent sous différentes formes selon les domaines d'activité. C'est ce qui pousse Adams à soutenir que ce domaine de la finance « *témoigne d'une flexibilité et d'une grande créativité,*

---

<sup>12</sup> Village qui se trouve dans la région de Kaolack



*ce qui rend quasi impossible une classification exhaustive de ses différentes méthodes »* (Ndéye Sine, 2004 : 8).

Avant de tracer l'évolution de la micro finance au Sénégal, il nous semble important de définir ce que recouvre le secteur financier intermédiaire en général et ce que nous sommes convenus d'appeler IMF. En effet, le secteur intermédiaire peut être divisé en trois sous secteurs : les projets à volet crédit ; les Mec autonomes et les IMF (Ndiaye, 2005). Ces dernières ont été définies par la loi supranationale mise en place par la BCEAO et la Commission Bancaire, loi portant régulation du secteur de la micro finance, de la reconnaissance des IMF et du contrôle de leurs opérations, qui définit clairement les types d'IMF qui existent et qui sont reconnues par la Bceao via la Cellule AT/CPEC. Cette loi 95-03 du 05 Janvier 1995 a donc classé ces IMF en trois catégories :

- Les mutuelles d'épargne et de crédit (MEC) ou institutions mutualistes qui peuvent prendre la forme d'Institution de base ou s'organiser en réseau en prenant la forme d'Union, de Fédération ou de Confédération ;
- Les Groupements d'Epargne et de Crédit (GEC) qui n'ont pas le statut de personne morale et sont ainsi exclus du champ d'application de la loi 95-03, loi qui essaye de reconnaître et d'organiser les caisses populaires ;
- Les structures qui ont signé une Convention-Cadre (SCC) avec le ministère des finances qui va fixer les conditions de leur activité dans le secteur ;

### ***1. 3. 1 : L'évolution du secteur de la micro finance au Sénégal***

Le succès de ce secteur financier au Sénégal est récent et date de la fin des années 1990. Entre 1998 et 2000, on a noté une adhésion massive des populations dans les Institutions de Micro finance et un grand dynamisme de ce secteur avec la constitution de réseaux de plus en plus larges. On pouvait déjà compter à cette époque 118 IMF dont un seul projet à volet crédit et 117 mutuelles d'épargne et de crédit (Ndéye Sine 2004 : 22). Ces dernières seraient les IMF les plus dynamiques. Elles ont enregistré en cinq ans, c'est-à-dire pendant la période allant de 1995 à 1999, une évolution considérable du sociétariat que nous présenterons dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 1 : Taux de croissance du sociétariat des IMF au Sénégal de 1995 à 1999**

Années	Taux de croissance
1995	6,1%
1999	18,2%

*Source : BCEAO et BIT, 2000*

Le taux de croissance est passé de 6,1% en 1995 à 18,2% en 1999, soit une multiplication par trois du nombre de bénéficiaires de ces IMF en quatre (4) ans. Ce sociétariat était constitué en 2000, selon le Bureau International du Travail (BIT) et la Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO), de 35% de femmes, 52% d’hommes et 13% de groupements. Le secteur de la micro finance est dominé par les sept réseaux suivants (cf. : [www.microfinancesénégal.org](http://www.microfinancesénégal.org))

- L’Alliance de Crédit et d’Epargne pour la Production (ACEP)
- Le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS)
- L’Union des Mutuelles du Partenariat pour la Mobilisation de l’Epargne et le Crédit au Sénégal (PAMECAS)
- Le Réseau des Caisses d’Epargne et de Crédit des Femmes de Dakar (RECEC/FD)
- Le Réseau des Mutuelles d’Epargne et de Crédit de l’Unacois (REMECU)
- L’Union des Mutuelles d’Epargne et Crédit (UMEC)
- L’Union des Mutuelles d’Epargne et de Crédit de l’Unacois (UMECU)

Parmi ces sept réseaux trois sortent du lot et peuvent être considérés selon Ndéye Sine, comme les leaders du secteur de la micro finance au Sénégal. Il s’agit du CMS qui vient en tête et qui mobilise 46% du sociétariat, PAMECAS 25,6% et ACEP 5,4%.

On peut donc dire que ce nouveau secteur touche plus du quart des familles sénégalaises. En effet, d’après les études réalisées en 2003 par la BCEAO, nous présentons le tableau suivant :

**Tableau 2 : Evolution du nombre d'IMF et des populations bénéficiaires au Sénégal de 1993 à 2003**

Années	Sociétariat	Agences de micro finance
1993	313.000	4.000.000
2003	1.136	2.597

*Source : Données BCEAO, 2003*

Le développement du secteur est donc remarqué aussi bien du côté du nombre de structures de micro finance que du côté du sociétariat qui en l'espace d'une décennie est passé de 313.000 à 4.000.000 (AT/CPEC, 2005), soit une multiplication par 11 du nombre de bénéficiaires de ce secteur.

Ce développement du secteur se traduit également par une décentralisation des IMF dans toutes les régions du pays. Le tableau ci dessous nous présente la couverture géographique des IMF dans le pays en Juin 2001.

**Tableau 3 : Couverture géographique des IMF au Sénégal en 2006**

Régions	Nombre de SFD ou IMF	%
Dakar	103	19
Diourbel	35	6
Fatick	23	4
Kaolack	43	8
Kolda	37	7
Louga	28	5
Saint-Louis	58	11
Tambacounda	25	4
Thiès	172	32
Ziguinchor	22	4
Total	546	100

*Source : Données Cellule AT/CPEC, 2006*

La remarque que nous pouvons faire en lisant ce tableau c'est la forte présence des IMF dans deux principales régions du pays notamment Thiès (32%) et Dakar (19%), soit 51% des IMF opérant dans le pays. Cela pourrait être expliqué par le fait que ces deux régions sont de grands centres urbains, qui sont peuplés et qui occupent une place très importante dans l'économie du pays.

Toutefois, l'évolution de ce secteur se poursuit jusqu'à nos jours avec le nombre d'IMF qui est actuellement de plus de 800 environ selon les données de la BCEAO recueillies par la Cellule AT/CPEC, mais aussi le nombre de bénéficiaires qui ne cesse de croître. Le Ministère de l'Economie et des Finances a effectué récemment des études sur l'évolution de ce sociétariat de 2003 à 2005, données que nous allons présenter sur le tableau ci-dessous.

**Tableau 4 : Evolution du sociétariat des IMF suivie par le Ministère de l'Economie et des Finances de 2003 à 2005**

Structures	2003	2004	2005
MEC non affiliées	128 437	149 071	190 680
GEC	33 897	20 758	18 979
SCC	61 090	35 185	24 403
RESEAUX	400 070	507 487	535 673
Total	<b>623 494</b>	<b>712 501</b>	<b>769 735</b>

*Source : Données Cellule AT/CPEC, 2006*

L'évolution s'effectue à un rythme croissant surtout pour les Mec non affiliées qui ont enregistré un plus grand nombre de sociétaires de 2003 à 2005 (128.437 à 190.680). Ce sont les types d'IMF les plus dynamiques et elles ont tendance à se spécialiser selon les domaines

d'activité ou le genre. C'est l'exemple des Mec de femmes, des Mec de commerçants (Unacois) ou d'artisans (CECAS) etc.

Toutefois, la grande contradiction que nous avons pu noter c'est que, malgré la pleine croissance de ce secteur financier intermédiaire au Sénégal comme dans plusieurs pays du Sud depuis les années 1990, la situation sociale de ses principales cibles, à savoir les pauvres, paraît dans certains cas statique. La profondeur de la pauvreté, c'est-à-dire la distance moyenne qui sépare le revenu moyen des pauvres du seuil de pauvreté était de 14,8% au niveau national et de 9,5% à Dakar. La gravité de la pauvreté quant à elle, c'est-à-dire les inégalités des revenus au sein de la population pauvre, était en 2001 de 6,2% au niveau national et de 3,7% à Dakar (ANSD, 2006 : 9). D'après toujours la même source, en 2002, cet indice de pauvreté est passé de 48,5% à 57,1% au niveau national, de 33,3% à 42,0% à Dakar, et la gravité de 6,2% à 7,9% au niveau national et 3,7% à 4,7% à Dakar.

Dans ce cas de figure, les questions que nous nous posons sont les suivantes : La micro finance est-elle un outil efficace? Est-elle profitable à toutes les catégories de pauvres ? Peut-elle éradiquer la grande pauvreté ? Les IMF engendrent-elles une mobilité sociale et économique chez leurs sociétaires de revenus modestes ? Autrement dit, leur assurent-elles une promotion socio-économique? Ces structures parviennent elles à pallier efficacement aux dysfonctionnements du système bancaire classique ? Leur cadre institutionnel et leur mode organisationnels répondent-ils aux exigences de rigueur et de compétitivité du marché financier. Leurs services sont-ils adaptés aux spécificités des pauvres ? Voilà autant de questionnements qui constituent la toile de fond de notre recherche.

Le développement de la micro finance s'est accompagné au Sénégal d'un cadre réglementaire favorable pour tous les pays de l'Uemoa. En effet il a été mis en place un système de contrôle externe et de régulation des opérations des IMF existant dans toute la zone Uemoa. Ce contrôle externe est assuré par les instances financières supérieures qui existent dans l'espace à savoir : la BCEAO et la Commission Bancaire, en collaboration avec les Ministères de l'Economie et des Finances de chaque pays.

### ***1. 3. 2: Cadre juridique du système de la micro finance au Sénégal***

Le Sénégal partage avec les pays de l'Uemoa un système de régulation et de contrôle des opérations des IMF mis en place depuis 1993 par la Bceao. Ce système a mis en place un certain nombre de textes et une loi régissant la création et le fonctionnement des IMF. Le respect et l'application de ces textes sont obligatoires pour toute IMF opérant dans la zone Uemoa. Au Sénégal, le contrôle de l'application en amont et en aval de ces textes par les IMF est assuré par le Ministère de l'Economie et des Finances, par l'intermédiaire De la Cellule d'Assistance Technique aux Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit (AT/CPEC) mise en place depuis 1992.

Jusqu'en 1993, il n'y avait que trois principales lois qui régissaient le secteur de la micro finance au Sénégal : la loi sur les coopératives, la loi sur l'usure et la loi portant règlementation bancaire. Depuis 1995, il a existé une loi ainsi que plusieurs textes qui légifèrent la création et le fonctionnement des IMF. Que stipule la loi supranationale portant création et fonctionnement des IMF ?

#### ***La loi 95-03 du 05 Janvier 1995***

Il s'agit de la loi PARMEC, loi numéro 95-03- du 05 Janvier 1995 dont l'objectif était de réguler le secteur de la micro finance et les opérations des IMF dans toute la zone Uemoa. Cette loi supranationale a été appliquée par le décret 97-1106 du 11 Novembre 1997 dans tous les pays de l'espace.

La loi 95-03 du 05 Janvier 1995 (Loi Parmec) définit l'institution mutualiste d'épargne et de crédit comme étant un groupement de personnes, doté de la personnalité morale, sans but lucratif et à capital variable, fondé sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle. Les principaux objectifs d'une institution mutualiste d'épargne et de crédit ou d'une IMF sont bien définis par cette dite Loi : il s'agit en effet de collecter l'épargne de leurs membres et de leur consentir du crédit. Cette loi a des objectifs, des modalités, un champ d'application et un ensemble d'instructions mises en place par la Bceao et la Commission Bancaire de l'Afrique de l'Ouest afin d'assurer la régulation du secteur et la sécurisation de l'épargne des populations qui en bénéficient. (cf. Annexes)

## ***1. 4 : Présentation de la zone d'étude et du Réseau Crédit Mutuel Sénégalais (CMS)***

Dans cette partie, il s'agira de présenter d'abord notre milieu d'étude à savoir Pikine et puis le réseau mutualiste CMS qui constitue notre cas particulier d'IMF à étudier.

### ***1. 4. 1 : La ville de Pikine***

Pikine représente ce qu'on appelle communément la grande banlieue de la capitale dakaroise. Elle se situe à environ 13 kilomètres du centre de la ville et s'appuie sur la Route Nationale (RN) 1, la Route des Niayes et le chemin de fer. Dans la genèse de sa création, la ville de Pikine existe depuis 1952. L'idée de sa création est partie d'une volonté de l'autorité coloniale à créer une nouvelle ville qui servirait de réceptacle pour les populations déguerpies des quartiers centraux, mais aussi et surtout pour accueillir les migrants ruraux venus à la capitale à la recherche de travail ou de conditions de vie meilleures. Cette volonté de l'autorité coloniale entraine dans le cadre de la politique de décongestionnement de la capitale et de contrôle de la croissance urbaine du Cap-Vert.

A l'instar des grandes banlieues de plusieurs grandes villes, Pikine connaît aujourd'hui d'énormes difficultés dans plusieurs domaines de la vie des populations y habitant. Ces difficultés sont en quelque sorte la résultante logique des raisons même de sa création. En effet, presque un demi siècle après sa création, cette localité connaît un boum démographique qui peut effectivement être expliqué par les raisons même de sa création. En 2002, sa population était estimée à 768.826 habitants dont 385.634 femmes et 383.193 hommes (DPS, 2002), repartis dans 63.374 concessions<sup>13</sup>. En 2005, ce nombre d'habitants est passé à 1.200.000 selon Salem (Minvielle, Diop et Niang, 2005). Cette population très nombreuse est répartie dans seize (16) communes d'arrondissement et 116 quartiers.

En raison de sa grande population, Pikine est donc la ville la plus peuplée de la région de Dakar et même du Sénégal (ENDA, ADM, 1999). Dans la présentation de cette ville qui constitue notre zone d'étude, nous comptons faire état de deux choses principalement :

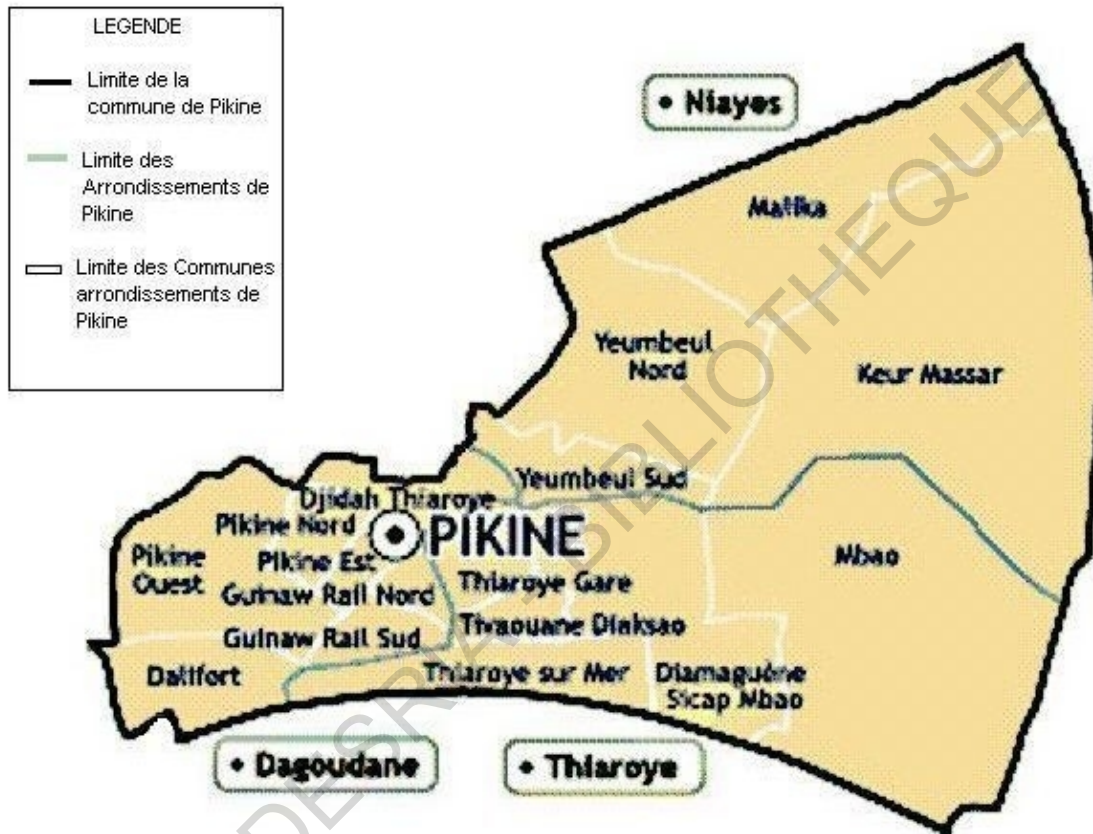
---

<sup>13</sup> A ce niveau nous pouvons souligner une caractéristique particulière de cette zone, à savoir sa popularité et la question de l'étendue des familles vivant dans ce milieu. En effet, le nombre de personnes par concession (soit environ 13 par excès si nous faisons le rapport entre la population totale qui est estimée à 768.826 habitants, et le nombre de concessions estimé à 63.374, explique largement la précarité des conditions dans lesquelles vivent les populations de cette localité : pauvreté grandissante, problèmes d'insalubrité, de sécurité, surpeuplement, occupation anarchique et irrégulière de l'espace etc.

d'abord nous présenterons quelques données démographiques et administratives, puis nous ferons une petite analyse socio-économique de la zone.

### 1. 4. 1. 1 : Données démographiques et découpage administratif :

#### Graphique 1 : Cartographie de la ville de Pikine



Source : Mairie de la ville de Pikine, 2007

La ville de Pikine s'étend, comme nous pouvons le voir sur la carte ci-dessus, sur une très grande surface. Sa population a connu un accroissement très rapide depuis sa création. En effet, de 1960 à 2001, cette population est passée de 29.000 habitants à 1.200.000 (Mairie Pikine, 2007) , soit une multiplication par 41 en 40 ans. Ce nombre devrait, selon Salem (Minvielle, Diop et Niang, 2005), être multiplié encore par deux (2) dans les quinze (15) prochaines années, ce qui devrait donner 2.000.000 d'habitants en 2015. Cette population est relativement jeune (26% a moins de 5 ans, 50% a moins de 15 ans et les adultes de plus de 35



ans ne font que 19%), et est répartie trois (3) arrondissements qui regroupent les seize (16) communes d'arrondissement suivants:

***L'arrondissement de Pikine Dagoudane*** qui compte sept communes d'arrondissement dont Pikine Nord, Pikine Est, Pikine Ouest, Djida Thiaroye Kao, Dalifort Foirail, Guinaw Rail Nord et Guinaw Rail Sud ;

***L'arrondissement de Thiaroye*** constitué de cinq communes d'arrondissement dont Thiaroye Gare, Sur-mer, Tivaouane Jacksao, Diamagueune Sicap Mbao et Mbao

***L'arrondissement des Niayes*** qui compte quatre communes d'arrondissement dont Yeumbeul Nord, Yeumbeul Sud, Malika et Keur Massar.

L'apanage de la ville de Pikine réside dans la grande diversité ethnique de sa population en raison de ses origines multiples. Pikine est en effet un véritable melting-pot. Selon les derniers recensements effectués par la Mairie de la ville en 1988, nous pourrions noter 33,4% de wolofs, 22% de pulaars, 10,6% de sérères et 34,4% de populations réparties entre les ethnies suivantes : diola, mandingue, bambara, soninké etc. (Ndao, 2007). Ces données sont un peu anciennes mais, compte tenu de l'occupation un peu irrégulière de l'espace pikinois, de la mobilité des populations qui pour la plupart sont des migrants issus du milieu rural, mais aussi et surtout du rythme exponentiel de la croissance de la population, il serait difficile pour la Mairie de cette ville de mener de façon périodique des recensements en vue de disposer d'informations sur la structure de la population, sa composition etc. C'est d'ailleurs pour toutes ces raisons que le peu d'informations que nous avons pu avoir sur la structure et la composition de la population de cette zone, a été obtenu grâce à nos recherches personnelles sur Internet<sup>14</sup>, ou encore en consultant les travaux d'autres étudiants et chercheurs ayant déjà travaillé sur le milieu. Le seul élément que nous avons obtenu de la municipalité de la ville a été la carte de Pikine, conçue tout récemment.

Compte tenu de son histoire et des raisons de sa création, la ville de Pikine a une particularité essentielle qui nous a beaucoup poussés à la choisir comme zone d'étude. En effet, les populations qui y vivent rencontrent d'énormes difficultés socio-économiques. Ce milieu défavorisé abrite des populations démunies dont le niveau de revenus est relativement bas ou modeste. Ce sont donc les couches sociales pauvres et les classes moyennes qui vivent dans cette zone, dans des conditions sociales un peu déplorables, mais variables selon les secteurs.

---

<sup>14</sup> Cf. : Wikipedia.fr

### 1. 4. 1. 2 : Les problèmes socio-économiques du milieu :

En raison de sa population explosive, Pikine connaît d'énormes difficultés dans plusieurs domaines de la vie :

- Il y a la question de l'insécurité : les agressions, la violence, la délinquance chez les jeunes etc.
- Il y a aussi les problèmes d'assainissement très récurrents : systèmes de canalisation défectueux, systèmes d'évacuation des eaux usées et eaux pluviales inexistantes ou vétustes etc.
- Nous pouvons aussi souligner la question des habitats spontanés : en 1993, il y avait 64% de superficies irrégulièrement occupées, superficies passées à 800 hectares en 2000 (Mairie de Pikine, 2007). Cette extraordinaire croissance « irrégulière » ou ces zones dites « spontanées » (Minvielle, Diop et Niang, 2005) aurait échappé au contrôle des autorités, ce qui a comme conséquence une perte du contrôle sociale de cette zone. Cela se manifeste par un faible niveau d'équipement en infrastructures de base : voirie, assainissement, écoles, services médicaux et de police, marchés, centres socio-culturels etc.
- La pauvreté dans ce milieu qui est liée à plusieurs facteurs :

Ce milieu constituant un réceptacle des migrants surtout a une population à majorité analphabète, qui pour la plupart s'active dans le secteur dit informel, qui se présente dans ce milieu comme une réponse adéquate à la crise actuelle de l'emploi urbain<sup>15</sup>. En effet le niveau de l'emploi est très bas dans cette ville. Avec 35% de la population régionale, la ville de Pikine ne compte que 28,3% des emplois. C'est la raison pour laquelle les principales activités dominantes de la population de ce milieu sont le commerce et l'artisanat, et selon l'étude réalisée par ENDA Tiers-Monde (ENDA, 1999), plus de 56% de la population active de la ville vivent de revenus tirés d'activités informelles.

L'industrie emploie très peu dans cette ville (8,1%) en raison de la faiblesse des infrastructures industrielles dans cette zone, des difficultés de transport que rencontrent les habitants de Pikine en raison de l'éloignement de la ville du centre de la capitale et des nombreuses difficultés de la région en matière de transport urbain.

---

<sup>15</sup> Cf. Audit urbain, organisationnel et financier de la ville de Pikine

Cette situation socio-économique de la ville de Pikine traduit la nécessité pour les autorités gouvernementales ainsi que des investisseurs privés ou étrangers à beaucoup investir dans ce milieu afin d'impulser son développement. En effet, le fort ancrage du secteur informel<sup>16</sup> dans cette localité défavorisée attire de gros investissements aussi bien de la part du gouvernement qui prône une promotion des PME et PMI dans le cadre de sa politique de réduction du taux de chômage urbain, que de la part des banques commerciales et des SFD ou IMF qui prolifèrent de plus en plus dans cette zone à fortes potentialités en raison de sa surpopulation.

#### ***1. 4. 1. 3 : Présentation du système financier à Pikine***

Nous pouvons remarquer la présence de nombreuses banques commerciales dans ce milieu telles que la SGBS, la CBEAO, la Bank of Africa, Attijari Bank, Eco Bank etc. Nous pouvons aussi noter une présence des IMF telles que l'UM-PAMECAS, le CMS etc., qui ont une caisse de base dans presque toutes les communes d'arrondissement de la ville de Pikine. Les tableaux ci-dessous nous présentent la cartographie des institutions financières présentes dans la zone de Pikine, celles commerciales et celles spécialisées dans la micro finance.

---

<sup>16</sup> Selon l'étude réalisée par ENDA-Tiers monde, plus de 56% de la population active de la ville de Pikine vivent et s'activent dans le secteur dit informel (les activités dites informelles telles que le petit commerce, les petits vendeurs ou marchands ambulants, les opérateurs économiques etc.)

***Tableau 5 : Présentation des institutions financières opérant à Pikine (banques classiques, IMF et autres formes d'institutions financières)***

***Tableau 5 A : les banques commerciales classiques présentes à Pikine***

Banques commerciales	Localités d'implantation	Nombre
CBEAO	PIKINE Tally Bou Mak	1
	Pikine ouest	1
SGBS	Pikine Tally Bou mak	1
	Yeumbeul Sud	1
	Pikine Est	1
	Pikine Icotaf	1
	Keur Massar	1
ATTIJARI (Ex BST)	Pikine Tally Bou Mak	1
	Thiaroye / Mer	1
ECO-BANK	Tally Bou Mak	1
	Tivaouane Diack Sao	1
BANK OF AFRICA	Pikine Tally Bou Mak	1
<b>Total agences</b>		<b>12</b>

*Source : Mairie de Pikine, Données 2007*

Si nous nous fions aux faits qui sont relatés dans ce tableau, nous pourrions voir que les banques commerciales répertoriées par la Mairie de la ville sont au nombre de 12 pour des populations réparties dans 16 communes d'arrondissement. Nous pouvons aussi souligner cette faible représentation des banques commerciales dans ce milieu, vu le boum démographique qui est l'apanage de cette grande banlieue dakaroise. En effet, selon ce tableau, 12 agences de banques commerciales opèrent dans ce milieu pour une population totale de 1.200.000 habitants. Dans certaines communes d'arrondissement nous pouvons même noter une absence d'agences de banques commerciales : c'est l'exemple des communes

d'arrondissement de Pikine Nord, Djida Thiaroye Kao, Dalifort Foirail, Guinaw Rail Nord et Guinaw Rail Sud, Diamagueune Sicap Mbao, Malika. Cette situation pourrait s'expliquer par deux facteurs essentiels qui sont connexes l'un à l'autre :

- ✓ Il s'agit d'abord du fait que ces communes d'arrondissement soient, d'après le diagnostic du patrimoine communal effectué par l'IPE, les communes d'arrondissement les plus défavorisées du département (ENDA, 1999) ;
- ✓ Puis du fait que les banques commerciales classiques, mues par une logique de profit, ne s'intéresseraient pas beaucoup à certaines catégories de populations, les pauvres notamment. Ce qui pourrait justifier leur absence dans ces communes d'arrondissement les plus défavorisées du département, car ne comportant pas beaucoup de potentialités.

Les IMF également sont bien présentes sur le milieu, avec la prédominance effective de deux réseaux mutualistes, à savoir le CMS et l'UM- PAMECAS dont les caisses de base ont été les seules répertoriées par la municipalité. Le tableau suivant nous présente ces caisses de base et leur localité d'implantation.

**Tableau 5 B : Les IMF présentes à Pikine**

IMF	Localités d'implantation	Nombre
CMS	Yeumbeul Nord	1
	Thiaroye / Mer	1
	Pikine Ouest	1
PAMECAS	Tally Diallo	1
	Thiaroye Gare	1
	Thiaroye / Mer	1
	Poste Thiaroye	1
	Yeumbeul Nord	1
	Keur Massar	1
	Tally Bou Mak	1
<b>Total caisses de base</b>		<b>10</b>
Mec, tontines et autres formes financières traditionnelles	Non disponible	Non disponible

*Source : Mairie de Pikine, Données 2007*

Dans notre présente étude sur les incidences des IMF sur la promotion socio-économique des populations qui en bénéficient, nous avons pris le cas particulier d'une caisse de base du CMS qui opère à Thiaroye / Mer. Cette caisse attire les populations de plusieurs localités environnantes, à savoir Yeumbeul, Djida Thiaroye Kao, Tivaouane Diacksao, Diamagueune Sicap Mbao, keur Massar etc. qui sont sous représentées par les structures financières. Nous allons donc dans les lignes qui vont suivre, présenter le réseau CMS dans l'historique de sa création, ses objectifs et ses opérations financières en tant qu'IMF.

#### **1. 4. 2 : le Crédit Mutuel Sénégalais (CMS)**

Il s'agira dans cette partie, de présenter dans le cadre général, le réseau CMS qui nous servira d'exemple pour analyser les performances socio-économiques des IMF sur leurs populations bénéficiaires.

### ***1. 4. 2. 1 : Le crédit Mutuel Sénégalais (CMS) : les données historiques***

Première institution mutualiste ouverte au Sénégal depuis 1988, le développement du CMS a été marqué par sa très forte institutionnalisation remarquée depuis l'année 2000. En effet, c'est à cette période que fut créée la Fédération des Caisses du Crédit Mutuel Sénégalais (FCCMS). Cette institutionnalisation s'est par la suite poursuivie avec la création en 2003 de la Confédération des Caisses Mutualiste de l'Afrique de l'Ouest, première confédération des SFD de la zone UEMOA, et la création en 2004 de la Banque Inter Mutualiste de l'Afrique de l'Ouest, première banque mutualiste de l'espace UEMOA (AT/CPEC, 2006).

### ***1. 4. 2. 2 : Les principes et les objectifs du CMS***

Le réseau CMS à l'origine de sa création avait des objectifs dont le principal était de participer à l'amélioration du niveau de vie et à la promotion du bien être des populations, toutes catégories confondues, en leur offrant une large gamme de services financiers de proximité. Les autres grands objectifs de ce réseau sont d'assurer :

- L'accès des populations à des services financiers de proximité
- La protection des populations contre l'endettement usurier
- La mise à leur disposition de financement adapté à la réalisation de leurs projets

Le CMS fonctionne également selon les principes directeurs suivants :

- Adhésion libre et volontaire à notre fédération
- L'égalité des sociétaires qui jouissent des mêmes droits au sein de l'institution et y adhèrent selon le principe un sociétaire = une voix
- La solidarité inter-sociétaires et la solidarité inter-caisses
- Le non partage des excédents

### ***1. 4. 2. 3 : Les données institutionnelles***

Le CMS comptait en 2005 un effectif de 348 salariés dont 30 agents intérimaires. Ce chiffre a beaucoup évolué en Décembre 2006 et a atteint 463 dont 145 agents intérimaires. Nous pouvons à travers les données du tableau ci dessous, suivre l'évolution en nombre du personnel de cette structure faîtière.

**Tableau 6: Evolution du personnel du CMS de 2002 à 2006**

Années	2002	2003	2004	2005	2006
effectifs	216	249	278	318	463

*Source : Données Cellule AT/CPEC, 2006*

L'évolution de ce personnel du réseau CMS pourrait s'expliquer par l'agrandissement du réseau qui compte aujourd'hui 86 caisses de base dont 13 permanences. Cette augmentation du nombre de caisses affiliées au réseau justifie la nécessité d'augmenter le personnel, surtout les caissiers, dans le but de satisfaire la demande du sociétariat. Ces caisses de base du réseau sont réparties comme suit dans le pays entre les milieux rural et urbain.

**Tableau 7: Répartition géographique des caisses de base du CMS**

Milieux	NOMBRE	%
Caisses urbaines	36	42%
Caisses rurales	50	58%
Totaux	86	100%

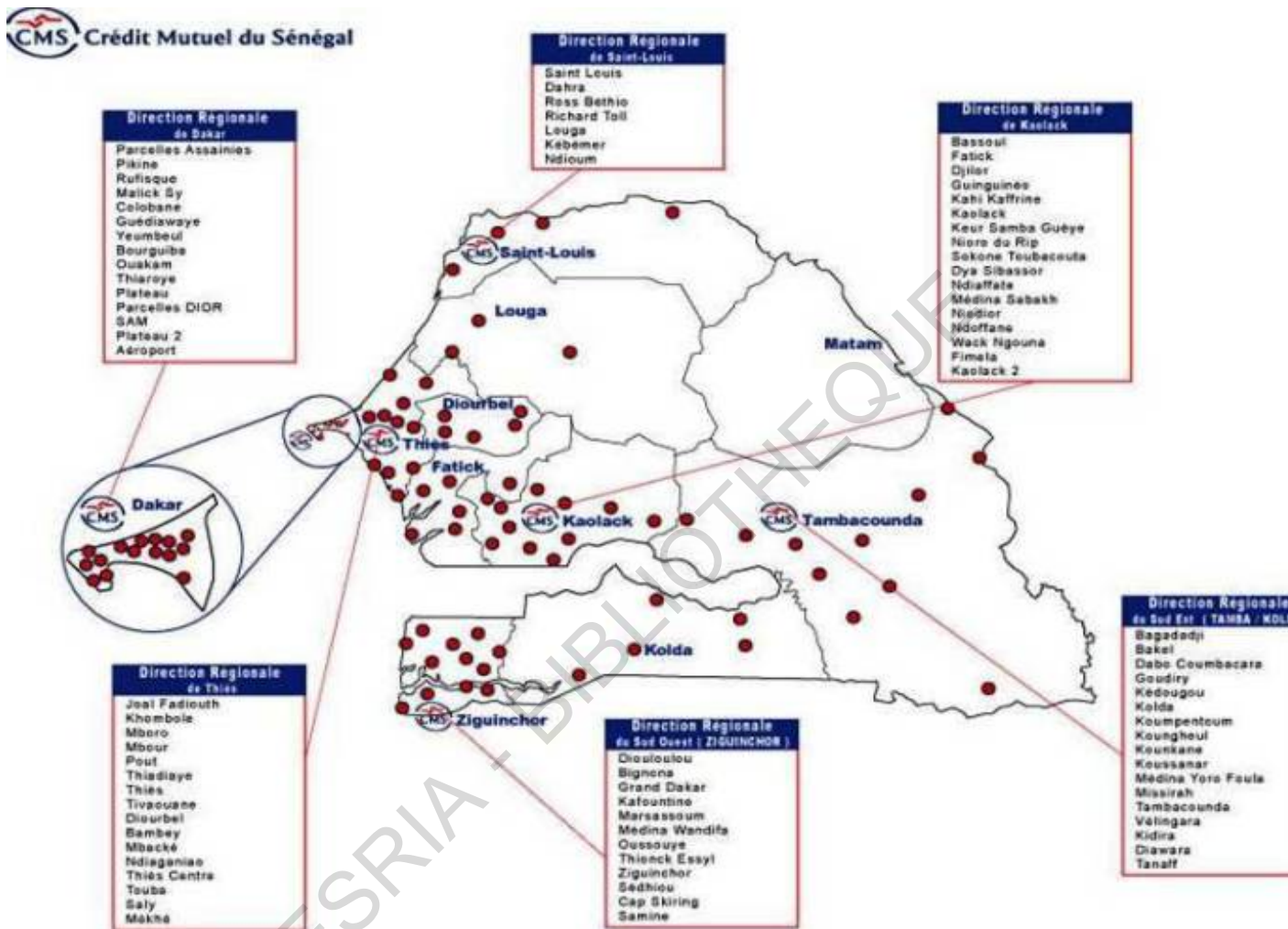
*Source : Données Cellule AT/CPEC, 2006*

Ce tableau montre une plus grande implantation du CMS en milieu rural avec 58% du nombre total de caisses de base que compte ce réseau. Cela pourrait s'expliquer par la genèse même de sa création en tant qu'IMF. En effet, la première caisse du CMS a été ouverte en milieu rural, à Thiaré, dans le cadre d'une politique de développement social initié par l'Etat et plus accentuée en milieu rural plus touché par le phénomène de la pauvreté.

La carte ci dessous nous montre la dispersion géographique des caisses de base du CMS dans tout le territoire sénégalais.



**Graphique 2 : dispersion géographique des caisses de base du CMS sur l'étendue du territoire national**



**Source :** Rapport du CMS 2006, Cellule AT/CPEC

La lecture de cette carte révèle une répartition très inégale des caisses de base du CMS sur le territoire national. En effet, nous pouvons noter une très forte concentration des caisses à Dakar et à Thiès, au centre dans les régions de Diourbel, Fatick et kaolack, et un peu au Sud-est à Ziguinchor. Dans les régions Nord et orientales du pays sont par contre le CMS est peu présent. Cette situation pourrait résulter de la répartition très inégale de la population plus concentrée dans les parties Est et centrales du pays.

**1. 2. 2. 4 : Les opérations du CMS**

Les opérations générales du réseau peuvent être présentées sur le tableau suivant :

**Tableau 8 : répartition du sociétariat (de 2005 à 2006), épargne collectée et encours(2006)**

Operations	2005	2006
Sociétariat	242.776	289.669
encaisses	Non disponible	41.000.000.000
Encours	Non disponible	39.000.000.000

En Décembre 2006 , ce sociétariat croissant du réseau CMS était reparti comme suit selon le genre : 36% d'hommes, 34% de femmes (AT/CPEC, 2006). 21435 salariés et pensionnaires ont domicilié leurs revenus au CMS. A la date du 31 Décembre 2006, cette institution a collecté une importante épargne qui s'élevait à 41 Milliards de francs CFA soit une épargne moyenne de 129.000 francs CFA, et a octroyé 39 Milliards de crédits à 47.012 sociétaires soit à près de 1/6 de son sociétariat, avec une moyenne de 829.000 francs CFA par sociétaire. Sur cette somme octroyée en crédits, 2,3 Milliards ont été accordé dans le domaine agricole, 56% sont accordés aux salariés et 21% aux commerçants. Le crédit de consommation, ceux immobiliers et sociaux ne sont pas restés en rade (AT/CPEC, 2006).

Toutefois, ce faible nombre de sociétaires du réseau ayant bénéficié de crédits (47.012 sur 289.669 sociétaires) remet en question un des objectifs de cette IMF qui est de faciliter l'accès au crédit à un grand nombre de pauvres exclus du system bancaire.

**Tableau 9: Répartition du sociétariat, de l'épargne et de l'encours selon les milieux**

Milieux	Sociétaires	Epargne collectée	Encours de crédits
Caisses urbaines	201.015	30.704.302.000	26.058.902.868
Caisses rurales	88.654	10.283.412.000	10.251.475.300
Totaux	289.669	40.987.714.000	36.310.378.168

**Source :** Données Cellule AT/CPEC, 2006

En lisant ce tableau nous pourrions également remettre en question un des principes des IMF qui est de collecter l'épargne pour en faire du crédit aux sociétaires. En effet, entre les encaisses et les encours, il y a une différence de 4.677.333.732 f CFA.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## Chapitre II : cadre théorique

Il s'agira dans cette partie d'exposer les réflexions théoriques qui ont été soutenue sur la question de la micro finance, son contexte d'émergence, sa pratique ainsi que ses incidences socio-économiques. Toutefois, il nous semble important de définir d'abord ce que recouvre le concept micro finance et ce qui la distingue du secteur financier classique.

### *2.1 : Qu'est-ce que la micro finance ?*

On peut définir la micro finance comme un instrument financier mis en place en référence aux systèmes financiers traditionnels, autrement dit fondé sur les principes de la solidarité mutuelle et de l'entraide. Elle offre des services financiers de base divers (crédit, épargne, assurance, transfert de fonds etc.) aux montants réduits à des populations pauvres qui sont exclues du système financier classique, afin de leur donner la possibilité d'accéder aux outils de financement de leur propre développement et de prévenir les aléas et imprévues de la vie quotidienne (aléas naturels tels les périodes de soudure, de mauvaise récolte, les maladies, la perte de biens etc.)

Selon Koffi Annan, « *Le micro financement est bien plus qu'un simple outil générateur de revenus. En donnant aux pauvres, et en particulier aux femmes, les moyens d'agir, le micro financement est devenu l'un des principaux mécanismes qui nous permettra d'atteindre les OMD, et plus précisément l'objectif central qui est de réduire la pauvreté extrême et la faim de moitié d'ici à 2015* ». (Brown, [www.yearofmicrocredit.org](http://www.yearofmicrocredit.org))

Le tableau suivant tableau nous présente quelques variables de comparaison entre le secteur intermédiaire de la micro finance et le secteur financier classique.

**Tableau 10 : Tableau comparatif du système bancaire classique et des IMF**

Variables comparatives	Système bancaire classique	Secteur Financier Intermédiaire
Principes directeurs et Logiques d'intervention	Principes basés sur les logiques financières économistes et capitalistes classiques : banques au cadre institutionnalisé, taux d'intérêts répondant aux lois concurrentielles du marché financier, primat accordé aux services à long terme plus rentables etc.	Principes basés sur les formes traditionnelles de transactions financières (Tontines, natt <sup>17</sup> etc.) Services financiers proposés : épargne, prêts de faibles montants à moyen et court terme, taux d'intérêts pas trop élevés et flexibles, pas de grandes garanties matérielles ou financières Procédures d'octroi des crédits simples dans un cadre pas trop institutionnalisé Proximité géographique et culturelle des institutions de micro finance par rapport à leur population cible ; rapports sociaux entre crédeur et débiteur
Sites d'implantation	zones à fort potentiel pouvant être exploitable et profitable	
Objectifs	Réaliser du profit	Démocratiser l'accès au crédit Lutter contre l'usure, les périodes de soudure, les chocs naturels etc. Réduire la vulnérabilité des pauvres
Cible	Pas de cible particulière : toute personne physique ou morale solvable et susceptible de leur apporter du profit	Les populations de revenus modestes Les exclus du système bancaire classique

<sup>17</sup> Tontine dans la langue wolof

Le secteur de la micro finance est donc différent du secteur bancaire classique. Les variables de différenciation que nous avons retenues sont les principes et logiques de fonctionnement, les sites d'implantation, les objectifs et les populations ciblées. Son émergence ainsi que sa pratique et ses incidences socio-économiques sur ses populations bénéficiaires ont fait l'objet de beaucoup de réflexions que nous essayerons de relater dans les lignes suivantes :

## ***2. 2 : Emergence de la micro finance expliquée par les théories contractualistes***

L'émergence des mécanismes financiers intermédiaires en général et de la micro finance en particulier a été expliquée par la théorie financière. En effet, nous pouvons noter deux grandes tendances : les théories néo-classiques qui ont toujours soutenu la théorie du marché parfait et régulé par des prix fixés par un « *commis-seur-priseur* »(Walras cité in De Briey, 2003 : 8)) et à l'opposée, les théoriciens des approches contractualistes qui soutiennent qu'en réalité, l'existence d'inégalités entre acteurs de ce marché rendent éventuels des défaillances et des dysfonctionnements de ce marché « *market failures* »(Idem : 8) d'où la nécessité d'une intervention de l'Etat et du recours des populations à d'autres mécanismes financiers.

### ***2. 2. 1 : la théorie néo-classique du marché parfait***

Selon Walras (De Briey, 2003 : 8), le système financier peut être assimilé à un ***marché*** où des individus à savoir des ***agents*** interagissent et échangent leurs biens. Ce marché est supposé pur et parfait, totalement stable car les agents interagissent selon des règles fixées par une instance suprême extérieure qui fixe les prix. Ce « *commis-seur-priseur* » assure donc la régulation, la stabilité et l'équilibre de ce marché d'où le nom de théorie de l'équilibre concurrentiel. Cette théorie a cependant été remise en question par la théorie du marché imparfait soutenue par les théoriciens des approches contractualistes des organisations.

### 2. 2. 2 : les théories d'agence ou théories contractualistes

Ces approches partent des limites des théories néo-classiques et soutiennent la théorie du marché et de la concurrence imparfaite due aux intérêts différents et divergents des différents acteurs y interagissant. Ces approches contractualistes tirent leurs origines des travaux de plusieurs auteurs dont COASE (1939), Alchian et Demsetz (1972), Jensen et Meckling (1976 et 1979), Fama (1980), Jensen (1983) et Fama et Jensen (1983) (De Briey, 2003).

Les théoriciens de ces approches à l'image de Jensen et Mackling (Jensen et Mackling, 1976 : 11) partent de la définition d'une relation d'agence qui peut être définie comme une sorte de contrat liant un « *principal* » et des « *agents* ». Cette relation de contrat lie deux acteurs opérant dans un marché qui se trouve être le marché financier, mais dont les intérêts sont totalement différents. Toutefois, contrairement aux néo-classiques qui soutenaient un marché parfait où les acteurs agissent selon des règles fixées par le marché, les contractualistes dans un contexte marqué par des dysfonctionnements éventuels du marché, soutiennent que « *les individus peuvent recourir à d'autres mécanismes de coordination que les prix fixés par les marchés. Ces mécanismes peuvent être des règles que des individus élaborent localement à l'intérieur d'espaces structurés qualifiés habituellement d' « organisations* » (Batifoulier, 2001). Nous pouvons donc dire qu'un mode de coordination entre les différents acteurs du marché devait supplanter un mode d'organisation par les prix fixé par un organe extérieur. Ces règles devaient donc être établies à la fois par le « principal » et les « agents » qui doivent respecter un contrat (De Briey, 2003 : 9). Le contrat définit une *relation d'agence* ou *Relation de crédit* où un prêteur (*le principal*), prête une part de sa richesse aux micro-entrepreneurs (*les agents*), qui s'engagent à rembourser le principal avec des intérêts, selon les conditionnalités fixées et dans les délais impartis. Toutefois, toute relation de crédit produit deux problèmes car lie deux catégories d'acteurs aux intérêts divergents. En effet, là où l'emprunteur s'intéresse à la rentabilité des capitaux empruntés, le prêteur quant à lui s'intéresse plutôt à la solvabilité de l'emprunteur et à sa capacité de rembourser dans les délais (Julien et Pallanque, 1995). Il se pose alors ce qu'on appelle une asymétrie d'information entre *principal* et *agents*. Cet état de fait est lié à deux problèmes qui se situent à deux niveaux différents :

1. Ex-ante : c'est-à-dire avant la signature du contrat, certaines personnes peuvent dissimuler des informations importantes les concernant, mais leur étant totalement défavorables car relatives aux risques quant à leur solvabilité. C'est ce qu'on appelle la sélection adverse.
2. Ex-post : c'est-à-dire après le contrat certains peuvent ne pas respecter leurs engagements relatifs au remboursement de leur dette. C'est ce qu'on appelle l'aléa moral

D'où l'incertitude et les risques liés à toute relation de crédit, et qui justifient le refus des banques classiques à financer les micro-entrepreneurs et les pauvres en général, refus qui se traduit par un *rationnement du crédit* par les banques.

### ***2. 2. 3 : Explication de l'émergence de la micro finance par les théories contractualistes***

Nous partons du postulat de départ des théories contractualistes, à savoir que la théorie de l'équilibre du marché pourrait être remise en question par la théorie du marché imparfait en raison des éventuels dysfonctionnements pouvant provenir d'aléas internes ou externes et de ce fait déstabiliser les marchés.

En effet, nous prenons d'abord le système bancaire classique comme un marché. Un des dysfonctionnements majeurs de ce système bancaire classique réside dans l'exclusion de certaines catégories sociales, résultant du refus des banques commerciales à financer les pauvres en raison de «.....l'importance des problèmes de détection et du non respect des contrats » (Hulme et Mosley, 1996). L'asymétrie d'informations entre prêteurs (banques) et emprunteurs (micro-entrepreneurs ou pauvres) réside à ce niveau dans la question de la solvabilité pour les banques classiques de ces catégories de clients, autrement dit leurs capacités à rembourser et à présenter des garanties matérielles ou financières. Comme le soulignait Servet, le risque « *est inhérent à toute relation financière quel que soit son degré de formalité ou d'informalité* » (Servet, 1996). Il existerait selon toujours cet auteur trois manières pour les institutions financières de couvrir ces risques :

1. Chercher à anticiper le risque en fixant des conditions minimales de prêts (renseignement sur la solvabilité du demandeur et études de marché du projet à financer)



2. Exiger des garanties matérielles ou financières
3. Compenser le risque par un taux d'intérêts élevé

Ces différents éléments qui constituent selon Servet des éléments sécuritaires peuvent avoir pour conséquences un déficit de confiance et des relations impersonnelles entre prêteur et emprunteur.

Dans un monde idéal ou le marché serait équilibré et stable tel que prôné par les néo-classiques, le problème des risques et de l'incertitude liées au crédit pourrait ne pas se présenter car les prix ou taux d'intérêt sont fixés par une instance externe en rapport au risque des projets (Cornee, 2006 : 14). Toutefois, ce cas de figure ne se présente pas dans le cadre du système financier classique qui connaît des dysfonctionnements. En effet, puisque les banques mènent des transactions avec leurs clients en se fondant sur des règles édictées sous contrat, il y a à ce niveau une asymétrie informationnelle entre ces deux catégories d'acteurs. En effet, les banques sont exposées au risque de recouvrement des prêts avec l'incertitude quant à la solvabilité des demandeurs qui détiennent des informations qu'ils peuvent cacher à ces banques afin de dissimuler leur risque. Un demandeur de prêt peut donc pour accéder aux services d'une banque, se faire passer pour un « ...emprunteur peu risqué » (Akerlof, 1970). Cette nécessité pour les banques de couvrir les risques liés au crédit produit un phénomène d'*anti sélection* qui engendre un autre phénomène à savoir l'exclusion de certaines catégories sociales, notamment les pauvres, jugées à fort risque. D'où le principe de *rationnement du crédit* (Stiglitz et Weiss, 1981) qui se traduit par :

1. Une augmentation des taux d'intérêts
2. Demander des garanties matérielles ou financières pour couvrir les risques.

Dans les pays du Nord, les banques sont moins exposées au risque car peuvent facilement procéder à des enquêtes sur les avoirs d'un emprunteur, son degré de solvabilité et sa capacité de remboursement. Cela est plus facilité par le système d'assurance des personnes et de leurs biens. Les demandeurs présentent donc moins de risques car peuvent présenter des garanties matérielles. Dans les pays dits sous développés, cet asymétrie entre les banques et les micro-entrepreneurs résultent d'abord de l'incertitude lié au « *risque de non paiement des intérêts et du principal lors des échéances futures* » (Psillanki, 1995 : 69) mais aussi au risque de « *contrepartie* » qui consiste pour un emprunteur à choisir librement de ne pas rembourser

sous prétexte qu'il ne sera pas poursuivi alors que financièrement il a les moyens de le faire (De Briey, 2003 : 17).

Dans une perspective contractualiste, ces dysfonctionnements du marché classique relatifs à l'asymétrie informationnelle entre prêteurs (banques) et emprunteurs (micro-entrepreneurs), avec comme corollaire l'effet *d'anti-sélection* –c'est-à-dire exclusion de certaines catégories sociales jugées à fort risque et peu solvables-, ajoutés aux dysfonctionnements du système bancaire public matérialisés par la faillite de plusieurs banques de développement mis en place dans les pays du Sud vers les années 1960, justifient l'émergence de nouveaux mécanismes financiers qui selon Stiglitz et Weiss, devaient « ...réduire cet asymétrie d'information entre agents économiques et réduire l'incertitude liée à l'activité de prêt » (Stiglitz et Weiss, 1981).

Un autre auteur du nom de Simon Corneé soutient que l'émergence de la micro finance découle de l'exclusion des pauvres du système bancaire qui résulte de trois facteurs (Corneé, 2006 : 17):

1. Les coûts élevés des transactions des banques classiques qui peuvent être justifiés par leur tentative de réduction de risques et d'incertitude liés au crédit
2. Nécessité de diversification des portefeuilles par les banques, autrement dit nécessité pour celles-ci de garantir aux épargnants à la fois des actifs liquides et le financement. En effet, ces institutions financières doivent assurer une capacité à mobiliser l'épargne au service de l'investissement à long terme, et simultanément préserver la liquidité des déposants -c'est-à-dire leur désir éventuel à consommer à n'importe quel moment et de retirer leurs disponibles. Elles doivent donc assurer à la fois la pérennité des financements et la liquidité dans les caisses.
3. Le coût élevé de l'information. En effet, accorder du crédit est lié à un risque dont l'évaluation prend en compte plusieurs dimensions : qualité du projet, intégrité de son porteur, degré de solvabilité de celui-ci. Ces types d'informations sont coûteux et nécessitent des dépenses supplémentaires pour les banques.

Toutes les théories sur l'émergence des mécanismes financiers alternatifs ou intermédiaires en général et de la micro finance en particulier partent d'une critique de la théorie classique de l'équilibre concurrentiel du marché. En effet, c'est donc suite aux dysfonctionnements notoires du marché financier dus entre autres à l'asymétrie

informationnelle entre prêteur soucieux du remboursement de ses prêts et emprunteurs porteurs de projets mais ne répondant pas souvent aux critères de solvabilité et de conditionnalités définis par le prêteur dans un souci de couvrir le risque lié à l'activité de crédit. Ce point de ralliement noté entre les différentes théories sur l'émergence de la micro finance sera toutefois difficile à trouver sur celles traitant de la manière dont les institutions de micro finance devraient fonctionner dans un souci d'efficacité socio-économique.

### ***2. 3 : les Théories sur la pratique de la micro finance ou le mode de fonctionnement des IMF***

Concernant la pratique des institutions financières intermédiaires, nous pouvons noter une pluralité des points de vue des théoriciens sur la manière dont les IMF fonctionnent et devraient fonctionner dans un souci d'efficacité :

Pour certains, le manque de ressources financières constitue une contrainte majeure pour les micro-entrepreneurs et les populations pauvres en général. Le rôle des institutions intermédiaires devrait dans ce cas de figure se limiter à l'octroi du crédit sans trop se soucier des autres services d'appui (De Briey, 2003 : 25). Cette approche est qualifiée de minimaliste et suscite un débat autour des questions de l'utilisation des crédits et leur rentabilité socio-économique qui sans suivi peuvent être compromises.

Cette approche minimaliste a été critiquée par l'approche dite intégrée. Les théoriciens de cette approche à l'image de Dhonte soutiennent que « *l'accès au crédit n'a de sens que s'il est accompagné (et surtout précédé) de supports annexes* » (Dhonte, 1994 : 63). Autrement dit, les prêts consentis par ces institutions financières seraient plus rentables économiquement parlant s'il y avait en amont et en aval des services d'appui tels la formation de leurs bénéficiaires à la gestion et à l'entrepreneuriat, ou encore un mécanisme de suivi de l'utilisation de ces prêts.

Toutefois, cette polémique entre théoriciens sur la manière dont ces institutions financières devraient mener leurs opérations avec leurs membres dans un souci d'une efficacité socio-économique soulève exactement deux problèmes : D'abord celui du financement de ses services supplémentaires : faudra-t-il intégrer le coût de ses services supplémentaires dans le coût des services financiers proposés ? Dans ce cas ce coût ne serait-il pas trop élevé ? N'avoisinerait-il pas celui des banques classiques ? Cela n'engendrerait-il

pas une nouvelle exclusion de certaines catégories sociales du marché financier ? Ensuite, le fait d'offrir ces services supplémentaires en aval pourrait renforcer le risque de « *contrepartie* », c'est-à-dire encourager les pauvres à ne pas sentir la nécessité de rembourser.

Selon les théoriciens de l'approche qualifiée de « *bien être* » ou *Welfarist Approach* ou encore « *crédit dirigé* » (*Directed Credit Approach*) à l'image de Mayoux, la micro finance peut être considérée comme un programme de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité et d'amélioration du bien être des pauvres (Mayoux, 1998). Cette approche est donc basée sur une logique du don<sup>18</sup> sur laquelle devrait reposer toutes les institutions intermédiaires à l'image des ONG. L'une des limites de cette approche est la dépendance des bénéficiaires de ces types d'institutions et les risques de disparition auxquels peuvent être exposées les IMF si elles reposent essentiellement sur la logique du don. Ces types d'institutions tels que prônés par l'approche du *bien être* serait basés sur un seul volet : le social.<sup>19</sup>

En réaction à ce type de fonctionnement de certaines institutions financières intermédiaires, une nouvelle approche qui inscrivait les programmes du micro crédit dans une logique de marché a émergé. Il s'agit de l'approche institutionnaliste (*institutional Approach*) ou l'approche dite de « *marché financier* » (*financial market approach*) qui, s'engageant dans une critique des mauvaises performances qu'on peut noter dans les institutions intermédiaires basées sur les dons, prône la création de systèmes d'intermédiation qui offriraient des services d'épargne et de crédit sur des bases pérennes et commerciales (Rhyne in Otero et Rhyne, 1994). En effet, reposer sur les donateurs serait, selon les théoriciens de cette approche, une manière pour les institutions financières intermédiaires de limiter leur capacité à satisfaire les besoins en financement des populations. Dans cette perspective, nous pouvons dire que cette approche a deux préoccupations majeures : la massification du crédit et la pérennisation des institutions (De Briey, 2003 : 25). Ces nouvelles institutions dont la création est prônée par les théoriciens de l'approche institutionnaliste ne pourront pas fonctionner de la même manière que les ONG par exemple. Le coût de leurs services et principalement celui de leur crédit devra logiquement être plus coûteux avec des taux d'intérêt plus élevés afin de couvrir les éventuels risques. Leur objectif ne sera donc pas seulement d'améliorer les conditions de vie

---

<sup>18</sup> Formes de donations, de legs etc. Certaines riches personnes peuvent léguer toutes leurs richesses en héritage à des ONG ou fondation. Ces ressources assurent donc les besoins en financement des bénéficiaires de ces institutions au grand risque d'insuffisance

<sup>19</sup> Souci d'être au service de catégories sociales démunies, pas de conditionnalités d'accès au crédit, pas d'intérêts ni garanties. Les fonds de la caisse proviennent de dons et sont directement mis au service des membres de l'institution dans le but d'améliorer leur bien être social.

des pauvres, mais aussi et surtout d'améliorer l'accès aux services financiers pour les exclus du secteur bancaire classique.

Cette approche institutionnaliste pourrait être rangée dans le même ordre d'idées que le discours néolibéral soutenu par la Banque Mondiale et les Nations Unies. En effet, ces organes internationaux prônent l'adoption d'une démarche commerciale dans le secteur de la micro finance. En effet, pour la Banque Mondiale et les Nations Unies, il faudrait construire des « *marchés financiers intégrants* », afin de pérenniser les systèmes de micro finance et d'étendre leurs activités sur un grand nombre de populations pauvres (De Biey, 2005 : 2). Pour cela, il faudrait selon ces organismes, institutionnaliser les programmes de micro finance, c'est dire réfléchir dans le sens de la création d'IMF répondant aux lois de marchés financiers concurrentiels et qui exigeraient de ce fait, un système de gouvernance plus rigide et plus efficace, car les institutions qui intègrent le volet social telles les ONG sont souvent dépendantes vis-à-vis des bailleurs.

L'alliance de ces deux approches –celle du *bien être* à caractère purement social et celle *institutionnaliste* intégrant et le social et le souci de la viabilité financière avec l'établissement de règles et conditionnalités d'accès au crédit- constituent ce que Morduch appelle le « *microfinanceschism* ». (De Briey, 2003 : 26).

Ces différentes manières de fonctionner prônées par ces différentes approches ont pour finalité leur efficacité vis-à-vis de l'amélioration des conditions de vie des pauvres. C'est pourquoi aussi bien les théoriciens de l'approche du *bien être* que ceux de l'approche institutionnaliste ont proposé des méthodes d'évaluation des performances des IMF vis à vis de leurs populations bénéficiaires. Ce qui nous amènera à présenter les réflexions théoriques sur la question des incidences socio-économique de la micro finance sur ses populations bénéficiaires.

#### ***2. 4 : les incidences socio-économiques de la micro finance sur ses populations bénéficiaires***

Nous pouvons noter trois méthodes d'évaluation des incidences socio-économiques de la micro finance sur sa population bénéficiaire.

Selon les théoriciens de l'approche en termes de *bien être*, l'efficacité de la micro finance en tant que secteur ne peut s'évaluer qu'à partir de ses impacts sur les conditions de vie des populations ciblées. Les variables d'analyse seraient dans ce cas selon ces théoriciens : le niveau de revenus, de nutrition et d'éducation, accès aux services de santé, d'assurance etc.) (Hulme, 1997). Cette technique d'évaluation vise à analyser la capacité des IMF à améliorer les conditions de vie de leurs bénéficiaires, autrement dit son efficacité sociale.

Les théoriciens de l'approche institutionnaliste de marché remettent en question ces variables d'analyse qu'ils jugent subjectives et difficile à mesurer. Ils proposent plutôt de recourir à des proxies<sup>20</sup> car soutiennent que la bonne santé financière est le meilleur indice de l'appropriation des programmes de crédit par les pauvres, ce qui impliquerait donc leur changement. Ces théoriciens prônent l'analyse des variables telles le nombre de pauvres touchés, le degré d'autosuffisance financière, la rentabilité, la qualité des services offerts, etc. (Rhyne, 1994). Toutefois, cette approche axe beaucoup plus ses analyses sur la performance financière des IMF que sur leurs incidences sur les pauvres. Elle vise donc à analyser l'efficacité brute (De Briey, 2003) de ces institutions. D'où le reproche qui leur a été fait.

Une autre méthode d'évaluation a voulu dépasser cette dichotomie entre efficacité et efficience (Ndiaye, 2004). En effet, l'efficience prend en compte des dimensions sociales et non économiques dans l'évaluation des incidences de la micro finance sur ses populations bénéficiaires. L'efficacité par contre ne prend en compte que les résultats bruts de l'institution qui ne définissent donc que son efficacité brute (De Briey, 2003). Cette approche consiste donc selon Ndiaye, S, à s'intéresser à analyser des variables socio-économiques, autrement dit à combiner l'analyse de l'efficacité économique et de l'efficience ou l'incidence sociale des IMF.

Ces différentes méthodes d'analyse des incidences de la micro finance ont servi de référence aux auteurs ayant travaillé sur cette question. Les résultats sont nombreux et diversifiés : il y a d'une part ceux qui défendent des apports positifs et ceux qui pointent la micro finance d'un doigt accusateur.

---

<sup>20</sup> Un « proxy » est un indicateur de résultats auquel il est fait recours lorsque celui-ci ne peut pas être mesuré directement (ROSSI & FREEMAN, 1989).

### ***2. 4. 1 : les apports positifs de la micro finance***

La question des apports de la micro finance à ses populations bénéficiaires a suscité beaucoup de polémiques entre penseurs ou organismes internationaux soucieux du développement des pays dits du Sud, de l'amélioration des conditions de vie en général des pauvres et de la diminution des disparités sociales. Nous pouvons noter deux tendances générales : une qui soutient les bienfaits de ce secteur et une autre qui remet en question ces apports positifs.

Certains ont soutenu et démontré les apports positifs de ce secteur ainsi que des services que les IMF proposent à leur population cible. En effet, Maria Novak<sup>21</sup> a souligné la différence fondamentale entre le crédit classique et le micro crédit que proposent ces Institutions de Micro finance (IMF). Elle note ainsi en ces termes : « *la différence principale, par rapport au crédit classique, est qu'il est orienté sur une cible nouvelle : les pauvres et les exclus* ». Ce qui caractérise et fait l'originalité de ce secteur réside donc, selon cette auteur, dans la prise en compte et la satisfaction des besoins financiers de catégories sociales longtemps négligées par les institutions financières classiques.

Ces IMF qui se développent et se multiplient de plus en plus dans des zones défavorisées qui abritent souvent des populations dont le niveau de vie est modeste et les revenus financiers moyens, pourraient y avoir, selon Reiffner, deux atouts principaux : « *la promotion de l'emploi en favorisant l'auto-emploi, et de façon implicite, le développement communautaire* ». (Ndéye Sine, 2004 : 27)

Ce nouveau secteur financier serait donc perçu positivement par les populations pauvres qui y voient un moyen d'intégration du système financier, un moyen d'amélioration de leurs conditions de vie et de satisfaction de leurs besoins financiers et sociaux. C'est aussi pour beaucoup d'organismes internationaux, de bailleurs de fonds, de gouvernants et d'auteurs, un nouveau levier de développement, une clé de voûte pour réduire les écarts sociaux, créer des emplois, renforcer les capacités, le pouvoir et les potentialités économiques des catégories sociales défavorisées, le développement de l'esprit d'entreprise, la création de richesses par le financement d'activités génératrices de revenus, l'amélioration lente, mais

---

<sup>21</sup> Fondatrice de l'Association pour le droit à l'initiative économique

réelle du niveau de vie des populations qui en bénéficient, donc un moyen de réduire leur pauvreté (Gentil, 2002).

Les adeptes du néolibéralisme y voient une nouvelle manière d'inciter et de pousser les gens au travail par l'auto-emploi. Ce serait donc selon ces derniers, un nouveau moyen pour faire renaître chez les populations de nouveaux dynamismes et de nouveaux enthousiasmes. La micro finance serait donc pour les néolibéraux, plus efficace pour le développement économique et social des populations défavorisées, car permettrait selon Jean-Michel Servet, de faire des « *dépenses sociales actives par les petits prêts de financement* » (Servet, 2006 : 2), contrairement aux aides et dépenses sociales publiques qui sont passives car ne sont pas productives.

La micro finance et surtout le micro crédit est aussi perçu comme un moyen de promotion de l'entrepreneuriat et de libération des énergies créatrices. Elle permettrait donc la création de micro-entreprises et réveillerait l'esprit d'entreprise même chez les pauvres souvent considérés comme de mauvais entrepreneurs et surtout de mauvais gestionnaires. Maria Novak, fondatrice de l'association pour le droit à l'initiative économique, a souligné à ce propos la spécificité de ce type de finance intermédiaire par rapport à la finance classique. Il soutient en effet en ces termes que la micro finance permettrait de « *découvrir que les gens exclus du crédit bancaire sont, comme les autres, dotés de l'esprit d'entreprise* » (Novak, 2005). Elle réveillerait donc et stimulerait certaines énergies, celles des pauvres qui sont souvent inhibées par le désespoir de ne pouvoir accéder aux outils financiers nécessaires pour la traduction de leurs idées en projets de développement.

Elle est aussi tantôt présentée comme un instrument libérateur ou un moyen d'autonomisation des femmes sur le plan financier. En effet, avec les formes de discrimination positive en faveur des femmes, avec notamment les ONG et organismes financiers internationaux militant pour la cause féminine, des Institutions de Micro finance (IMF) spécialement pour les femmes sont mises en place, en plus des nombreuses autres faveurs qu'on leur accorde dans les IMF même mixtes, dans le cadre de la promotion de la femme. La première ministre du Tamil Nadu en Inde du Sud compare la micro finance à une « *révolution tranquille des femmes* ». (Guérin, 2006). En effet, les femmes plus vulnérables et plus touchées par la pauvreté et l'analphabétisme, seraient considérées comme étant les premières bénéficiaires de ce nouvel outil financier, grâce au financement de petites



activités telles le commerce, qui sont un peu productives et qui selon certains, contribueraient pour beaucoup à la libération des femmes et à leur autonomisation sur le plan financier.

Outre ces réflexions théoriques sur les vertus de la micro finance tantôt considérée comme un outil de lutte contre la pauvreté, un moyen de lutte contre les inégalités sociales un moyen d'autonomisation des femmes surtout ou encore un moyen d'auto-promotion de l'emploi, d'autres auteurs la mettent en situation d'accusée.

#### ***2. 4. 2 : les méfaits de la micro finance***

Nous pouvons citer les travaux de Jean Michel Servet sur les dysfonctionnements de la micro finance. En effet, le problème soulevé par cet auteur porte sur la question du développement socialement durable. Dans ses réflexions, Servet semble aller à l'encontre de l'approche institutionnaliste de la micro finance soutenue par l'ONU et la Banque Mondiale, en parlant de risques que les IMF, dans leur forme actuelle et leur manière de mener leurs opérations, mettraient en évidence. Ces risques auxquels seraient exposés ses bénéficiaires sont selon Servet :

1. Le risque de surendettement qu'il a souligné dans ses réflexions sur les leçons tirées de vingt (20) ans de développement de la micro finance. Il note à ce propos : « *Faute d'un développement intégrant le micro crédit dans les logiques de solidarité, les risques sont considérables. Ainsi, d'instrument de libération, les IMF deviennent un vecteur d'oppression par un surendettement des populations séduites par une proposition de crédit.* » (Wampfler in Servet, 2004 : 2)
2. Le risque d'amélioration ou d'augmentation des processus de différenciation économique et sociale en concentrant les services sur une frange « rentable » de population, c'est-à-dire les populations aux revenus moyens, plus solvables.

Servet dans sa théorie paraît donc remettre en question l'efficacité de la micro finance en tant qu'outil de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. En effet, il soutient que, la micro finance et surtout le micro crédit qui est l'un des services les plus sollicités par les populations, ne paraît pas être la solution à tous les problèmes des pauvres. Elle a certes fait ses preuves dans certains pays d'Asie du Sud-Est tel que le Bangladesh, ou d'Afrique tels au Rwanda et en Ouganda où elle a permis un petit redressement économique après des périodes de crise ou de guerre civile, mais elle ne serait pas pour autant la panacée selon Jean Michel

Servet. En effet, il y aurait selon ce dernier, un très grand écart entre le discours que donnent les ONG et les IMF elles mêmes quant à leurs objectifs, et les résultats de leurs opérations. Dans ce cas de figure, pourrait-on se ranger dans la même perspective que les bailleurs de fonds, les hommes politiques ou encore les pauvres, qui font de la micro finance un des leviers importants de développement pour les pays du Sud en faisant allusion à ses impacts socio-économiques ?

En effet, bien qu'ayant des objectifs forts louables, la micro finance ne paraît pas être au service de tous les pauvres. Dans une certaine mesure, on peut dire qu'elle aide certaines catégories sociales, les classes moyennes un peu rentables et disposant de revenus moyens, à accéder aux services financiers, à financer ou à redresser leurs activités économiques, et à rehausser un peu leur niveau de vie. Toutefois, pourrait-elle prétendre pouvoir rehausser de manière considérable le niveau de vie des pauvres, même ceux vivant en dessous du seuil de pauvreté, et réduire les inégalités sociales ?

Outre ses apports positifs, sa contribution manifeste à l'amélioration du cadre et des conditions de vie de certaines populations, elle comporterait donc des limites latentes, pas très apparentes ni très perceptibles, d'abord par les pauvres qui sont sa prétendue cible, mais aussi par les ONG, les gouvernants locaux qui en font un cheval de bataille, une nouvelle stratégie politique et un nouveau moteur de développement pour les pays du Sud.

Selon Jean-Michel Servet, la micro finance ne pourrait éradiquer la grande pauvreté, car elle ne profite qu'aux populations de revenus moyens, c'est-à-dire celles qui ont déjà une source de revenus comme les salariés modestes, les commerçants, les petits producteurs qui peuvent s'en servir pour traverser une mauvaise passe, renforcer leurs activités, les redresser, surmonter une période de crise économique etc. Cependant, elle constituerait pour les plus pauvres, ceux qui n'ont aucune source de revenus, les sans emploi etc., une source d'appauvrissement par l'endettement.

Dans les années 1990, la micro finance était présentée comme un outil de redressement socio-économique après un échec quasi général des Politiques d'Ajustement Structurel (PAS). En effet, la croissance économique était de mise dans la lutte contre la pauvreté (Ballet, Dubois et Mahieu, 2003 in Wampfler, 2004 : 2). Réfléchir sur la question des incidences sociales et économiques de la micro finance reviendrait donc à réfléchir sur le concept de « *développement socialement durable* ». On aborderait donc selon Betty Wampfler

(2004), la question de l'impact de la micro finance dans toutes ses dimensions : les capacités économiques, sociales et entrepreneuriales des personnes et des organisations. A ce niveau, trois questions peuvent être posées :

1. Les services financiers que propose la micro finance sont-ils accessibles à toutes les catégories de pauvres ?
2. Ces services financiers permettent-ils de renforcer les capacités économiques, sociales et entrepreneuriales des populations qui en bénéficient?
3. L'innovation ne risque t-elle pas d'engendrer des inégalités, de renforcer les processus de différenciation économique et sociale, d'augmenter la vulnérabilité ?

Les réflexions théoriques de ces deux auteurs nous serviront donc de levier pour définir les orientations de notre recherche. En effet, si l'efficacité et l'opportunité de cet outil ne sauraient être remises en question dans un contexte marqué dans les pays du Sud par le difficile accès d'un grand nombre de populations aux services financiers en raison de leur situation de pauvreté, nous pourrions cependant nous poser des questions quant à son usage ou sa pratique, ses apports réels à ses bénéficiaires mais aussi et surtout quant à ses réels bénéficiaires au Sénégal. Autrement dit, les IMF ont-elles un niveau de professionnalisme et d'institutionnalisation leur permettant de gagner une place importante dans un système financier de plus en plus marqué par une concurrence des banques classiques? Ces institutions sont-elles adaptées au terreau sénégalais ? Leurs services répondent-ils aux besoins sociaux et financiers réels des populations qui en bénéficient ? Ces institutions œuvrent-elles réellement pour la promotion socio-économique de leurs bénéficiaires ? La micro finance profiterait-elle à toutes les catégories de pauvres ? Ne s'intéresseraient-elles pas uniquement aux populations de revenus moyens plus solvables ? N'excluraient-elles pas les populations très pauvres sans revenus financiers ? Et donc pourraient-elles éradiquer la grande pauvreté et éliminer les inégalités sociales ?

Cette série de questionnements nous conduit à notre problème de recherche, et y apporter des éléments de réponse constitue donc notre souci majeur.

**Deuxième partie :**  
**Problématique de recherche et cadre  
méthodologique**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## Chapitre III : La problématique

### 3. 1 : *Le problème de recherche*

Nous avons dégagé notre problème général de recherche en mettant en relation deux phénomènes contradictoires : le développement remarquable du secteur financier intermédiaire au Sénégal depuis les années 1990, et la précarisation de plus en plus notoire des conditions socio-économiques d'existence des populations qui en sont les bénéficiaires.<sup>22</sup>

En effet, les IMF en raison de leurs objectifs affichés très réconfortants pour certaines catégories sociales, auraient beaucoup gagné ces dernières années en ampleur et en popularité. Depuis les années 1990, le bien fondé et l'efficacité de la micro finance comme outil de développement et moyen de lutte contre la pauvreté ne serait plus à prouver selon les organismes internationaux (ONU, Banque Mondiale) et les gouvernants des pays du Sud. Beaucoup de vertus lui ont été accordées, en la présentant comme le nouvel instrument financier intermédiaire pour la promotion de l'auto-emploi, de l'entrepreneuriat, des dynamismes et enthousiasmes locaux, la libération des énergies créatrices.

Cette ampleur et ce succès dont a bénéficié ce nouvel outil financier ont pendant plusieurs années poussé ses bénéficiaires ainsi que les autorités nationales et celles internationales à ne souligner et confirmer que ses bienfaits vis à vis de sa population cible. Toutefois, après plusieurs décennies d'existence et d'exercice des IMF au Sénégal aussi bien dans les milieux ruraux, urbains que péri-urbains, ne serait-il pas opportun de procéder à une sorte d'évaluation de ce secteur dans le sens de mettre en exergue ses performances et apports positifs longtemps soutenus et démontrés, mais aussi et surtout de déceler ses contreperformances et insuffisances dans le sens d'une amélioration de ce secteur au grand bénéfice de sa cible ?

En effet, si nous analysons les quelques décennies d'exercice des IMF en tant qu'institutions financières ayant pour objectif de promouvoir et d'améliorer la situation socio-économique d'une catégorie sociale, à savoir les pauvres, nous serions tenter de dire en nous rangeant dans le même ordre d'idées qu'Isabelle Guérin que, vue la manière dont ces institutions fonctionnent, la micro finance serait une « *nouvelle forme de néolibéralisme* », et

---

<sup>22</sup> La gravité de la pauvreté c'est-à-dire les inégalités des revenus au sein de la population pauvre, était en 2001 de 6,2% au niveau national et de 3,7% à Dakar (cf. DSRP II, Juin 2006)

qu'elle « *renforce les inégalités et les hiérarchies* » (Guérin, 2006). En effet, en nous basant sur la pensée de cette auteur, nous pourrions soutenir que la pratique des IMF risquerait de maintenir les pauvres dans le besoin, en leur proposant par le micro crédit, de petites sommes d'argent qui leur permettraient juste de satisfaire un besoin financier immédiat, mais ne les mettraient pas définitivement, au bout d'une période donnée, à l'abri du besoin. Ils seraient au contraire maintenus dans la dépendance et dans la nécessité de solliciter après remboursement, un autre prêt ou un autre service financier. Ce qui pourrait remettre en question son efficacité soutenue en tant qu'outil de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Nous pourrions donc nous poser un certain nombre de questions quant aux apports de ce secteur à ses bénéficiaires. En effet, la micro finance et précisément le micro crédit, ne serait-elle pas une nouvelle forme d'exploitation douce et silencieuse des pauvres qu'elle prétend vouloir enrichir ? Elle prétend vouloir lutter contre l'usure, mais en réalité, ne reproduirait-elle pas le même système d'exploitation des emprunteurs par les prêteurs que les usuriers classiques avaient mis en place ? Cette inquiétude a poussé Jean Michel Servet à comparer la micro finance à « *l'usure des temps modernes* » car profiterait davantage aux IMF qu'aux pauvres qui sont sa principale cible.

Le principe consisterait implicitement à prendre au piège les pauvres dans ce système en leur octroyant de petits prêts, de petites sommes qui ne permettraient pas de faire de gros investissements<sup>23</sup>, et donc ne produiraient pas de la plus value. La conséquence logique serait qu'après l'investissement, le bénéficiaire qui n'aura pas réalisé beaucoup de bénéfices remboursera pourtant sa dette avec des intérêts, et serait obligé, afin de pouvoir faire un nouvel investissement, de solliciter un autre prêt. Ainsi de suite, on pourrait par métaphore, assimiler ce schéma à un système comportant des boules qui tournent dans un cercle sans issue, et dès qu'on y entre, on est pris au piège, on y tourne en rond pendant des années, pour se retrouver au bout de cinq ou six années à la case de départ ou encore, même s'il y aura changement, il se sera opéré à un rythme très lent ou est souvent très sensiblement ressenti. Ce cercle peut souvent être très vicieux, c'est-à-dire que les membres d'une mutuelle peuvent souvent être obligés d'adhérer dans d'autres mutuelles, pour pouvoir y faire des prêts afin de rembourser leur dette dans une autre mutuelle.

---

<sup>23</sup> Au Sénégal, le prêt moyen selon la Plateforme des Professionnels de la Micro finance au Sénégal (APIMEC) est de 90.000 francs CFA pour les activités génératrices de revenus et 15.000.000 de francs CFA pour les PME ([WWW.microfinancesenegal.org/Microfinance.net/APIMEC.PME.html](http://WWW.microfinancesenegal.org/Microfinance.net/APIMEC.PME.html))

Tout cela parce que les sommes octroyées seraient très insignifiantes et très peu productives. En effet, selon Daniel Bastien, le montant moyen d'un prêt en Afrique s'élèverait à 307 euros c'est-à-dire environ 199.500 francs CFA, soit plus de huit fois celui de la France qui s'élèverait à 2500 euros c'est-à-dire 1.625.000 franc CFA (Bastien, 2006 : 11). La question que nous pourrions nous poser à ce niveau réside dans la rentabilité et la productivité des investissements faits par les bénéficiaires des petits crédits, et donc, question connexe à cette première, les possibilités de remboursement avec intérêts des sommes empruntées, au moyen des bénéfices réalisés avec les financements opérés.

A partir de cet état de fait, nous comptons analyser le degré d'efficacité des IMF dans la promotion socio-économique de leurs populations bénéficiaires. Nous essayerons donc d'analyser non pas l'*efficacité brute* des IMF<sup>24</sup>, mais plutôt leur *efficacité socio-économique*<sup>25</sup>, autrement dit leur capacité à promouvoir leur sociétariat, à renforcer leurs capacités entrepreneuriales, à créer des activités socio-économiques génératrices de revenus viables et durables.

Les préalables pour notre analyse seront donc d'essayer d'élucider et d'explicitier un certain nombre de problèmes qui se situent à différents niveaux de réflexion. Il s'agira donc, après plusieurs investigations et observations sur la micro finance, les bilans qui ont été dégagés après plusieurs décennies d'existence et plus concrètement les résultats que nous avons eu à constater nous même sur le terrain lors de nos enquêtes exploratoires, de remettre en question, à plusieurs niveaux, certaines vertus assignées à ce secteur devenu très populaire au Sénégal ces dix dernières années.

### ***3. 2 : le débat autour des indicateurs de performance des IMF***

Les ONG et autres organismes institution aux ont aussi tendance à évaluer la performance des IMF en se basant sur des variables quantitatives dont la capacité à

---

<sup>24</sup> Nous entendons par *Efficacité brute* le fait pour Valérie De Briey (2005) d'analyser la performance des IMF en se fondant sur des variables telles que le nombre d'adhérents d'une IMF, le nombre de prêts consentis etc.

<sup>25</sup> Efficacité ou performance socio-économique des IMF voudrait donc dire à l'opposée de l'efficacité brute, analyser les impacts des IMF en se basant sur des variables telles que la nature et les montants des prêts consentis aux sociétaires (dans le but de voir leur capacité à permettre aux demandeurs de faire de gros investissements plus rentables), la conformité des services de ces institutions aux besoins et attentes de leurs bénéficiaires, les services non financiers offerts par ces institutions, à savoir les services pré et post financement dans le but de rentabiliser les prêts.

déterminer les incidences sociales de ces institutions pourrait être fortement remise en question. Il s'agit entre autres :

D'abord la question de l'entrepreneuriat et de l'auto-emploi tant avancée par les bailleurs de fonds et les organismes internationaux, pourrait être sujette à réflexion. L'efficacité des petits prêts destinés au financement de micro-entreprises ou d'activités économiques pour les pauvres resterait encore à prouver. En effet, le petit crédit à court terme, comme nous l'avons déjà souligné, ne serait pas très rentable pour les bénéficiaires des prêts et serait souvent très insuffisant pour les gros investissements susceptibles de créer des emplois pour les jeunes. Il suffirait simplement à cet effet, pour se rendre compte des limites du micro crédit en matière d'entrepreneuriat, de constater le taux élevé de chômage à Dakar qui est de 12% pour une région qui abrite 20% de la population totale du pays (Minvielle, Diop et Niang, 2005). Le taux de sous emploi et de sans qualification professionnelle est aussi très élevé au Sénégal, à Dakar et surtout en banlieue où la plupart des jeunes sans emplois sont obligés de s'insérer dans le secteur informel, avec un nombre réduit de micro-entreprises créées (Baumann, 2005 : 8).

Ensuite, la question de l'empowerment des femmes et de leur autonomisation sur le plan financier pose d'énormes problèmes dans une société comme la notre. En effet, avec les petits prêts, les très petites sommes octroyées aux femmes, ces dernières ne s'activeraient souvent que dans des domaines d'activité tels le petit commerce, l'artisanat, la coiffure, la couture ou la teinture qui sont leurs domaines de prédilection, domaines que la société à travers la division sociale traditionnelle du travail leur réserve. Le problème qui se pose c'est que ces domaines d'activité ne sont pas très productifs, ni très créateurs d'emplois et sont à la limite très saturés. La question de l'augmentation de leurs revenus financiers et de leur indépendance financière vis-à-vis des hommes se pose donc en termes de durée et de pérennité. Durée car la question est de savoir le nombre d'années qu'elles devront passer dans une mutuelle ou une autre forme d'institution de micro finance, pour pouvoir enfin sentir une amélioration considérable de leurs conditions de vie, et pour être financièrement autonome vis-à-vis de leur mari, mais aussi et surtout vis-à-vis de l'IMF elle-même. Pérennité dans le sens de la durabilité de l'empowerment des femmes en raison des domaines très peu productifs dans les quels elles s'activent. Ce qui pose le problème de la faiblesse éventuelle des bénéfices après remboursement des prêts et donc d'une amélioration très légère et momentanée des ressources financières.



Aussi, le nombre d'adhérents des IMF est souvent utilisé comme variable d'analyse. Cette variable comporterait des limites car, si nous considérons le nombre de bénéficiaires des IMF et ONG, les résultats pourraient être totalement faussés. En effet, il faudrait tenir compte du fait qu'une personne puisse être à la fois membre de plusieurs réseaux mutualistes. En cas de sondage, cette personne pourrait donc être répertoriée plusieurs fois. Les conclusions de l'atteinte de la micro finance d'une grande partie des populations pauvres seraient donc faussées dans ce contexte de double voire de multiples adhésions des populations aux IMF (Gaspéri, 2005 : 36).

Enfin, il y a les taux de remboursement qui sont aussi pris comme variables d'évaluation de la performance des IMF. Or, un taux élevé de remboursement pourrait simplement traduire un attachement des bénéficiaires des IMF à certaines valeurs culturelles surtout dans une société comme la société *wolof*<sup>26</sup>. Un taux élevé de remboursement ne saurait alors déterminer efficacement la rentabilité des financements opérés par l'emprunteur puis que le remboursement peut s'effectuer avec des revenus autres que les bénéfices de l'investissement opéré avec le crédit emprunté. Un sociétaire peut en effet rembourser son prêt et s'appauvrir d'avantage en utilisant par exemple une partie des ressources financières destinées à la satisfaction de besoins sociaux tels la nourriture, les frais de scolarité des enfants ou encore son salaire. C'est pourquoi dans l'analyse de la performance des IMF, il serait important de prendre en compte non le taux de remboursement, mais les modalités de remboursement, c'est-à-dire comment les bénéficiaires de prêts parviennent à rembourser leurs dettes et avec quels moyens.

Ces différentes variables d'analyse, notamment le taux de remboursement et le nombre d'adhérents seraient subrogatives (Gaspéri 2005 : 34) car ne sont pas directement liées à la réussite du financement des emprunteurs encore moins aux incidences sociales de la micro finance. Ainsi, la non prise en compte de variables qualitatives dans l'analyse de la performance des IMF, variables devant définir leur performance sociale, aurait dans certains cas conduit à une perception faussée de la micro finance et aux nombreuses exagérations quant au rôle joué par es IMF dans les conditions socio-économiques de la vie de leurs bénéficiaires (Morduch, interview in Gaspéri, 2005 : 34). C'est sans doute ce qui conduit Jean Michel Servet à affirmer dans ses analyses sur les incidences de la micro finance sur les

---

<sup>26</sup> Ethnie du Sénégal. Ces valeurs culturelles peuvent être l'honnêteté, le sens de l'honneur dans un système de garantie fondé sur la caution solidaire

conditions de vie des pauvres a soutenu que le micro crédit «...*crée plus de drames que d'espoirs parmi les pauvres par le surendettement* » (Servet, 2006 : 71). Le débat tourne autour de la question de la pratique des IMF, autrement dit leur manière de mener leurs opérations vis-à-vis de leurs sociétaires, et qui remettrait en question leur objectif de départ qui est de lutter contre la pauvreté et les inégalités. Nous partirons de ces analyses pour formuler la question qui définira l'orientation générale de notre recherche.

### **3. 2 : La question de recherche :**

La micro finance constitue t-elle un dispositif de promotion socio-économique de ses populations bénéficiaires ou les IMF ne sont-elles pas uniquement mues par une logique capitaliste de profit?

### **3. 3 : Les objectifs de recherche :**

Nous avons un objectif général de recherche et des objectifs spécifiques.

#### **3. 3. 1 : L'objectif général de recherche**

Notre souci majeur est d'analyser le degré d'efficacité à la fois économique et sociale des IMF sur leurs populations bénéficiaires. Nos variables d'analyses seront donc des variables quantitatives (services financiers et résultats des opérations) et qualitatives (services non financiers) qui nous permettront d'analyser l'efficacité socio-économique du CMS sur ses sociétaires, à travers le cas particulier de la caisse du CMS à Thiaroye.

#### **3. 3. 2 : Les objectifs spécifiques :**

Dans notre recherche, nous avons aussi d'autres objectifs connexes à notre objectif général de recherche. Ces derniers sont au nombre de quatre : il s'agit entre autres, de :

1. Décrire le fonctionnement interne des IMF à travers la caisse de base du CMS sis à Thiaroye, et la place qui est accordée aux sociétaires dans la gérance et la gouvernance de ces institutions ;
2. Analyser leurs performances socio-économiques à travers leurs opérations avec leurs sociétaires ;

3. Déterminer l'incidence des services et produits du CMS sur la promotion socio-économique de leurs sociétaires.
4. Analyser le rapport des bénéficiaires des IMF au crédit, autrement dit l'usage des prêts par leurs bénéficiaires.

Ces objectifs de recherche nous ont poussés à définir les concepts sur lesquels nous nous fonderons pour mener notre étude.

### **3.4 : La conceptualisation**

Nous allons définir trois (3) concepts : micro finance, promotion socio-économique et incidence.

#### ***Micro finance :***

Par micro finance, nous entendons des services financiers proposés par des structures spécialisées appelées institutions de micro finance (IMF) à des populations de faibles revenus exclus du système bancaire. L'objectif de ces IMF est d'assurer l'intermédiation financière entre les exclus du système bancaire et les banques classiques. Leur principe consiste à collecter l'épargne de ces populations et de les redistribuer en micro crédit sans garanties matérielles ou financières et remboursables avec des intérêts relativement bas. Ce type de service est appelé micro crédit et consiste en des prêts de faible somme destinés soit au financement de petites activités génératrices de revenus, ou encore à la consommation. Nous pouvons distinguer trois types d'IMF à savoir les projets à volet crédit, les Mutuelles d'épargne et de Crédit (Mec) autonomes et autogérées et les Mec affiliées aux réseaux mutualistes. Ces types d'institutions fonctionnent selon des principes différents de ceux des banques classiques :

- La proximité à la fois socio-culturelle et géographique (Albert, 1997) entre IMF et population cible
- Logique fondée, non pas sur de grandes garanties matérielles ou financières, encore moins sur l'hypothèque ou l'aval, mais plutôt sur la caution solidaire, l'appartenance à un réseau social et la confiance entre débiteur et créancier<sup>27</sup>.

---

<sup>27</sup> Principes mutualistes tels que conçus par les précurseurs de la micro finance : Raiffeisen, Desjardins et Yannus

### ***Promotion socio-économique***

Nous entendons par promotion socio-économique un renforcement des capacités économiques, entrepreneuriales et sociales des sociétaires. Ce qui induit l'élaboration par les IMF de politiques devant intégrer ces différents volets.

### ***Incidence***

Nous utilisons ce concept *incidence* en opposition au concept d'*efficacité brute*. Par le premier nous entendons efficience ou impact social. Par le second nous entendons surtout résultat ou efficacité économique des IMF. Par incidence socio-économique nous entendons donc efficacité à la fois économique et sociale des IMF.

### ***3. 5 : L'hypothèse de recherche***

L'hypothèse que nous formulons est la suivante :

Le manque de professionnalisme, d'une culture de la concurrence dont les IMF font montre dans leurs opérations avec leurs membres et la non prise en compte des facteurs pré et post financement réduisent les incidences de services de ces institutions dans la promotion socio-économique de leurs sociétaires.

## Chapitre IV : La méthodologie de recherche

La méthode ou méthodologie de recherche peut avoir plusieurs acceptions selon les disciplines scientifiques ou les écoles de pensée. En effet, là où les adeptes de l'école française parlent de méthode ou de méthodologie, les américains parlent plutôt de procédure (Grawitz, 2001 : 351) qui peut varier selon les types d'objet étudiés.

Dans un sens philosophique du terme, une méthode de recherche peut signifier l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline scientifiques essaye de trouver les vérités, de les démontrer et de les vérifier.

Dans une seconde acception, la méthode peut être définie simplement comme toute attitude que tout chercheur devrait adopter vis-à-vis d'un objet qu'il veut explorer en vue de mieux le connaître. Cette attitude ou posture différencie le chercheur scientifique des profanes ou des autres observateurs. Il devra donc suivre un certain nombre d'étapes en vue d'une scientificité de son observation et de ses résultats.

Nous pouvons donc dire que chaque discipline scientifique se définit par son objet et sa méthode qui est un ensemble de procédés ou d'étapes devant conduire à la compréhension et à l'explication de ce dit objet. Nous définirons alors la méthodologie de recherche comme la manière dont un chercheur procède dans sa quête de connaissance et de compréhension d'un phénomène. Cette méthodologie consiste en un ensemble de procédés à suivre, depuis le choix de son sujet de réflexion jusqu'à la production de ses résultats. C'est donc en quelque sorte l'ensemble des démarches que tout chercheur devra suivre dans ses travaux de recherche, afin de produire des résultats fiables et dénués de biais.

Dans cette partie, nous retracerons donc la manière dont notre recherche s'est déroulée, depuis le choix de notre sujet de recherche jusqu'à l'émission de nos conclusions, en passant par la recherche documentaire, les enquêtes exploratoires et les enquêtes proprement dites qui nous ont permis de recueillir nos données. Nous parlerons aussi des outils que nous avons utilisés pour collecter nos informations et des difficultés que nous avons rencontrées tout au long de nos investigations, difficultés d'ordre financier, mais aussi et surtout les difficultés liées à l'accès à certaines sources d'information.

#### ***4. 1 : La phase exploratoire***

Elle consiste en la première phase de la recherche et s'est déroulée en deux temps : la recherche documentaire et les enquêtes exploratoires.

##### ***4. 1. 1 : La recherche documentaire***

A ce niveau de la recherche, nos investigations ont été très fructueuses. En effet, la question de la micro finance est un sujet très prisé aussi bien par les chercheurs en sciences sociales que par les chercheurs en sciences économiques spécialisés dans les différents domaines de finance.

La micro finance a suscité la réflexion chez les penseurs de plusieurs disciplines scientifiques. En effet, selon leur domaine de recherche, les penseurs se sont intéressés à plusieurs aspects du phénomène, à savoir : son contexte socio-historique et théorique d'émergence, aussi bien dans les pays dits du Nord qui ont vu se développer les premières formes d'IMF, que dans les pays dits du Sud qui l'ont connu un peu plus tardivement vers les années 1970. Les réflexions ont aussi porté sur ses impacts sur ses populations bénéficiaires, sa pratique, les performances et les limites des IMF, la manière dont ces institutions financières dites intermédiaires fonctionnent etc.

La Bibliothèque Universitaire (BU) ainsi que les centres de documentation des Sections de Géographie et de Sociologie et de l'UFR des Sciences Economiques nous ont été d'un très grand apport en ce qui concerne les documents et ouvrages généraux sur le secteur de la micro finance, son processus d'émergence et de développement dans les différentes régions du monde, son contexte d'émergence en tant que troisième secteur financier après les secteurs autonome et classique.

Nous avons également été au centre de documentation de la Cellule d'Assistance Technique aux Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (AT/CPEC), la structure détachée du Ministère des Finances, en coopération avec la BCEAO et la Commission Bancaire de l'UEMOA, et chargée de la réglementation et du contrôle externe des opérations et du fonctionnement des IMF au Sénégal. Les documents aux quels nous avons accès au niveau de cette structure étaient pour la plupart des revues, des supports de textes faisant état de conventions ou chartes sous régionales, des brochures, des extraits d'actes de colloques ou de

conférences sur la Micro finance et le développement du secteur dans la zone Uemoa. Nous avons donc pu collecter des informations très récentes et précises sur l'évolution du marché, l'évolution du sociétariat des IMF notamment au Sénégal, les ressources qui sont immobilisées par ces institutions, bref, des bilans et résultats des activités de ces institutions ces dernières années. Nous avons également consulté les textes et règlements mis en place par la BCEAO et la Commission Bancaire, textes faisant état des règles de création, de reconnaissance et de fonctionnement des IMF. Le plus enrichissant de la recherche documentaire que nous avons eu à effectuer dans cette Cellule a été pour nous de consulter des dossiers de demande d'agrément et de reconnaissance en cours de traitement, des textes relatant les règles de fonctionnement, le règlement intérieur, le fonctionnement interne des IMF, les relations de celles-ci avec le Ministère des Finances, la Cellule AT/CPEC, la BECEAO etc. Nous avons également pu consulter des états financiers de quelques réseaux mutualistes. C'est sur la base de la consultation de ces états et rapports financiers annuels de ces quelques réseaux que nous avons porté un premier choix sur le CMS et le PAMECAS qui nous paraissaient être, indépendamment des classifications faites par la cellule AT/CPEC ainsi que la BCEAO, les réseaux qui dominent le secteur de la micro finance au Sénégal. Les critères sur les quels nous nous sommes basés en faisant ces choix ont été la forte épargne mobilisée par ces institutions en 2006, ainsi que leur sociétariat.

Internet nous a également beaucoup aidés dans notre recherche documentaire. Nous avons visité plusieurs sites d'organismes ou de structures spécialisées dans la micro finance. Nous pouvons mentionner : [www.Planetfinance.org](http://www.Planetfinance.org), [www.microfinancesenegal.org](http://www.microfinancesenegal.org), [www.microfinance.net](http://www.microfinance.net), [www.cerise-microfinance.org](http://www.cerise-microfinance.org), [www.cairn.info/revue-dumauss.fr](http://www.cairn.info/revue-dumauss.fr), [www.crisis.uqam.ca](http://www.crisis.uqam.ca), [www.uqo.ca](http://www.uqo.ca) etc. Le moteur de recherche que nous utilisons le plus souvent était *Google.fr*. L'utilisation de ce moteur nous a permis de mieux nous imprégner dans les débats et les réflexions actuels sur la question de la micro finance et ses impacts sur les populations qui en bénéficient. La plupart des documents que nous consultions étaient des extraits d'ouvrages d'auteurs qui ont réfléchi sur la question, des extraits d'actes de colloques ou d'ateliers de conférences, des forums de discussion et de témoignages en ligne sur le microcrédit, des bilans des Nations Unies, des banques de développement, des ONG, des bailleurs de fonds sur les bienfaits et les aspects positifs de la micro finance etc. Toutefois l'apport enrichissant de notre surf sur Internet a été les nombreux articles trouvés grâce au moteur Google.fr, articles qui avaient pour signe particulier de rompre carrément avec le discours traditionnel et connu sur la micro finance et ses bienfaits sur les populations pauvres.

De nombreux articles trouvés sur internet, des auteurs comme Evelyne Baumann, Jean Michel Servet et nous en passons, nous ont permis de jeter un nouveau regard sur toute la question et de remettre en question certains jugements et propos de certains bailleurs et souvent de nos gouvernants locaux. Ces extraits de textes, de revues et de journaux relatant pour la plupart, certes les apports de la micro finance sur certaines franges des populations, ont en outre souligné un aspect nouveau du phénomène qui depuis lors était resté non apparent : il s'agit des limites de ce secteur et des IMF dans leurs opérations. Autrement dit la forme d'exploitation lente et silencieuse que les IMF opéreraient sur leurs bénéficiaires via le surendettement. Ce mot découvert pour la première fois sur un des travaux de Jean Michel Servet a orienté toute notre réflexion théorique ainsi que nos recherches de terrain. Son auteur, à savoir Jean Michel Servet nomme les IMF en ces termes : « *les banquiers aux pieds nus* », et ils apparaîtraient selon cet auteur comme les usuriers des temps modernes, c'est-à-dire la nouvelle version des pratiques usuraires tant combattues. Les IMF sembleraient donc être, selon Servet d'après la compréhension que nous avons pu avoir de sa réflexion, une continuité de l'usure. La micro finance appauvrirait donc davantage les pauvres, ou pour être plus précises, appauvrirait davantage certaines catégories de pauvres par le surendettement. Cette découverte faite grâce à notre recherche documentaire a été la toile de fond de nos réflexions, le fil d'Ariane qui nous a permis de tracer les pistes de notre étude. La compréhension générale que nous avons donc eue de notre recherche documentaire a été que la micro finance comporterait une nuance qu'il serait important de mentionner : à savoir que c'est un outil qui profiterait peut être à certaines catégories de pauvres, mais pas à tous les pauvres. D'où la grande question : est elle donc efficace en tant qu'outil de développement et un des moyens de lutte contre l'éradication de la grande pauvreté ?

#### ***4.1.2 : Les enquêtes exploratoires***

Nous avons effectué nos enquêtes exploratoires vers le mois d'Avril dans une mutuelle d'épargne et de crédit du PAMECAS sis à Pikine Tally Bou Bess, la MECIB<sup>28</sup>. Nous avons mené nos enquêtes exploratoires dans cette mutuelle de l'UM-PAMECAS car nous avons choisi, comme nous l'avons déjà expliqué, deux réseaux leaders du marché de la micro finance sénégalais (Pamecas et CMS) comme cas particuliers d'institutions mutualistes qui devaient nous permettre d'étudier le rapport des IMF à leurs bénéficiaires.

---

<sup>28</sup> Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Icotaf Tally Bou Bess



Nous avons effectué ces enquêtes exploratoires en une demi-journée. En effet, après avoir discuté avec le gérant sur les raisons de notre présence à cette caisse, les raisons du choix de notre sujet de recherche, celui-ci après avoir accepté que nous menions notre étude dans cette caisse de base du Pamecas, nous a présentées à un agent de crédit et nous a installées dans une pièce des locaux de la mutuelle. Ce fut donc dans cette pièce qui était la salle de réunion des membres des différents organes internes de l'institution, que nous avons eu à nous entretenir avec onze (11) membres de la mutuelle qui ont bien voulu nous consacrer un peu de leur temps en répondant à nos questions, à savoir six (6) commerçants grossistes, deux (2) femmes pratiquant le petit commerce. Ces sociétaires étaient répartis comme suit : un (1) boucher et deux (2) coiffeuses professionnelles. Les entretiens étaient non directifs et ont duré entre quinze (15) et vingt (20) minutes. Les sociétaires ont été choisis au hasard parmi ceux qui étaient venus ce jour là à la mutuelle effectuer des opérations (un prêt, un dépôt ou pour solliciter un autre service). Les entretiens ont été réalisés sur la base d'un guide que nous avons administré à tous nos sujets. Ce guide contenait quatre (4) thèmes de discussion :

**Thème 1** : Leurs motifs d'adhésion et leurs attentes

**Thème 2** : Les types de services sollicités et les moyens dont les bénéficiaires de prêts parvenaient à s'acquitter de leurs prêts

**Thème 3** : Les montants des prêts par rapport aux besoins d'investissement

**Thème 4** : Les appréciations sur les services de la mutuelle en général et ses apports

Les informations que nous avons pu recueillir de ces entretiens ont été riches et variées, mais manquaient encore un peu de précision et de clarté car nous en étions tout juste au début de nos recherches. Toutefois, elles nous ont permis de dégager nos hypothèses de recherche et d'élaborer nos outils de recherche pour l'enquête proprement dite.

#### ***4. 2 : L'enquête proprement dite***

Notre enquête a été effectuée en trente trois (33) jours<sup>29</sup> . Pendant ces trente trois (33) jours, notre travail de recherche a été reparté comme suit :

---

<sup>29</sup> Du Lundi 17 Décembre 2007 au Vendredi au Jeudi 17 Janvier 2008

1. D'abord nous avons passé cinq (5) jours à la caisse, c'est-à-dire du Lundi 17 Décembre 2007 au Vendredi 21 Décembre 2007. Pendant ce temps nous avons mené essentiellement une recherche documentaire. En effet, nous avons consulté :

- Les registres d'adhésion pour connaître le nombre de membres que compte cette institution ;
- Les registres de déblocage pour connaître de 2003 à 2007 les prêts qui ont été consentis, les montants de ces prêts, ainsi que les types de crédit qui ont été consentis. C'est à partir de ces informations que nous avons pu typifier les crédits et constituer les strates ou les sous groupes de notre échantillon ;
- Nous avons aussi consulté les procès verbaux qui ont été rédigés à l'issue des réunions des différents organes de contrôle. Les informations que nous avons tirées de cette consultation documentaire nous ont permis de connaître la fréquence des rencontres des membres des organes de contrôle, et les objets de ces rencontres ;
- Nous avons aussi consulté des documents relatifs au cadre juridique de la caisse : Numéro de reconnaissance juridique et règlement intérieur établi par le réseau et qui s'applique à toutes les caisses de base ;
- Nous avons aussi consulté les états financiers et les rapports d'activité de la caisse de 2003 à 2006.

Cette recherche documentaire a été très fructueuse car nous a permis d'avoir assez de connaissances sur la caisse de Thiaroye, ses résultats, sa performance brute, sa composition interne, le personnel technique, le personnel politique (les organes et leurs membres), les types de services proposés aux sociétaires, les échéances liées aux prêts (taux d'intérêts, couts des frais de dossiers, montant des garanties financières sur les prêts.

2. Puis, après avoir constitué notre échantillon, nous avons commencé notre enquête de terrain que nous avons effectué en 28 jours (du Vendredi 21 Décembre 2007 au Jeudi 17 Janvier 2008). Nos enquêtes se sont déroulées en partie sur le terrain et en partie à la Mutuelle. En effet, plus de la moitié de nos entretiens ont eus lieu dans les locaux de la caisse de Thiaroye, et pour les autres nous avons du nous déplacer aux lieux d'habitation ou de travail des sociétaires.

Pour recueillir nos données de terrain, nous avons utilisé en effet plusieurs outils de collecte dont nous allons parler dans la sous partie qui va suivre.

#### 4. 2. 1 : *Les outils de la collecte*

La sociologie, science purement empirique<sup>30</sup>, utilise, à l'instar de toutes les autres disciplines des sciences sociales, plusieurs méthodes et techniques de collecte des données de terrain, selon l'objet étudié. Notre étude portant sur les incidences d'un phénomène sur une catégorie de population donnée, nous avons procédé par ce que Bourdieu appelle la *Triangulation des techniques et des méthodes*, afin d'enrichir et de diversifier les types d'information dont nous aurions besoin pour relater plus clairement les faits.

Ainsi, comme nous l'avons indiqué sur le tableau des variables d'analyse, nous avons utilisé beaucoup d'outils pour la collecte de nos données en fonction des types d'information que nous recherchions. Nous avons donc utilisé à la fois les démarches quantitative et qualitative, ce qui justifie l'usage des outils de collecte suivants :

- **La consultation documentaire** : pour avoir des informations sur le processus d'ouverture de la caisse, l'évolution du sociétariat, le membership, le cadre juridique, les différents organes de contrôle et leur fonctionnement, les types de produits et services proposés par la caisse aux sociétaires, le nombre de prêts consentis, les montants des prêts etc.
- **Le questionnaire** : qui est un outil qui permet de collecter des données quantitatives comme par exemple des données sur l'organigramme de la caisse, le nombre de crédits obtenus par les sociétaires etc. Les informations que nous avons recueillies avec les questionnaires que nous avons administrés à nos sujets nous ont permis de définir des tendances et des conclusions générales en rapport avec le phénomène étudié. Le questionnaire comportait les parties suivantes qui ont constituées nos sujets de discussion avec nos sujets :
- Enfin nous avons utilisé le **guide d'entretien** pour discuter avec les sociétaires surtout, sur la question de leur rapport à la caisse, de leur rapport au crédit et surtout sur la question des incidences des crédits dont ils ont bénéficié sur leurs conditions socio-

---

<sup>30</sup> Science empirique est le contraire de science théorique. La différence entre empirie et théorie c'est que la première se fonde essentiellement sur les données de terrain pour émettre des résultats. La sociologie est donc selon ses précurseurs, notamment Saint-Simon, une science qui doit se fonder sur les faits pour émettre les lois de la nature

économiques de leur vie. Contrairement au questionnaire qui limite les enquêtés dans leur liberté de s'exprimer et de développer leurs idées en raison de sa configuration même qui propose des grilles de réponse, le guide d'entretien le guide d'entretien permet de recueillir des données plus diversifiées et plus complète car avec sa constitution même qui propose des thèmes de discussion, les enquêtés ont une plus grande marge de liberté et ont donc la latitude de nuancer, développer, et fournir au besoin des éléments d'éclaircissement à leurs réponses. Les discours sont donc plus complets et plus riches avec le guide d'entretien qu'avec le questionnaire. Les thèmes du guide sont les suivants :

- **L'observation** : Nous avons aussi utilisé cette technique de collecte mais non de la manière dont elle est utilisée par les anthropologues<sup>31</sup>, ni de la manière dont elle est utilisée par Alain Touraine.<sup>32</sup> Nous avons opéré une opération totalement désengagée, c'est-à-dire simple observation en étant le plus distant, le plus neutre et le plus impartial possible, afin de comprendre d'abord le fonctionnement interne de la Mec de Thiaroye, le comportement du personnel envers les sociétaires, mais aussi la manière dont cette caisse ainsi que la cellule AT/CPEC qui est chargée du contrôle externe des opérations des IMF fonctionnent en interne.

Nous avons effectué nos enquêtes en administrant d'abord le questionnaire puis le guide d'entretien. Nous avons procédé de la sorte pour essayer de combler les limites et la rigidité du questionnaire qui nous a permis de recueillir uniquement des données quantitatives. Le guide d'entretien devait être ensuite un outil devant nous permettre d'apporter des compléments et des approfondissements aux réponses de nos sujets pour deux raisons :

---

<sup>31</sup> En anthropologie on parle d'observation participante qui est une technique pour les ethnologues et anthropologues de recueillir des données de terrain. Cette technique consiste, dans cette discipline des sciences sociales, en l'implication du chercheur dans le phénomène qu'il étudie. Le chercheur devra donc être physiquement présent sur son milieu d'étude pendant plusieurs mois voire des années, afin de mieux connaître les réalités socio-culturelles de ce milieu, et de parvenir à se faire accepter comme faisant partie de ce milieu. Ce qui devra lui permettre de recueillir les informations telles qu'elles se produisent et au moment de leur production, sans travestissement car, à force d'être dans un milieu pendant longtemps, la présence du chercheur ne gênera plus et il n'est plus vu comme un étranger.

<sup>32</sup> Dans son étude des mouvements sociaux, Alain Touraine prône une implication du chercheur dans le phénomène qu'il étudie. Il parle d'*intervention sociologique* qui est une attitude qui consiste pour le sociologue qui veut comprendre le sens de l'action collective et les rapports sociaux entre individus, à être aussi un acteur du mouvement social qu'il étudie et non un simple observateur. Il a bien détaillé en 1978 cette méthode originale de *L'intervention sociologique* dans *La voix et le regard*. Cf. Touraine Alain, *Microsoft Encarta 2007 (DVD)*, Microsoft corporation 2006

- D'abord le questionnaire qui devait être administré dans un temps réduit (maximum 15 mn)
- Puis la conception<sup>33</sup> même de l'outil ne met pas les enquêtés dans les dispositions requises pour livrer des informations relatives à leurs opinions ou aux interprétations qu'ils donnent à certains phénomènes.

#### **4. 2. 2 : L'échantillonnage**

Dans le choix des sujets que nous interrogerons, nous avons procédé par une technique aléatoire ou probabiliste d'échantillonnage, savoir l'échantillonnage stratifié. Ce type d'échantillonnage est appelé stratifié car sera constitué à partir de différents sous groupes à l'intérieur des quels seront choisis les différents éléments qui constitueront l'échantillon. Ces sous groupes sont encore appelés strates, d'où le nom d'échantillonnage stratifié. Les sous groupes peuvent être constitués selon des critères que le chercheur aura défini auparavant (exemple le sexe, l'âge, la situation matrimoniale, le niveau d'étude etc.), ou encore selon la catégorie socio-professionnelle, le groupe ethnique d'appartenance, la religion d'appartenance entre autres critères. Les éléments constituant chaque sous groupe ou strate seront choisis en fonction de la proportion de chaque strate sur la base de sondage. Nous avons définis trois critères de choix dans le choix de nos sujets. Notre choix devait en effet porter sur trois types de catégories :

- D'abord les personnes physiques
- Ensuite parmi ces personnes physiques, nous devons choisir ceux qui avaient déjà bénéficié d'au moins un prêt de la caisse de base.
- Et enfin le dernier critère résidait dans le choix de ces catégories de sociétaires sur la base de sondage en nous basant sur un pas de sondage<sup>34</sup>

La démarche que nous avons suivie pour choisir nos sujets selon ces critères que nous avons définis a été la suivante :

---

<sup>33</sup> Le questionnaire est un outil rigide qui limite les enquêtés dans leurs propos car les questions sont soit fermées, soit ouvertes ou encore des questions à éventail. Autrement dit, dans tous les cas, le questionnaire propose une gamme de réponses possibles aux enquêtés qui n'ont donc pas le choix et ne produisent pas eux-mêmes leur discours. Ils sont donc limités et n'ont pas vraiment le choix dans les informations qu'ils fournissent car les réponses leur sont proposées par l'enquêteur.

<sup>34</sup> Le pas de sondage peut être défini comme l'écart entre deux sujets choisis sur une base de sondage

1. Nous avons d'abord consulté le registre d'adhésion de la caisse pour connaître le nombre de sociétaires que compte l'institution. Les adhérent étaient au nombre de 5943 sociétaires tous sexes confondus. Ces sociétaires étaient repartis comme suit selon leur statut :

**Tableau 11 : répartition des sociétaires de la caisse de Thiaroye selon le statut**

Statuts	Hommes		Femmes		TOTAL
	EFF	%	EFF	%	
Personnes physiques	4490		1156		5751
Personnes morales					192
Mineures	Non disponible		Non disponible		105
TOTAL					5943

*Source : Enquêtes Ndeye Aminata NDIR, 2007-2008*

C'est ainsi que parmi les 5943 sociétaires que compte la caisse de Thiaroye, nous nous sommes intéressés aux 5646 sociétaires (c'est-à-dire les 5751 personnes physiques – les 105 mineures), et parmi ces 5646 sociétaires, nous avons choisi ceux qui avaient déjà bénéficié d'au moins un prêt, et ces derniers étaient au nombre de 1857 sociétaires tous sexes et toutes catégories confondus. Ce sont donc ces 1857 sociétaires qui, de 2003, date d'ouverture de la caisse, à 2007, ont bénéficié d'au moins un prêt, qui ont constitué notre base de sondage à partir de la quelle nous avons tiré notre échantillon.

Le choix de notre échantillon n'a pas été facile car la caisse ne disposait pas d'informations relatives à la répartition des bénéficiaires de prêts selon le secteur d'activité ou la catégorie socio-professionnelle. La seule information disponible concernant ces bénéficiaires de prêts était le type de crédit dont ils avaient bénéficié. C'est ainsi que nous avons pu faire nous même la répartition de ces 1857 bénéficiaires de prêts de cette caisse depuis son ouverture Septembre 2003 jusqu'au mois de Juin 2007, selon le type de crédit obtenu. Nous avons donc constitué nos différentes strates à partir de ces différents types de crédit. C'est ainsi que nous avons pu avoir dix types de crédit donc dix strates à savoir :

***Tableau 12: Types de crédit définis pour l'échantillonnage***

Types de crédit	Intitulés	Termes
CAM	Crédit Aménagement à moyen terme	36 mois
CIM	Crédit Investissement à Moyen terme	36 mois
CFR	Crédit Fond de Roulement	Non disponible
CAE ou AES	Crédit Aménagement Equipement ou Aménagement Equipement Social	Court terme 12 mois
CAL	Crédit Aménagement à long terme	Plus de 36 mois
CO	Crédit conventionné	Non disponible
CRV	Crédit Revolving	Non disponible
CUR	Crédit d'Urgence	Non disponible
CEI	Crédit Equipement Investissement	Non disponible
Crédits non définis		

Les éléments constituant des strates seront choisis selon la proportion de chaque strate sur la base de sondage. Les proportions des différentes strates sur la base de sondage sont les suivantes :

**Tableau 13: Répartition des sociétaires de la caisse de Thiaroye ayant obtenu un prêt selon le type de prêt obtenu**

Types de crédit	EFFECTIFS	%
CAM	944	50,85
CIM	87	4,69
CFR	353	19,00
AES ou CAE	135	7,27
CAL	269	14,48
CO	9	0,48
CRV	5	0,27
CUR	36	1,94
CEI	4	0,22
Non Définis	15	0,80
Total	1857	100

*Source : consultation documentaire Ndeye Aminata NDIR, 2007*

A partir de cette répartition que nous avons faite nous même à partir de notre base de sondage, nous avons pu constater les strates les plus représentés et ceux qui sont moins représentés. A partir de là nous avons effectué les calculs qui nous ont permis de connaître la composition de chaque strate de notre échantillon. Il serait important de préciser que nous avons fait un échantillonnage de 5%.

5% de 1857 font :  $1857 \times 5 / 100 = 92,85$  soit 93 personnes à interroger par excès

Ce nombre de personnes à enquêter devait être reparti comme suit pour chaque type de crédit défini :



**Tableau 14: répartition des personnes à enquêter selon les types de crédit obtenus**

Types de crédit	Nombre de personnes
CAM	47
CIM	4
CFR	18
AES ou CAE	7
CAL	13
CO	1
CRV	1
CUR	2
CEI	1
Non Définis	1
Total	95

\*Pas de sondage (PS) = 20

PS = PT / Echantillon = 1857 / 95 = 19,54 soit 20 par excès.

#### 4. 2. 3 : L'histoire de la collecte

Après le choix de notre thème et du sujet de notre étude, nous avons donc procédé comme nous l'avons déjà dit dans les parties précédentes :

D'abord à une recherche documentaire très fouillée menée dans plusieurs bibliothèques (Bibliothèque Universitaire, centre de documentation de l'UFR LSH, bibliothèque du centre culturel français Jean Mermoz de Saint-Louis). Ensuite à des enquêtes exploratoires qui ont été menées auprès de sociétaires d'un réseau mutualiste, l'UM-PAMECAS<sup>35</sup>. Enfin nous avons mené les enquêtes proprement dites auprès des sociétaires de la caisse de base du CMS opérant à Thiaroye / Mer, c'est-à-dire le cas spécifique de caisse de base que nous avons choisie pour y mener notre étude.

Les enquêtes sur le terrain se sont déroulées comme suit : certains sociétaires acceptaient de faire le déplacement jusqu'à la caisse pour y être interrogés, d'autres par

<sup>35</sup> Caisse de base du PAMECAS opérant à Pikine Tally Bou Bess, la Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Icotaf Tally Bou Bess (MECIB)

contre n'étaient pas très disposés à faire le déplacement. Nous devions donc aller à la rencontre de ceux-ci. Ce qui posait d'énormes problèmes d'ordre financier, mais aussi un problème de faisabilité car la caisse ne disposait pas de l'adresse complète de plusieurs sociétaires. En effet, un problème de découpage administratif se pose souvent dans ces milieux de la banlieue, surtout dans les zones dites spontanées où à occupation irrégulière où les parcelles ne sont pas ou sont très mal loties et les villas pas numérotées. Pour pallier ce problème, nous avons du appeler chaque sociétaire pour d'éventuelles éclaircissements concernant leur adresse professionnel ou celle de leur domicile. Ce qui évidemment nous a beaucoup couté en argent surtout avec les frais de déplacement et les appels téléphoniques.

Toutefois, nous avons aussi rencontré des difficultés d'un autre ordre, à savoir des difficultés épistémologiques. En effet, une fois sur le terrain, nous nous sommes rendus compte des limites des outils que nous avons utilisés pour la collecte des données, notamment le questionnaire. En effet, les entretiens ont été plus faciles à mener que les enquêtes par questionnaire car, avec le climat de confiance qui s'instaure avec le guide d'entretien, les recherches ont été plus enrichissantes. Les sociétaires étaient plus disposés à nous livrer leurs appréciations et leurs opinions sur les thèmes que nous leur avons proposés comme sujets de discussion. Ils ressentaient donc moins de contraintes et étaient plus libres à nous fournir des éléments de réponses à nos questionnements.

#### ***4.3 : Les difficultés rencontrées***

Nous avons, tout au long de nos recherches, rencontré d'énormes difficultés. La plus grosse difficulté à la quelle nous nous sommes confrontés a été l'accès aux informations dont nous avons besoin, informations relatives surtout aux rapports d'activité et aux états financiers des caisses choisies.

Les informations que nous devons retirer auprès des sociétaires n'ont pas été très inaccessibles car les sociétaires étaient pour la plupart très disponibles et prêts à nous livrer les informations dont nous avons besoin. Les questions qui se heurtaient souvent à la réticence des sociétaires à apporter des éléments de réponse étaient souvent relatives aux informations sur les sommes exactes perçues de la caisse et l'usage des prêts, le nombre de fois au quel ils ont bénéficié de prêts, les investissements qui ont été faits les moyens grâce aux quels ils parviennent à rembourser etc. Ces informations devaient nous permettre de définir le rapport des sociétaires aux crédits dont ils ont bénéficié.

Toutefois, les types d'information dont l'accès nous a été le plus difficile ont été ceux relatifs aux résultats de la caisse dans les quatre (4) dernières années d'exercice (2004, 2005 et 2006), autrement dit des états financiers, les encours annuels, les encaisses annuels, le nombre de prêts consentis, les montants des prêts qui ont été consentis afin de pouvoir connaître la somme moyenne d'un prêt, les domaines d'activité concernés, l'évolution du sociétariat etc. Ces informations devaient être des indicateurs de performance des IMF. En effet, les IMF sont très réticentes à certaines études et, à cause de la concurrence, ne sont pas souvent disposées à livrer leurs états financiers et leurs rapports annuels d'activité. Ces types d'informations classés confidentiels nous ont donc été au début inaccessibles. Le simple aval des Directions Générales des deux caisses de base des réseaux que nous avons choisis pour mener une étude comparative des IMF (CMS et PAMECAS), nous a coûté de grosses pertes en temps et en ressources financières. En effet, dès que nous avons présenté aux gérants des caisses de base les outils de collecte contenant les informations dont nous aurions besoin, nous avons reçu les premières formes de refus et de réticence des gérants de ces institutions à l'étude et aux enquêtes. En effet, le premier refus que nous avons heurté a été celui du gérant de la caisse de base du CMS sis dans la commune d'arrondissement de Thiaroye sur mer<sup>36</sup>.

Vous remarquerez donc que contrairement à nos objectifs de départ qui étaient de confronter les données de deux caisses des réseaux du CMS et de PAMECAS, nous n'avons pu mener notre étude qu'auprès d'un seul réseau, à savoir le CMS pour les raisons citées ci-dessus, à savoir les réticences de cette institution à notre étude. Nous avons donc essayé de faire une étude approfondie sur une seule caisse de base d'un seul réseau, le CMS, à travers le cas particulier d'une des caisses de cette structure faitière opérant dans la commune d'arrondissement de Thiaroye sur Mer.

#### ***4. 4 : L'approche méthodologique utilisée***

L'analyse des incidences des IMF sur la promotion socio-économique des sociétaires a fait l'objet de beaucoup d'étude. Plusieurs méthodes d'analyse de l'efficacité des IMF ont été proposées.

Des études en termes d'*efficience* ou d'impacts sociaux ont mis l'accent sur des variables telles le niveau de revenus, de nutrition et d'éducation, accès aux services de santé,

---

<sup>36</sup> Une des seize (16) Communes d'arrondissement de la commune de Pikine

d'assurance etc.) (Hulme, 1997). C'est l'approche en termes de *bien être* qui a voulu analyser l'efficacité des IMF dans l'amélioration des conditions de vie de leurs populations bénéficiaires.

D'autres études en termes d'efficacité brute ont misé plutôt sur des variables d'analyse de la performance économique des IMF telles le nombre de sociétaires, les résultats (épargne collectée, encours etc.). C'est l'approche institutionnaliste qui soutient que ces variables sont plus quantifiables que celles proposées par les théoriciens de l'approche du bien être.

Toutefois, les limites de ces deux approches qui analysent l'efficacité des IMF en se basant soit exclusivement sur des variables quantitatives, soit exclusivement sur des variables qualitatives, justifient les résultats limitatifs des travaux précédents en termes d'impacts des IMF sur leurs populations bénéficiaires.

Ainsi, dans notre étude sur les incidences socio-économiques de ces institutions, nous comptons nous ranger dans le même ordre d'idées que Sambou Ndiaye qui dans son étude sur la performance socio-économique d'une Mec<sup>37</sup> de Saint-Louis<sup>38</sup> a voulu dépasser cette ancienne dichotomie *efficience / efficacité*. Nous optons donc pour la combinaison ou la triangulation de ces deux approches pour une analyse de l'efficacité socio-économique de la caisse du CMS de Thiaroye sur ses sociétaires. Nos analyses porteront donc sur les variables que nous présenterons dans le tableau ci-dessous.

---

<sup>37</sup> La Caisse d'Épargne et de Crédit des Artisans de Saint-Louis (CECAS)

<sup>38</sup> Région du Sénégal située dans la zone Nord

**Tableau 14 : récapitulation des différentes variables d'analyse**

<i>Variables</i>	<i>Dimensions</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Outils</i>
<b><i>I. contexte d'émergence et d'évolution de la caisse</i></b>	Processus d'évolution	Historique, processus d'ouverture de la caisse de base, état actuel	Documentation Questionnaire Entretien
<b><i>II. Gouvernance organisationnelle de la caisse</i></b>	1. Cadre juridique	Objectifs de la caisse ou du réseau, reconnaissance juridique, la question des excédents	Documentation
	2. Organigramme et fonctionnement interne de la caisse	La structure du personnel : nombre, niveau d'étude ou de formation, circulation de l'information dans la l'institution: rapports personnel / sociétaires, les différents organes, relations entre organes, rapport organes / personnel, rapports organes / sociétaires, implication des sociétaires dans le fonctionnement de la caisse	Fiche technique Questionnaire Guide d'entretien
	3. Membership	Evolution du sociétariat depuis l'ouverture, répartition du sociétariat selon le genre et le statut (personne physique ou personne morale) de 2003 à 2005, les principales cibles : catégories de population, secteurs d'activité	Fiches techniques, consultation documentaire : rapports d'activité
	4. Vision stratégique	Politique d'épargne, politique de crédit, politique délibérée de	Documentation Entretien

		promotion socio-économique du sociétariat	
<b>III. performance socio-économique</b>	<p>1. Services et produits financiers et non financiers</p> <p>2. Cycle du crédit :</p> <p><i>Services pré-financement</i></p> <p><i>Financement : crédit</i></p> <p><i>Services post-financement</i></p>	<p>Epargne, crédit (types de crédit), autres services et produits</p> <p>Procédures d'octroi des prêts, constitution des dossiers de demande de prêt, information des sociétaires (constitution des dossiers, durée des prêts, intérêts, modalités de remboursement etc.), étude de marché, étude de la rentabilité de l'investissement ou du financement projeté, accompagnement dans l'élaboration du projet</p> <p>Les montants des prêts par rapport aux sommes demandées, les conditionnalités, nombre de prêts obtenus depuis l'adhésion, nombre de prêts obtenus par an, nombre de prêts obtenus par rapport aux demandes introduites</p> <p>Mécanisme de suivi des prêts par l'IMF, de suivi de l'usage et de la gestion des prêts consentis, évaluation des financements, appui technique,</p>	<p>Documentation Questionnaire</p> <p>Documentation Questionnaire Entretien</p> <p>Documentation Questionnaire Guide d'entretien</p> <p>Questionnaire Entretien</p>

		conseil ou formation du sociétariat en entrepreneuriat ou en gestion, accompagnement	
<b>IV. Rapport sociétaires / crédit</b>	1. Gestion des prêts	Nature du prêt obtenu (financement ou consommation), les objets des demandes de prêt, rentabilité des crédits (bénéfices, pertes, remboursement (capacité et modalités de remboursement, moyens de remboursement)	Entretien questionnaire
	2. Impacts sur les conditions de vie	Utilité des retombées du crédit, apports ou changements impulsés par le crédit (domaines social et économique), appréciations,	Entretien Questionnaire

#### **4.5 : Le dépouillement des données de terrain**

Cette phase a été essentiellement manuelle. En effet, nous avons nous-même fait le dépouillement de nos données de terrain. Nous avons sorti les tableaux illustratifs, les corrélations possibles entre les résultats que nous avons recueillis, et nous avons choisi les variables les plus pertinentes à mettre en exergue à titre illustratif.

Pour le traitement de ces données de terrain, nous avons utilisé l'outil informatique notamment Word pour la saisie du document.

**Troisième partie :**  
**Présentation des résultats de la  
recherche**



Dans cette partie de notre étude, nous comptons présenter et analyser les données que nous avons pu recueillir sur le terrain, autrement dit, nous allons présenter les résultats de notre recherche. Cette dernière partie de notre travail comportera donc trois chapitres : D'abord nous essayerons de présenter la caisse de Thiaroye. Ensuite nos analyses porteront sur la performance socio-économique de cette caisse. Et enfin, nous essayerons d'étudier les systèmes interne et externe de contrôle des opérations des IMF à travers cette caisse.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

## **Chapitre V : Présentation de la caisse du Crédit Mutuel Sénégalais de Thiaroye**

La caisse du Crédit Mutuel à Thiaroye est implantée dans l'arrondissement de Thiaroye, plus précisément dans la commune d'arrondissement de Thiaroye Sur Mer. Elle se situe exactement à 12 Km du centre de la ville de Dakar sur la Route de Rufisque. Deuxième caisse du Crédit Mutuel Sénégalais dans le Département de Pikine après celle opérant à Pikine Rue 10, cette caisse est ouverte depuis 2003 et attire des populations habitant la zone de Thiaroye jusqu'à Keur Massar, situé à presque huit (8) Km de la commune d'arrondissement de Thiaroye et appartenant à l'arrondissement des Niayes. Cette caisse a fonctionné presque huit (8) mois (du 19 Aout 2003, date de son ouverture effective, au 24 Avril 2004, date où s'est tenue l'Assemblée Générale extraordinaire des sociétaires), avant de bénéficier d'une reconnaissance juridique par le Ministère de l'économie et des finances en tant que IMF.

### **5. 1 : Le cadre juridique de la caisse de Thiaroye :**

La caisse du Crédit Mutuel à Thiaroye a été constituée comme nous l'avons déjà souligné le 19 Aout 2003. Conformément aux instructions de la BCEAO, cette caisse a été constituée et reconnue comme caisse de base d'une IMF à savoir le CMS. Cette caisse de base du CMS a donc été agréée à titre de caisse de base d'une IMF sous le numéro d'immatriculation DK 1-04-00400, par la décision N° 007937-MEF / AT/CPEC du 1<sup>er</sup> Octobre 2004. Elle est régie par la Loi N° 95-03 du 05 Janvier 1995, portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit par le décret d'application N° 97-1106 du 11 Novembre 1997 de ladite Loi, et par les statuts définis par la BECEAO. Ainsi, conformément aux textes et instructions de la BCEAO et conformément aux statuts types pour les institutions de base, unions et fédérations (BCEAO, 1994), la caisse du CMS de Thiaroye a une durée fixée à 99 ans à compter de son agrément. Comme toutes les IMF et

institutions de base affiliées aux réseaux mutualistes, la caisse du CMS de Thiaroye repose sur les principes mutualistes suivants :

- L'adhésion est libre et volontaire
- Le nombre de membres n'est pas limité
- Le fonctionnement est démocratique
- Le vote par procuration n'est autorisé que dans des cas exceptionnels
- La rémunération des parts sociales est limitée
- La constitution d'une réserve générale est obligatoire
- Les actions visant l'éducation économique et sociale des membres de l'institution sont privilégiées

L'objectif de cette caisse est le même que celui de toutes les caisses de base du réseau CMS. Ces objectifs sont les suivants :

- Combattre l'usure et l'endettement excessif,
- Accompagner la pratique de l'épargne et défendre les intérêts des épargnants
- Contribuer activement à l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des sociétaires
- Développer l'esprit d'entraide et le sens mutualiste

La caisse de Thiaroye a cependant, d'après son dossier de demande d'agrément, d'autres objectifs plus précis. Il s'agit de:

- Recevoir de tous les sociétaires des dépôts d'épargne
- Consentir des prêts seulement à ses sociétaires
- Effectuer toutes les opérations bancaires pour le compte de ses sociétaires dans le respect de la réglementation
- Procurer aux sociétaires tous les services qu'offre le réseau ou la structure faitière.

## ***5. 2 : Présentation de la caisse de base du CMS à Thiaroye***

### ***5. 2. 1 : Le membership***

La caisse de Thiaroye compte, depuis son ouverture en 2003 jusqu'à la fin de l'année d'exercice 2007, 5943 sociétaires repartis comme suit selon le statut :

**Tableau 16 : répartition des sociétaires de la caisse de Thiaroye selon le statut (2007)**

Statuts	Effectifs	%
Personnes physiques	5646	95
Personnes morales	192	3
Mineurs	105	2
Total	5943	100%

*Source : Enquête Ndeye Aminata NDIR, 2007*

La répartition du sociétariat selon le sexe n'étant pas disponible au niveau de la caisse, nous nous sommes donc limités à faire nous même la répartition des sociétaires selon le statut. Le tableau est donc assez explicite et révèle une très forte présence des personnes physiques (soit 95%) contre seulement 3% de sociétaires ayant le statut de personnes morales.

Toutefois, cette réalité relatée par notre échantillon ne traduit pas la réalité quotidienne de la ville de Pikine. En effet, cette localité de la banlieue dakaroise comporte, à l'instar des autres arrondissements et communes d'arrondissement de Pikine, une pléthore d'associations de jeunes, de Groupements de femmes et de Groupements d'Intérêt Economique (GIE)<sup>39</sup>. Ces formes de regroupements de jeunes, d'hommes et de femmes constituent pour les habitants de ces zones défavorisées, un moyen ou encore une des meilleures solutions pour pallier le sous emploi, réduire la pauvreté et la vulnérabilité surtout des femmes. Ces dernières, conscientes des nombreux facteurs pouvant expliquer leur situation socio-économique à savoir : la faiblesse de leurs revenus, les limites des politiques étatiques en matière de lutte contre le sous-emploi urbain, trouvent en ces formes d'associations et de regroupement une manière de contrecarrer collectivement ces phénomènes. C'est donc cette conscientisation collective face à un problème social collectivement vécu que le socio-anthropologue Hassan Zaoual appelle

<sup>39</sup> Chiffres non disponibles à la Mairie de la ville

la « *recomposition du lien social* »<sup>40</sup>. C'est sans doute ce qui pourrait justifier les nombreuses dénominations d'associations ou de regroupements de femmes existant dans ce milieu telles que « *gnak diarignou* »<sup>41</sup>, « *and khèkh niak* »<sup>42</sup>, « *takku ligguéy* »<sup>43</sup>, « *boloolén* »<sup>44</sup>, « *mbootaay* »<sup>45</sup>.

Cette faible représentativité des personnes morales dans notre échantillon (entendons par là les GPF, GIE, Association de jeunes etc. autrement dit les sociétaires n'ayant pas adhéré à leur nom propre, mais au nom d'un groupe de personnes étant mus par les mêmes intérêts et ayant les mêmes objectifs) pourrait aussi expliquer la faible représentativité des femmes dans notre échantillon. En effet, nous n'avons pas pu obtenir la répartition des sociétaires selon le genre car cette information n'étant pas disponible, mais nous avons pu constater cette faible représentativité des femmes après avoir choisi les éléments de notre échantillon. Le tableau ci-dessous nous propose une répartition des sociétaires que nous avons interrogés selon le genre.

***Tableau 17: répartition selon le genre des sociétaires ayant bénéficié d'au moins un prêt***

Sociétaires	Effectifs	%
Hommes	83	87
Femmes	12	13
Total	95	100%

*Source : Enquête Ndeye Aminata NDIR, 2007*

Nous voyons d'après ce tableau que dans notre échantillon, les femmes ayant déjà bénéficié d'au moins un prêt ne font que 13% contre 87% chez les hommes. Il serait

<sup>40</sup> Le *lien social* s'exprime dans les échanges entre des individus qui peuvent s'identifier comme habitant le même milieu géographique ou appartenant au même groupe ethnique, religieux, familial, confrérique, politique, idéologique etc. (cf. « *lien social* », Microsoft Encarta 2007, (DVD), Microsoft Corporation, 2006). Aujourd'hui, la réflexion sur la problématique du lien social est orientée vers de nouveaux concepts tels que « *crise du lien social* » ou « *fracture sociale* » engendrée par les transformations observées dans toutes les sociétés humaines depuis l'avènement du capitalisme ayant abouti à la mondialisation qui a comme corollaire le partage inégal des ressources du monde, ce qui à son tour crée, au niveau macro comme micro, de nouvelles formes de pauvreté. L'existence de ces « *nouveaux pauvres* » ainsi que les clivages sociaux observés aussi bien à un niveau macro (c'est-à-dire entre les différentes régions du monde) qu'à un niveau micro (c'est-à-dire à l'intérieur même des pays), traduisent la nécessité de recréer ou de reconstruire le lien social. D'où le terme *recomposition du lien social* qui signifie selon Hassan Zaoual, le fait pour des population s'identifiant comme appartenant à un même groupe, de reconnaître puis de réfléchir collectivement sur une situation vécue en commun, afin de trouver collectivement une solution de sortie de crise.

<sup>41</sup> Veut dire gagner sa vie à la sueur de son front en wolof

<sup>42</sup> Signifie ensemble luttons contre la pauvreté en wolof

<sup>43</sup> Veut dire engage toi pour le travail en wolof

<sup>44</sup> Veut dire unissez vous, unissez vos forces en wolof

<sup>45</sup> Veut dire groupement de femmes en wolof

important à ce niveau de rappeler que nous avons dans nos recherches, travaillé uniquement avec les sociétaires ayant déjà obtenu de la Mec un prêt au moins. Le choix de cette catégorie de sociétaire n'était pas gratuit car devait nous permettre d'évaluer les apports socio-économiques de ces prêts et leurs incidences sur la vie de leurs bénéficiaires. Cette réalité concernant la sous représentativité des femmes dans notre échantillon pourrait aussi s'expliquer par le fort ancrage et l'attachement des femmes de la banlieue aux anciennes formes d'échanges financiers pratiqués jadis en Afrique noire traditionnelle. En effet, pour plusieurs raisons, ces femmes préfèrent s'organiser en tontines rotatives (*Mbootaay*<sup>46</sup> comme elles l'appellent), ou en d'autres formes de groupements qui peuvent varier selon les milieux, mais aussi selon leurs ambitions et leurs objectifs. Se livrer à ces formes traditionnelles de finance paraît à leurs yeux plus simple et plus rassurant vue leur niveau de vie. Ces formes informelles d'institutions financières leur seraient plus accessible et seraient à leurs yeux plus crédibles que les institutions financières plus institutionnalisées telles que les banques classiques ou encore les Mec. Pour plusieurs raisons, les femmes, surtout celles de la banlieue, sont de plus en plus présentes dans les institutions financières dites informelles telles les tontines et autres formes de groupements, que dans les Mec. Elles préfèrent mener elles mêmes leurs propres activités, en s'organisant autour de leur propre argent pour trouver les moyens de financement de leurs petites activités économiques. Nous pouvons à cet effet donner l'exemple d'une femme nommée A.G habitant aux environs de l'endroit où est implantée la caisse de Thiaroye. Interrogée au hasard, une habitante de Thiaroye / Mer nous a tenu les propos suivants :

«..... Je ne suis pas membre de cette caisse mais des voisins qui y ont adhéré m'ont dit qu'ils faisaient des crédits avec des intérêts. Si on veut aider quelqu'un qui est pauvre on ne lui demande pas d'ajouter des intérêts à un somme qu'il aura même du mal à rembourser sans intérêts. Nous sommes pauvres, et nous savons que les banques ne nous font pas confiance pour nous prêter leur argent parce que nous n'avons rien à leur donner comme garanties. Les gens du gouvernement nous font des promesses mais à la fin nous ne voyons toujours rien. C'est pourquoi nous ne faisons confiance qu'à notre force de travail et à la bonté du tout puissant. Nous ne sommes pas riches, nous ne sommes pas instruites mais nous nous sommes regroupées en tontine et nous cotisons 100 f CFA à la fin de chaque mois, et nous réunissons cette somme que nous versons à quelqu'une parmi nous pour l'aider à démarrer une activité économique. Nous faisons plus confiance à nos propres méthodes de finance car personne ne nous imposera des intérêts ou des garanties, nous n'aurons jamais de problèmes de détournement ou de malversations financières aussi, nous nous connaissons toutes car nous habitons ensemble »<sup>47</sup>. (cf. A.G, habitante de Thiaroye).

<sup>46</sup> Signifie « Groupement » en wolof

<sup>47</sup> Le discours de la dame était tellement frappant que nous ne pouvons nous empêcher de le transcrire tel qu'il nous a été livré en wolof : *Lignou wolou dal moy sounou dolé ak soutoura yalla. Amougnou dolé, jangougnou toubab, wayé amnagnou mbootaay wéér wou diot gnou naat kou nék niari témээр sotilko kén si gnoun*

D'après le discours de la dame, nous pouvons remettre en question la théorie émise par les économistes classiques tels que Walt Rostow et Arthur Lewis sur le retard du Tiers-monde par rapport aux pays dits du Nord. Selon ces auteurs en effet, le retard des pays dits du Sud pourrait être assimilé à une insuffisance de l'épargne intérieure qui entrainerait une insuffisance de l'investissement productif<sup>48</sup>. Toutefois, cette théorie pourrait être relativisée dans un milieu comme Pikine. Si nous nous basons toujours sur le discours de A.G, l'épargne intérieure des pays du Sud et du Sénégal en particulier ne serait pas insuffisante, mais, cette épargne locale et surtout celle des ménages est très importante, mais serait diffuse car collectée par des institutions financières dites informelles. Ce qui fait que cette importante épargne locale n'est pas souvent prise en compte dans la plupart des études économiques menées. Aussi les africains en général et notamment les sénégalais notamment et plus particulièrement les femmes aurait une culture de l'épargne, mais pas dans des institutions financières telles que les banques ou les IMF, mais plutôt dans les pratiques traditionnelles d'épargne telles que les tontines, l'achat de bijoux en or qui peut être considéré dans une certaine mesure comme une sorte d'épargne. Cette réalité pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs : il y a d'abord l'éloignement des banques classiques et l'inaccessibilité de leurs services aux pauvres, ensuite il y a l'insuffisance des finances publiques, et enfin nous pouvons mentionner le taux d'analphabétisme élevé surtout chez les femmes. En effet, le taux d'analphabétisme serait plus élevé chez les femmes dans la zone subsaharienne. Au Sénégal, ce taux d'analphabétisme avoisinait en 2005, 42%<sup>49</sup>. Le graphique ci-dessous peut en servir d'illustration.

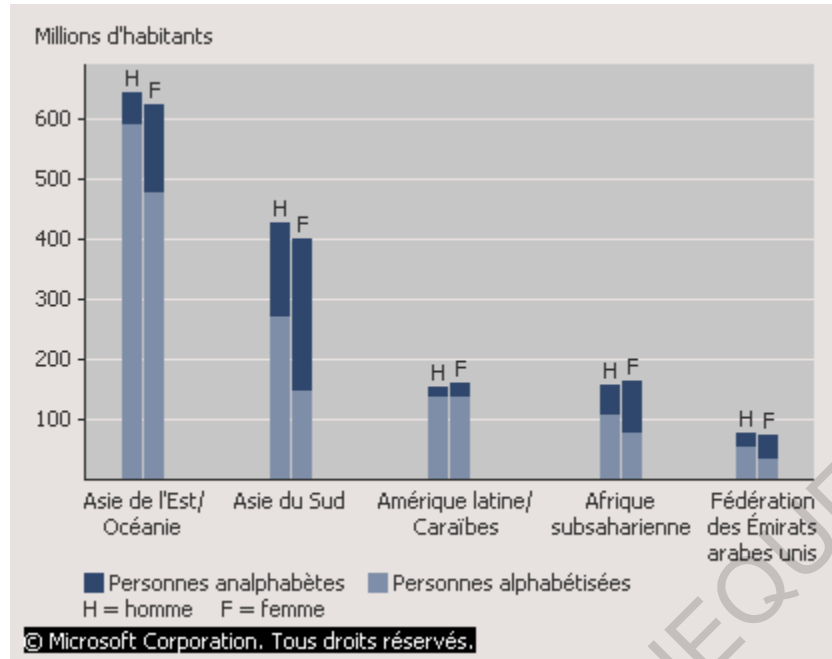
**Graphique 3 : taux d'analphabétisme dans le monde**

---

*dimbalékoko mou liguéy. Gnoun dal lolou lagnou wolou ken dougnou lath garantie, ken dou gnou lath interet té ken dou lék sougnou khaliss ndakh gnoun gneup khamanté nagnou gno deuk. »<sup>47</sup>.*

<sup>48</sup> Cf. « Développement, pays en voie de développement », Microsoft Encarta 2007, (DVD), Microsoft corporation, 2006

<sup>49</sup> Cf. « Le Sénégal », Microsoft Encarta 2007, (DVD), Microsoft corporation, 2006



### Taux d'alphabétisation

Les femmes représentent encore aujourd'hui la part la plus importante des analphabètes dans les sociétés industrialisées. Les répercussions diverses, que cette situation entraîne sur la cellule familiale, constituent l'un des problèmes majeurs soulevés par les spécialistes de l'éducation. Ce graphique est extrait d'un rapport de l'Unesco, publié en 1995, sur l'éducation dans le monde — Unesco 1995 World Education Report (p. 19, figure 1.3).

Source : © Microsoft Corporation. Tous droits réservés.

Microsoft ® Encarta ® 2007. © 1993-2006 Microsoft Corporation. Tous droits réservés.

Toutefois, cette réalité relatée par notre échantillon ne remettrait-elle pas en question les objectifs mentionnés par cette institution à l'endroit des populations du milieu où elle opère ? En effet, les femmes représentent une proportion assez importante de la ville de Pikine. Elles font plus de la moitié de la population totale de Pikine, c'est-à-dire 385.634 sur une population totale de 768.826 habitants, soit 50,16% de la population totale de cette localité. Les hommes font 383.193 soit 49,84% (DPS, 2002). La caisse de Thiaroye ne faillirait-elle pas à sa mission d'améliorer les conditions socio-économiques d'existence de la population de la localité où elle est implantée si le nombre de femmes pouvant accéder à leurs services est si réduit ? Ne pas adopter une politique spéciale à la faveur des femmes, ou négliger cette catégorie de population, ne serait-elle pas une manière pour la caisse d'écarter une frange très importante et très dynamique de la population active de ce milieu ? Ne serait-ce pas aussi écarter la frange de la population la plus vulnérable, à savoir les femmes ?

### 5. 2. 2 : L'évolution du sociétariat de la caisse

Le tableau ci-dessus nous présentera l'évolution du sociétariat de la caisse de Thiaroye de 2004, c'est-à-dire quelques mois après son ouverture (2003), à 2007.



**Tableau 18: Evolution du sociétariat de la caisse de Thiaroye de 2004 à 2007**

Années	2004	2005	2006	2007
Effectifs	1877	3235	4578	5943
Taux de croissance		42%	29%	23%

**Source :** *Enquêtes Ndeye Aminata NDIR, 2007*

La caisse a connu une évolution croissante du nombre de ses membres qui est passé de 1877 en 2004 à 5943 en Décembre 2007, soit une évolution de 4066 nouvelles adhésions en quatre (4) ans. Toutefois, au moment où le sociétariat augmente, le taux de croissance régresse et est passé de 42% en 2005 à 23% en 2007. Ce qui pourrait prouver que la capacité de cette institution à attirer des populations est encore limitée quant nous prenons en compte le nombre de nouvelles adhésions enregistrées par la caisse depuis 2004. En effet ce nombre n'a pratiquement pas augmenté et est passé de 1355 en 2005 à 1365 en 2007. Ces résultats pourraient être des éléments parmi d'autres qui pourraient remettre en question *la performance ou l'efficacité brute* de la caisse de Thiaroye qui n'est pas très perceptible après quatre (4) années d'exercice.

La répartition de la population de notre échantillon selon l'activité socio-professionnelle pourrait nous permettre de comprendre les catégories socio-professionnelles vers les quelles la caisse de Thiaroye mène des opérations. Le tableau suivant nous présente cette répartition selon l'activité socio-professionnelle des sociétaires de notre échantillon.

**Tableau 19: répartition de la population de l'échantillon selon l'activité socio-professionnelle**

Catégories socio-professionnelles	Effectifs	%
Employés du public*	33	35
Employés du privé*	12	13
Entrepreneurs	14	15

2007-2008

libéraux*		
Ouvriers*	11	12
Commerçants	20	21
Retraités	5	5
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>100%</b>

**Source :** *Enquête Ndeye Aminata NDIR, 2007*

*\*Par employés du public nous entendons : les enseignants, les infirmiers, les receveurs, les militaires, les gendarmes, les agents municipaux*

*\*Par employés du privé nous entendons : les agents de sécurité, les agents techniques, les maitres d'hôtel, les géomètres*

*\*Par entrepreneurs libéraux nous entendons : les operateurs économiques, les conducteurs, les coiffeurs, les couturières, les pharmaciens, les bouchers.*

*\*Par ouvriers, nous entendons : les tourneurs, les mécaniciens, les menuisiers, les maçons, les manutentionnaires, les peintres, les instrumentistes*

La lecture de ce tableau révèle une forte présence des fonctionnaires dans la caisse de Thiaroye. En effet, si nous additionnons les proportions des fonctionnaires du public et du privé, nous verrons que l'ensemble de cette catégorie socio-professionnelle représente 48% de la population de notre échantillon. Cette représentativité assez importante des salariés dans notre échantillon a beaucoup retenu notre attention. En effet, cette catégorie de pauvres que nous sommes convenus d'appeler de revenus moyens ou modestes intéresse beaucoup plus le réseau CMS pour plusieurs raisons qu'il serait important de mentionner. Il s'agit entre autres :

- De leur plus grande solvabilité que les autres catégories socio-professionnelles existant dans ce milieu telles les populations s'activant dans le secteur informel ou dans les professions libérales souvent instables et imprévisibles en raison des éventuels dysfonctionnements de ces marchés. En effet, les salariés paraissent plus solvables et présentent moins de risques quant à leurs possibilités de remboursement de leurs dettes ;
- Il ya aussi, la garantie réelle que peuvent fournir les sociétaires de cette catégorie socio-professionnelle, à savoir leur salaire mensuel qui, quelque soit le montant, représente une garantie financière et une sorte d'assurance pour l'institution soucieuse de la diminution des risques liés aux crédits qui sont consentis. En effet, afin de couvrir ces risques, le CMS a mis en place un système de domiciliation des salaires

des fonctionnaires du public et du privé qui peuvent après virement de leur salaire dans cette institution, bénéficier des services de crédit ;

- Ce virement des salaires des fonctionnaires dans leur institution leur sera plus que profitable en raison des agios<sup>50</sup> qui y sont retirés chaque fin de mois avant la perception, mais aussi en raison de la facilité du recouvrement des prêts avec les retraits à la source des sommes à rembourser à l'institution. L'institution est donc sûre de pouvoir retirer directement la somme qui lui est due à la fin de chaque mois sur le salaire de leurs bénéficiaires.

La question que nous nous posons, vu la répartition de notre population selon la catégorie socio-professionnelle, a été :

Le CMS aurait-il une vocation révélée qui est de promouvoir socio-économiquement son sociétariat ou plutôt, compte tenu de la manière dont cette institution mène ses opérations avec ses sociétaires, ne serait-elle pas implicitement mue par une logique du profit ?

Nous allons à présent étudier les résultats de cette caisse depuis son ouverture en 2003 jusqu'en 2007. Le tableau suivant nous présente le nombre de prêts consentis par la caisse depuis son ouverture.

***Tableau 20 : Nombre de prêts consentis depuis l'ouverture en 2003 et répartition de ce nombre de prêts consentis par année***

Années	Nombre
2003	41
2004	363
2005	530
2006	606
2007	337
Total	1877

***Source : Enquêtes Ndeye Aminata NDIR, 2007***

<sup>50</sup> Commissions perçues par l'institution sur les opérations de virements de salaire. C'est en quelque sorte les frais de la domiciliation du salaire qui sont fixés à 2000f CFA par mois par le CMS

Si nous faisons la corrélation entre le nombre de sociétaires que compte la caisse chaque année depuis 2004, et le nombre de prêts consentis depuis cette même année, nous obtiendrons le résultat ou le tableau suivant :

***Tableau 21 : Rapport entre le nombre de sociétaires et le nombre de prêts consentis chaque année de 2004 à 2007***

Années	Nombre de sociétaires	Nombre de prêts consentis	% des prêts consentis depuis 2004
2004	1877	363	19%
2005	3235	530	16%
2006	4578	606	13%
2007*	5943	337	6%

***Source : Enquêtes Ndeye Aminata NDIR, 2007***

*\*Pour l'année 2007, nous nous sommes limités au mois de Juin, afin de pouvoir déterminer avec le facteur temps (six mois après l'octroi d'un prêt), les retombées des prêts obtenus en 2007*

Les résultats de ce tableau montrent que le pourcentage des prêts consentis n'a cessé de régresser de 2004 à 2004 et est passé de 19% à 6%, alors que le nombre de sociétaires est passé de 1877 à 5943 de 2004 à 2007. Ce qui pourrait induire deux choses :

1. Soit toute l'épargne collectée n'est pas destinée à la satisfaction des demandes de financement des sociétaires, mais plutôt à d'autres services proposés par la caisse.
2. Soit cette épargne collectée est utilisée par le réseau CMS à d'autres fins.

En effet, visibilité extérieure du CMS, autrement dit ses investissements dans des domaines tels que le mécénat ou le sponsoring peuvent être des éléments de réflexion sur les objectifs réels de cette IMF. En effet, le CMS est souvent cité dans ces formes de publicité. Nous pouvons donner en exemple le sponsoring de l'équipe nationale de football du Sénégal lors de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2008.

Apparemment, cette baisse progressive du pourcentage des prêts ne serait pas du à manque de moyens financiers car, par rapport à son sociétariat, la caisse de Thiaroye a produit des résultats assez favorables entre 2005 et 2006. En effet, les intérêts réalisés sur les crédits accordés étaient en 2005 de 87.410.048f CFA, et de 153.489.151f CFA en 2006, soit une hausse de 66.079.103f CFA (CMS, 2007). Aussi entre 2005 et 2006 le patrimoine de la caisse s'élevait à 698.149.415 f CFA, et les excédents s'élevaient à 64.540.719f CFA en 2005, et à

78.202.897f CFA en 2006 (CMS, 2007). Le patrimoine de la caisse, à savoir le passif et de l'actif pour les années 2005 et 2006 peut être présentée sur le tableau ci dessous.

**Tableau 22: Patrimoine de la caisse en 2005 et 2006 (passif et actif)**

<i>ACTIF</i>			<i>PASSIF</i>		
	2005	2006		2005	2006
Immobilisations	10.863.545	13.916.471	Fonds propres	100.257.32 7	18.253.224
Exploitations	713.055.397	923.812.04 2	Exploitations	855.668.04 6	147.917.837
Circulants	237.004.967	721.344	Dettes	4.998.536	4.620.263
Total actif	960.923.909	1.659.073. 324	Total passif	960.923.90 9	1.659.073.32 4

*Source : Rapport d'activité de la caisse (2004, 2005, 2006), Avril 2007*

Nous entendons par actif l'ensemble des avoirs de la caisse auprès de la structure faitière (caisse centrale), des banques, et de toute autre institution financière. Nous pouvons voir à la lecture de ce tableau que, de 2005 à 2006, la production de la caisse a augmenté de 698.149.415f CFA, somme constituée des intérêts réalisés sur les crédits consentis, et les ressources issues des opérations diverses de la caisse (frais de dossiers, garanties sur les prêts, frais des domiciliations de salaire des fonctionnaires, des immobilisations, autrement dit les sommes prêtées à d'autres caisses de base du réseau et sur les quelles la caisse de Thiaroye réalise des intérêts etc.). En effet, le disponible de la caisse auprès de la structure faitière et auprès des autres institutions financières est passé de 960.923.909f CFA à 1.659.073.324f CFA.

Le passif, c'est-à-dire les ressources mises à la disposition de la caisse pour exercer ses activités : dépôts, fonds propres, subventions, emprunts etc. sur le passif, nous pouvons noter d'après la lecture de ce tableau une très grande baisse de l'épargne collectée de 2005 à 2006. Cette épargne est passée de 100.257.327 à 18.253.224, soit environ cinq (5) fois moins que la somme collectée en épargne en 2005. Cela pourrait pousser à la réflexion, quant à l'évolution des IMF dans leur vocation et leurs objectifs dans un contexte d'élargissement de leurs opérations vers des services autre que l'épargne et le crédit.

Toutefois, il serait important de noter que, ces données brutes des IMF à savoir l'évolution de leur sociétariat, leurs états financiers à la fin de chaque année d'exercice (encaisses, encours etc.), leur production (le patrimoine) etc., longtemps utilisées comme preuves pouvant attester de l'efficacité des IMF ne font pas l'objet de nos analyses. En effet, pour analyser la performance socio-économique des IMF sur leurs populations bénéficiaires, nous essayerons d'analyser, non pas leur performance ou leur l'efficacité brute basée sur des variables quantitatives telles que leurs résultats financiers (sociétariat, encaisses, encours etc.), mais plutôt leur performance socio-économique. Etudier la performance socio-économique des IMF supposera la définition d'autres variables d'analyse non quantitatives. Cette analyse sera donc basée sur des variables qualitatives telles que la nature et les montants des prêts consentis, le nombre auquel les sociétaires ont bénéficié depuis leur adhésion, les échéances des prêts ( c'est-à-dire les conditionnalités : les intérêts sur les prêts, les délais de remboursement, les modalités de remboursement, les ressources utilisées par les sociétaires pour le remboursement etc.), les retombées des prêts et les incidences de ces retombées sur la

vie socio-économique de ceux qui en ont bénéficié, enfin une variable essentielle : les services non financiers en vue de la rentabilisation des prêts consentis. Le chapitre suivant se propose d'analyser la performance socio-économique de la caisse de Thiaroye en nous fondant dans nos analyses sur les variables ci-dessus.

## **Chapitre VI : Analyse de la performance socio-économique de la caisse de Thiaroye**

Dans ce chapitre nous axerons nos analyses sur les points suivants : D'abord nous essayerons de présenter les services qui sont offerts par la caisse aux sociétaires : services financiers et autres services non financiers. Ensuite, nous essayerons d'analyser l'adéquation de ces services offerts par cette institution par rapport à la demande et aux besoins des populations de ce milieu. Aussi, nous analyserons les créances (les conditionnalités) liées aux prêts consentis par la caisse de base, autrement dit les intérêts, les modalités de remboursement, les délais de remboursement, les moyens et ressources utilisées par les bénéficiaires de prêts pour s'acquitter de leurs dettes. Nous analyserons également la nature des prêts dont les sociétaires ont bénéficié, mais aussi la perception de ces derniers sur les montants de ces prêts. Enfin, nos analyses porteront sur les retombées de ces prêts, et les incidences que ces retombées peuvent bien avoir sur la vie socio-économique de ceux qui en bénéficient.

### ***6. 1 : Les services offerts par l'IMF***

Nous faisons allusion aux services financiers mais aussi aux services non financiers.

### 6. 1. 1 : Les services financiers

La caisse de Thiaroye propose, en sus des services d'épargne, six (7) types de crédit. Outre ces services d'épargne et de crédit, cette caisse de base du CMS propose aussi du transfert d'argent, des services d'assurance, et d'autres opérations telles que la domiciliation de salaire pour les fonctionnaires. Le tableau suivant nous présente les services financiers et les opérations proposées par cette caisse.

**Tableau 23 : présentation des services financiers et opérations proposés par la caisse de Thiaroye**

Services et opérations proposés	Types
Services d'épargne	Epargne courant (compte courant)
	Epargne bloquée (compte boqué)
Services de crédit	Crédit Aménagement à Moyen et Long termes (CAM et CAL)
	Crédit Investissement à Moyen ET LONG termes (CIM et CEI)
	Crédit Fonds de Roulement (CFR)
	Crédit Aménagement Equipement Social (AES) ou Crédit Aménagement Equipement (CAE)
	Crédit conventionné (CO)
	Crédit d'Urgence (CUR)
	Crédit Revolving (CRV)



2007-2008

Autres opérations	Transfert d'argent (Western)
	Services d'assurance

En plus des services d'épargne et de crédit, des opérations de domiciliation de salaire qui sont proposés aux fonctionnaires, la caisse propose d'autres services à l'instar des banques classiques. En effet, elle fait du transfert d'argent, de l'assurance-vie avec des cotisations qui sont retirées soit directement sur le disponible du compte des sociétaires non bénéficiaires de prêts, soit s'il s'agit de bénéficiaires de prêts, la somme fixée pour l'assurance est directement ajoutées sur la somme qui doit être remboursée à chaque versement.

Nous allons présenter sur le tableau suivant la répartition de la population de notre échantillon selon le type de crédit au quel les sociétaires ont bénéficié de la caisse.

**Tableau 24 : répartition de la population de l'échantillon selon le type de crédit obtenu**

Types de crédit	Cibles	Objets	Montants	Effectifs	%
CAM	Toutes les activités, tout investissement	Investissement, financement d'activités économiques	Pas de plafond	47	49
CIM	Petit commerce	Petits investissements	Pas de plafond	4	4
CFR	Toutes les activités économiques	Redressement, relance des activités économiques	Pas de plafond	18	19
AES ou CAE	Tous types d'investissement social	Besoins sociaux (aménagement, équipement social : achat de terrain, construction, achat de matériel immobilier etc.)	Pas de plafond	7	8
CAL	Toutes les activités	Grands investissements	Pas de plafond	13	14

	économiques	à long terme			
CO	Travailleurs des services signataires de convention avec le CMS	Investissements de toutes natures	Pas de plafond	1	1
CRV	Pêche	Investissement d'activités économiques	Pas de plafond	1	1
CUR	Besoins immédiats, imprévues (baptême, mariage, autres cérémonies)	Satisfactions de besoins sociaux des sociétaires	50.000f	2	2
CEI	Toutes les activités économiques	Investissements d'activités économiques	Pas de plafond	1	1
Non définis				1	1
<b>Total</b>				<b>95</b>	<b>100</b>

*Source : Enquêtes Ndeye Aminata NDIR, 2007*

Comme nous le voyons, les crédits d'aménagement peuvent être consentis à moyen et long terme. Le crédit d'aménagement à moyen terme est dénommé CAM et celui à long terme (CAL). La caisse propose ce type de crédit à ses membres depuis son ouverture en 2003. Il est destiné à tous les membres sans distinction de catégorie socio-professionnelle, et est prévu pour les petits investissements tels l'achat de marchandises pour les commerçants, la relance de leurs activités en suspens etc., et surtout à couvrir de petites dépenses sociales telles l'acquisition d'un terrain, l'achat de matériel pour la construction la finition d'une construction etc. Ces types de crédit sont très sollicités par les sociétaires. En effet, la plus grande partie de la population de notre échantillon, soit 49% a bénéficié du CAM, et une autre proportion non négligeable a bénéficié du CAL, soit 14%.

Le Crédit Equipement Social ou Crédit Aménagement Equipement (AES ou CAE) est proposé un peu plus tard par la caisse en renforcement aux CAL et CAM. Ce type de crédit avait pour vocation de répondre aux besoins sociaux des sociétaires. Comme son intitulé l'indique, ce type de crédit avait pour vocation de couvrir les besoins des sociétaires en aménagement, équipement et surtout de leur permettre d'assouvir leurs besoins sociaux financiers (achat de terrain, construction etc.). Malgré les ambitions de ce type de crédit AES, il n'est pas pour autant très sollicité par les sociétaires de notre échantillon. En effet, seulement 7% de notre population en a bénéficié.

Il ya aussi le Crédit Investissement à moyen et long termes (CIM et CEI) destiné aux petits et grands commerçants, operateurs économiques et autres sociétaires désirant faire des investissements. Le grand problème avec ce type de crédit c'est que tous les sociétaires ne peuvent pas prétendre en bénéficiant car, c'est le type de crédit dont le montant peut aller de 10.000.000f à 30.000.000f et même au-delà. Avant de consentir ce genre de crédit, la caisse demande donc des garanties financières mais aussi matérielles telles que les titres fonciers attestant que le demandeur possède une maison pouvant être saisie en cas de non remboursement, mais aussi les cartes grises qui peuvent garantir de la possession par le demandeur d'un véhicule pouvant revenir à la caisse en cas de non remboursement, ou toutes autres formes de garanties pouvant servir de couverture au crédit. Un autre problème lié à ce type de crédit en plus des garanties réside dans le fait que dans ce milieu défavorisé, il n'y a que deux (2) marchés : celui de Thiaroye / Mer et celui de Thiaroye Gare. Le marché financier n'est donc pas très grand et les populations s'activent le plus souvent dans les petites activités de commerce. Il y a donc une forte présence des commerçants et marchands sédentaires ou ambulants. C'est pourquoi ce type de crédit CIM est encore moins sollicité que le crédit AES. En effet, seuls 4% de notre population en ont bénéficié, contre 1% pour l'autre type de crédit investissement à long terme (le CEI).

Le Crédit Fonds de Roulement proposé aux paysans en milieu rural est aussi proposé par la caisse en milieu urbain. Ce type de crédit est proposé pour le redressement des activités des sociétaires en cas de dysfonctionnements du marché (baisse des prix des marchandises, pertes imprévues etc.). Ce type de crédit peut être très adapté à ce milieu, ce qui pourrait expliquer la proportion assez importante des sociétaires l'ayant sollicité, soit 19%.

Le Crédit Conventonné (CO) est destiné surtout aux salariés car proposé aux personnels des services du public ou du privé signataires de conventions avec la CMS. Ce qui veut dire que les salariés de ces services devront domicilier leur salaire au CMS, et en contrepartie ils pourront bénéficier des services surtout de crédit proposés par la caisse. Ce type de crédit est très faiblement sollicité par les sociétaires. Seuls 1% de notre population en a bénéficié.

Les autres tels Crédit Revolving (CRV) et du Crédit d'Urgence (CUR) sont également très faiblement représentés dans notre population. Le CRV étant toujours un autre type de crédit investissement avec seulement 1% de la population qui en a bénéficié, et le CUR qui,

comme son nom l'indique est destiné à satisfaire les besoins sociaux immédiats des sociétaires. Le montant de ce CUR est fixé à 50.000f CFA. Seulement 2% de la population en a bénéficié.

### **6. 1. 2 : Les services non financiers**

Nous entendons par services non financiers les services pré ou post financement. Autrement dit les services qui sont offert par la caisse aux sociétaires demandeurs et bénéficiaires de prêts. E tableau suivant nous présente ce que nous appelons services non financiers pré et post financement.

**Tableau 25 : services non financiers en amont et en aval du crédit**

Services non financiers	Types	Objets
Services non financiers en amont ou services pré-financement	Informations (conditionnalités des prêts)	Orientation des demandeurs de prêts de financement vers des projets porteurs
	Accompagnement dans la conception des dossiers de demande de prêt	
	Accompagnement dans l'élaboration des projets des demandeurs de prêts de financement (étude de marché, analyse financière etc.)	
	Suivi de l'usage et de la gestion des prêts consentis	
	Suivi du projet financé	

Services non financiers en aval ou services post-financement	Evaluation des financements	Rentabilisation des prêts dont les sociétaires ont bénéficié
	Appui technique	
	Encadrement et formation des bénéficiaires de prêts en entrepreneuriat et en gestion des prêts	

### **6. 1. 2. 1 : Les services non financiers en amont ou services pré-financement**

Dans nos entretiens avec les sociétaires qui ont eu à bénéficier de prêts, nous avons abordé la question des services non financiers en amont. Le tableau suivant nous présente les réponses recueillies auprès des sociétaires sur cette question.

**Tableau 26: types de réponses des sociétaires sur la proposition par la caisse de Thiaroye de services non financiers en amont**

Types de reponses	Oui	Non	%
Services en amont	2	/	2
Pas de services en amont	93	/	98
Total	95	/	100%

**Source :** Enquêtes Ndeye Aminata NDIR, 2007

La tendance a donc été quasi générale pour tous les sociétaires à l'exception de quelques membres des organes (2% de notre échantillon) qui affirment un accompagnement des demandeurs de prêts de financement par la caisse. Toutefois, les réponses ont été les mêmes pour tous les autres sociétaires (98%). En effet, majoritairement, les sociétaires ont soutenu que les seuls services pré-financement qui leur ont été offerts par la caisse lors de la demande ont été les services d'information. Ce que les sociétaires ont appelé services d'information, ce sont les informations relatives aux échéances ou conditionnalités des prêts.

A la phase de demande, l'agent de crédit communique donc aux demandeurs les pièces du dossier à fournir. Il s'agit entre autres :

- De la photocopie légalisée de la carte d'identité du demandeur
- D'une lettre de demande manuscrite qu'il peut lui-même écrire pour les sociétaires analphabètes
- D'une facture pro-format s'il s'agit de matériels à acheter
- D'un devis si c'est pour la construction
- De la photocopie légalisée du bulletin de salaire si le demandeur est fonctionnaire, en guise de garantie
- De la photocopie légalisée du bulletin de salaire d'un collègue ou ami pouvant se porter garant pour le prêt. S'il s'agit d'un non fonctionnaire, la photocopie de la carte d'identité d'une personne qui devra cautionner le demandeur pourrait suffire. Cette tierce personne sera choisie par le demandeur lui-même
- S'il s'agit d'une importante somme, l'agent de crédit fera des déplacements sur place pour recenser les biens du demandeur. Les garanties peuvent aussi être vérifiées sur pièces (titres fonciers, cartes grises etc.)

A ce niveau, il serait important de mentionner l'avis d'un sociétaire que nous avons interrogé sur la question des services pré-financement. En effet, comme les autres, P.D nous a affirmé qu'il n'y avait aucun service d'accompagnement à part les informations sur la constitution des dossiers de demande. Il a souligné en ces termes :

«.....Tout ce qui les intéresse c'est le prélèvement qu'ils font chaque mois sur ton salaire pour le remboursement. Tout ce que tu fais lors de la demande c'est d'indiquer les raisons du prêt. Même si c'est pour un investissement, ils ne te demandent même pas dans quoi tu veux investir. Tout ce que l'agent de crédit te clarifie, ce sont les dates de versement à respecter sinon ils font une descente chez toi pour le recouvrement en cas de retard. Heureusement pour moi, je travaille à l'Ucad<sup>51</sup> comme peintre et mon salaire est domicilié chez eux. Ils font le prélèvement à la source à la fin de chaque mois. ». (cf. P.D, sociétaire, peintre). Un autre sociétaire a ajouté : « Il n'y a aucun accompagnement de la Mec aux sociétaires lors des demandes de prêts. Tout ce qu'ils nous livrent ce sont les informations sur la constitution du dossier et le montant dont nous pouvons bénéficier en tant que fonctionnaire, car ils ne doivent pas couper plus du tiers de notre salaire à la fin du mois pour les remboursements. L'agent de crédit consulte donc ton bulletin de salaire et fait des calculs pour ne pas dépasser ce seuil fixé. Si c'est pour l'achat de matériels ils te demandent une facture pro-format, si c'est pour une construction un devis ou plus simple encore, ils te demandent de mentionner dans le dossier que le prêt est sollicité pour des dépenses sociales. Quand j'ai sollicité mon premier prêt l'agent de crédit m'a dit en ces termes : « Monsieur, dites que c'est pour des raisons sociales que vous sollicitez le prêt. Ce sera ainsi plus facile pour vous que de devoir demander qu'on vous fasse une facture pro-format... ».

<sup>51</sup> Université Cheikh Anta Diop

*J'avais sollicité ce prêt pour acheter du matériel de construction pour la finition de ma maison. » (cf. A.KH.S, contrôleur à la S.A.R<sup>52</sup>)*

Cette version des faits soutenue par les sociétaires différente de toutes celles que nous avons recueillies auprès des administrateurs de la caisse. Selon l'agent de crédit, la caisse offrirait bien des services pré-financement, à savoir assistance et accompagnement dans la conception du projet que le demandeur projette de financer.

*«.....Bien sûr que nous accompagnons les demandeurs, aussi bien dans la conception du projet que dans l'étude de marché, car c'est moi-même qui suis chargé de mener l'étude technique du dossier de demande de crédit, je fais une étude sur pièces et sur place de ce dossier. Il m'arrive donc de faire des visites surprises pour être édifié sur le domaine dans le quel le demandeur souhaite investir.» (cf. F.B, administrateur).*

Ce discours a presque été repris par certains membres du personnel politique de la caisse, à savoir les Présidents du Conseil d'Administration (CA) et du Conseil de Surveillance (C.S). Interrogé, ce dernier a soutenu :

*«.....j'avais fait un prêt pour acheter des poussins pour mon projet de poulaillers. Vous savez je suis retraité et je n'ai que ma pension. L'agent de crédit a donc fait le déplacement jusqu'à l'endroit où je comptais monter mon affaire. » (cf. M.T, président du C.S)*

Toutefois, ces propos nous semblent un peu contradictoires avec ceux qui ont été soutenus par le Directeur Régional du CMS avec qui nous nous sommes entretenus. Selon Mr. D, nous a parlé de la complexité et des enjeux tournant autour de la question des services non financiers. Il a souligné à ce sujet deux problèmes :

1. La question de la séparation des domaines d'intervention (d'un coté les financiers et d'un autre les spécialistes d'études tels que les études financières ou les études de marché cités comme exemples de services non financiers),
2. La question du cout des services non financiers qui devrait être ajouté sur les intérêts : ce qui augmenterait davantage le cout des services qui serait donc lourd à supporter par les pauvres

Il a soutenu que le CMS était une institution financière qui prône le professionnalisme et ambitionne de devenir une banque, d'où la création de la BIMAO. Il a ensuite ajouté à ces propos que le réseau CMS continuera toujours dans la mutualité car c'est une structure qui a selon lui pour vocation de lutter contre la pauvreté et d'œuvrer pour le

---

<sup>52</sup> Société Africaine de Raffinage

développement du pays. Cependant, il a souligné que la vocation du CMS est d'apporter sa touche personnelle dans le secteur de la micro finance, comment, en atteignant un degré de professionnalisme très élevé, ce qui le conduirait à se comparer même aux banques classiques. Ce qui ne serait pas de notre avis, sans conséquences sur les sociétaires. Toutefois, Mr. D a souligné lors de cet entretien un fait qui remet en question les propos de l'agent de crédit de la caisse de Thiaroye. En effet, il a soutenu en ces termes :

*« Nous sommes des financiers, et notre rôle n'est pas d'accompagner les sociétaires dans la conception de projet ou l'étude de marché. Ce rôle revient à d'autres qui sont peut être spécialisés dans ce domaine. Et même si nous le voulions je ne pense pas que nous soyons en mesure de le faire car, nous avons en moyenne plus de 5000 sociétaires dans chacune de nos caisses de base. Maintenant, vous savez que ce sont les agents de crédit qui doivent faire l'étude technique des dossiers de demande de prêts. Or une caisse ne peut avoir droit à un agent de crédit que s'il parvient à immobiliser une épargne d'un montant de 1.000.000.000f CFA. Ce qui est une somme colossale que toutes les caisses ne parviennent pas à avoir facilement, peut être après plusieurs années d'exercice. Ce qui veut dire qu'une caisse peut fonctionner avec un ou deux agents de crédit, rarement trois. Il peut même arriver qu'une caisse fonctionne sans agent de crédit et dans ce cas c'est le gérant qui devra assumer le rôle d'agent de crédit. Dans ces conditions, comment deux ou trois personnes peuvent accompagner plus de 3000 demandeurs de crédit, être au chevet de chacun d'eux. Vous-mêmes Mademoiselle vous savez qu'humainement ce n'est pas possible. En plus même si nous nous engageons à trouver un personnel pour cette tâche, qui se chargera des frais de ces services supplémentaires ? Vous n'allez certainement pas me dire que nous allons les faire payer aux sociétaires qui pour la plupart sont des gens des classes sociales moyennes et pauvres. Nous apportons notre aide à ces populations pauvres dans la mesure du possible et selon notre spécialité.....Nous sommes des financiers» (cf. M. D, administrateur)*

Nous pouvons tirer de ces différentes acceptions de ces différentes catégories d'acteurs à savoir, les sociétaires, le personnel politique (les membres des organes) et le personnel technique du CMS (les administrateurs du réseau et des caisses de base), une conclusion à savoir :

1. Le problème de l'asymétrie des informations qui s'est posé entre les pauvres et les banques classiques entre les IMF et leurs sociétaires. Les premières soutenant proposer des services non financiers en amont, et les derniers niant l'existence de ces services.
2. La question de la faiblesse des services non financiers tels que l'accompagnement des demandeurs de prêts de financement dans la conception des projets, l'étude de marché ou l'analyse financière est liée à plusieurs facteurs dont : d'abord le problème de personnel pour ces tâches ; ensuite la question du cout de ces services supplémentaires qui risquerait d'alourdir les intérêts sur les prêts s'il est imputé à la charge des demandeurs de prêts, ce qui pourrait aussi alourdir le cout des prêts au grand risque de



réexclure les pauvres du système financier ; enfin il ya la question des moyens financiers des IMF qui ne reçoivent pas régulièrement de subventions de l'Etat. Leurs ressources financières reposent donc essentiellement sur l'épargne collectée.

#### **6. 1. 2. 2 : Les services non financiers en aval ou services post-financement**

Sur la question de services en aval, les résultats de nos enquêtes ont été assez révélateurs. A l'unanimité, les sociétaires qui ont bénéficié de prêts nous ont certifié qu'ils n'avaient reçu de la Mec aucun service post-financement. Le tableau suivant nous présente les réponses recueillies à ce sujet :

**Tableau 27 : types de réponses des sociétaires sur la proposition par la caisse de Thiaroye de services non financiers en aval**

Types de réponse	Oui		Non		TOTAL	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Services en aval	2	2%	93	98%	95	100%

**Source : Enquêtes Ndeye Aminata NDIR, 2007**

Les résultats ont été similaires aux réponses recueillies pour les services non financiers en amont. En effet, tout ce que la majeure partie des sociétaires (soit 98% de notre échantillon) ont mentionné comme services autres que les services financiers, ce sont les informations sur les décisions finales prises à propos des dossiers de demande de prêt après leur étude par le comité de crédit et l'agent de crédit. Ces informations sont souvent relatives :

1. Au montant que le Comité de Crédit a bien voulu consentir au demandeur, somme qui peut être inférieure ou égale à celle demandée ;

2. A la somme qui revient au bénéficiaire du prêt après que la caisse ait coupé les frais de dossiers et l'assurance ;
3. A la durée de remboursement du prêt qui peut varier de six (6) mois s'il s'agit d'un prêt à court terme, à douze (12) mois s'il s'agit d'un prêt à moyen terme, ou encore de trente six (36) à soixante (60) mois pour les prêts à long terme ;
4. Aux modalités de remboursement, c'est-à-dire la périodicité des versements (qui peut être mensuelle pour les fonctionnaires, commerçantes et autres, trimestriel pour les retraités), les montants de chaque versement

Selon les sociétaires qui ont déjà bénéficié de prêts de la Mec, il n'y a donc pas de suivi après l'octroi des prêts. Nous allons sur ce sujet restituer les propos de quelques sociétaires avec qui nous nous sommes entretenus. Un gendarme ayant bénéficié d'un prêt en 2006 a soutenu :

*« ....il n'y a aucun suivi, je peux demander un crédit pour la construction et l'utiliser pour autre chose, c'est ce que la plupart des gens font d'autant plus qu'eux même ils poussent les sociétaires à mentir sur les raisons du prêt en disant simplement que c'est pour des raisons sociales qu'on le sollicite. »* (cf. A.N, sociétaire, gendarme).

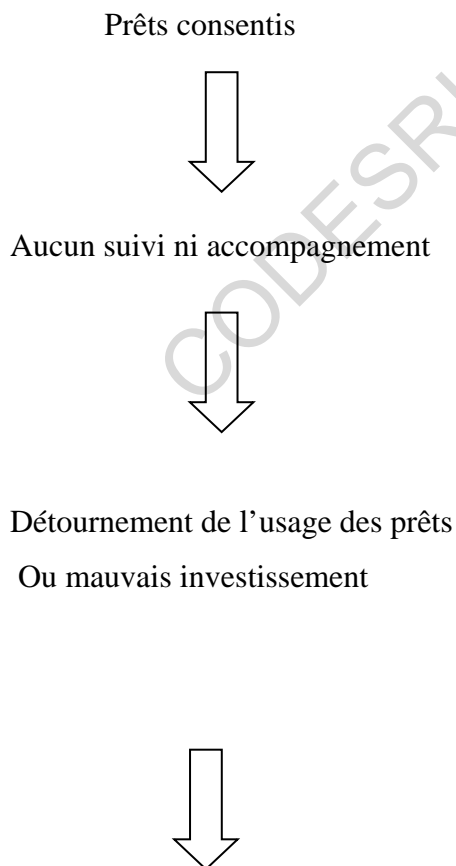
Un autre sociétaire a parlé plutôt de l'intérêt de la caisse quant à la rentabilité des prêts consentis ou à son bon usage. Il a soutenu en ces termes :

*« .....Il ne font aucun suivi du prêt. Ils attendent seulement la date où tu dois verser pour le remboursement et en cas de retard d'une seule journée sur le versement ils t'appellent à moins que tu sois un salarié et que ton salaire soit domicilié chez eux. Tout ce qui les intéresse finalement c'est leur argent plus les intérêts sur les crédits qui leur revient à chaque versement. »* (O.S, Sociétaire receveur Dakar Dem Dikk)

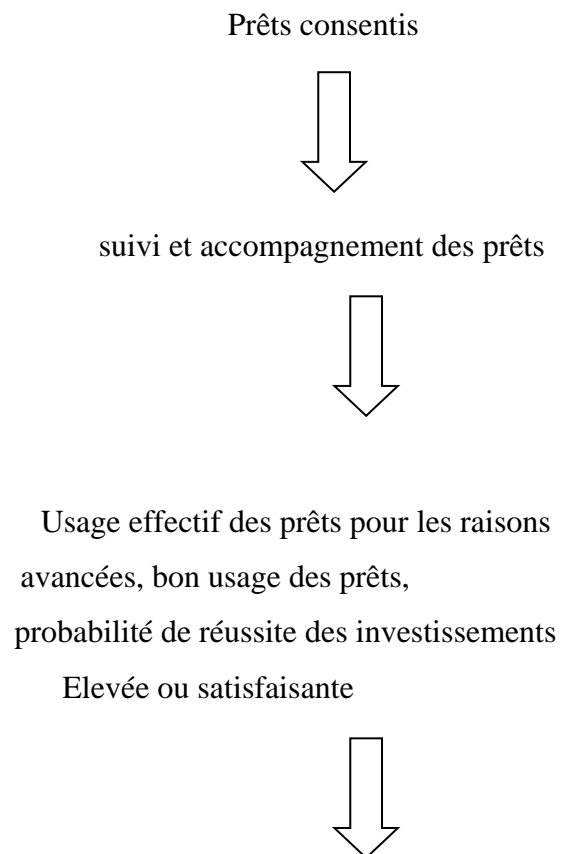
Les incidences que ces services non financiers pourraient avoir peuvent se résumer dans les schémas ci-dessous :

*Incidences des services non financiers sur la rentabilité des prêts consentis*

**Schéma 1 :**



**Schéma 2 :**



**Risques :**

Non rentabilité des prêts  
 Difficultés pour rembourser  
 Surendettement : sollicitation d'autres  
 Prêts auprès d'autres institutions financières  
 Ou auprès d'autres institutions informelles  
 (tontine, etc.),

**Résultats :**

Probabilité de rentabilité des prêts élevée ou satisfaisante  
 probabilité de rentabilité des prêts élevée ou satisfaisante  
 probabilité élevée ou satisfaisante pur les sociétaires de pouvoir rembourser les prêts dans les délais impartis et avec les Retombées de ces prêts  
 diminution des risques de surendettement des sociétaires, renforcement de leurs capacités en entrepreneuriat et gestion  
 meilleure performance socio-économique de la Mec

La question que nous nous posons vu ces propos des sociétaires est donc de savoir le véritable intérêt des IMF : est-ce la rentabilité socio-économique des prêts pour les sociétaires bénéficiaires, ou plutôt la rentabilité financière de ces prêts au profit des IMF elles mêmes via les intérêts sur les crédits et autres frais de dossiers ?

***6. 2 : Les créances liées aux crédits consentis***

Par créances nous entendons les modalités d'accès au prêt : les intérêts, les délais et modalités de remboursement.

***6. 2. 1 : les intérêts sur les crédits***

Le CMS a une façon de calculer les intérêts qu'il reçoit sur les crédits qu'il consent à ses sociétaires. En effet, l'intérêt est dégressif, c'est-à-dire se calcule chaque mois à partir du restant de la somme due. Il serait important de souligner à ce niveau un non respect du réseau CMS de la loi 95-03 de la Bceao et de la Commission Bancaire portant réglementation des Mec et régissant leur manière de mener leurs opérations avec leurs membres. En effet, ladite Loi a fixé le taux d'intérêt que les IMF doivent ajouter sur les crédits qu'elles consentent à 10,5%. A notre grande surprise, nous avons découvert durant notre stage d'étude à la caisse

du CMS de Thiaroye que leur taux d'intérêt était de 18% dégressif<sup>53</sup> au lieu du taux fixé par la Bceao. Nous pouvons donner en exemple une opération d'octroi d'un prêt à un sociétaire par l'agent de crédit à laquelle nous avons assisté durant notre stage d'étude dans cette caisse de Thiaroye toujours. Les faits se sont déroulés le Vendredi 11 Janvier 2008. Deux semaines après avoir déposé un dossier de demande de prêt un sociétaire a bénéficié d'un prêt de 850.000f CFA alors qu'il avait demandé à avoir 1.000.000f CFA. L'agent de crédit, après lui avoir expliqué que le Conseil d'Administration et le Comité de Crédit, après avoir étudié le dossier et consulté son bulletin de salaire<sup>54</sup> lui avait consenti 850.000f CFA remboursable en trente (30) mois, lui a expliqué les retraits que la caisse devait faire sur cette somme qu'elle lui a consenti. Les opérations étaient relatives aux couts et frais liés au prêt :

La caisse devait d'abord retirer les frais de dossiers soit 1,5% du montant accordé. Nous avons-nous-mêmes fait les calculs et les frais de dossier s'élevaient donc à :

$$850.000 \times 1,5\% = 12.750f \text{ CFA}$$

Ensuite, l'agent de crédit a retiré de la somme ce qu'ils appellent fonds de mutualisation décès ou assurance devant servir de couverture du prêt en cas de décès du bénéficiaire. Ce qui devait être un prélèvement de 0,5% du montant multiplié par le nombre d'années sur lequel le prêt doit être remboursé.<sup>55</sup> Si nous faisons les calculs nous obtenons :

$$850.000f \text{ CFA} - 12.750f \text{ CFA} = 837.250f \text{ CFA}$$

$$837.250 \times 0,5\% \times 3^* = 4286,25f \text{ CFA}$$

$$\text{Si on arrondit la somme nous obtenons } 4290f \times 3 = 12.870f \text{ CFA}$$

\*nous avons multiplié 0,5% par trois (3) car le nombre d'année sur le quel le prêt doit être remboursé est non fractionnable, trente (30) mois = deux (2) ans et six (6) mois, donc trois (3) ans d'après leur système.

Enfin, la caisse devait aussi retirer les fonds de garantie du montant, soit 1% de la somme. Cette somme s'élevait à :

$$850.000f \times 1\% = 8500f \text{ CFA}$$

Nous avons par la suite procédé au calcul de la somme que le sociétaire a finalement reçue. Nous avons donc posé :

<sup>53</sup> Source : un administrateur de la caisse du CMS de Thiaroye, à savoir l'agent de crédit. Le taux est dégressif, autrement dit l'intérêt n'est pas directement calculé sur le montant global perçu, mais est appliqué à chaque versement sur le restant dû à la caisse

<sup>54</sup> Le sociétaire était un receveur de la société Dakar Dem Dikk

<sup>55</sup> Ce nombre d'années est non fractionnable, autrement dit même si le prêt doit être remboursé sur six (6) mois, ces six mois seront comptés comme une année, si c'est treize (13) mois = deux (2)

$$850.000f - (12.750f + 12.870f + 8.500f) = 815.880f \text{ CFA}$$

La somme qui lui a été consentie s'élevait à 850.000f, mais le sociétaire a reçu 815.880f CFA

L'agent de crédit a par la suite annoncé au bénéficiaire du prêt qu'il devra verser à la fin de chaque mois 30.730f CFA, c'est-à-dire le montant à rembourser + le PEP (5000f) qui est une somme que chaque sociétaire verse de force à la fin de chaque mois. C'est une sorte de politique d'épargne forcée qui est obligatoire pour tous les sociétaires.

Ainsi, d'après le calcul que nous avons effectué,  $30.730f \times 30 = 921.900f$

Ce qui veut dire que le sociétaire a reçu 815880f mais devra rembourser 921.900f, soit 106.020f d'intérêts sur le crédit + 12.750f (frais de dossier) + 8500f (fonds de garantie du montant) + 12.870f pour les fonds de mutualisation. Ce qui donne au total :

$$106.020f + 12.750f + 8500f = 140.140f$$

La caisse gagne donc sur un crédit de 850.000f, 127.270f CFA.

Nous présenterons sur le tableau suivant, la fiche de présentation de tous les frais qui ont été ajoutés sur les crédits consentis ainsi que les intérêts. Nous prendrons l'exemple de ce prêt de 850.000f CFA.

**Tableau 28 : fiche de présentation des créances liées à un crédit accordé à un sociétaire**

Variables	Montants
Montant octroyé	850.000F
Types de frais	
1. Frais de dossiers (1,5%)	12.750F
2. Fonds de mutualisation décès (0,5%)*	12.870F
3. Fonds de garantie du montant (1%)	80500F
Montant effectivement reçu	815.880F
Délai de remboursement	30 Mois
Montant à rembourser par mois	30.730F
Montant total à rembourser	921.900F

*Source : Enquêtes Ndeye Aminata NDIR, 2007*

\* Nous avons multiplié 0,5% par trois (3) car le nombre d'années sur le quel le prêt doit être remboursé est non fractionnable. C'est-à-dire que trente (30) mois = deux (2) ans et six (6) mois, donc trois (3) ans d'après leur système.

Pour un prêt de 850.000f aux quels le bénéficiaire reçoit la somme de 815.880f, la caisse réalise des bénéfices, via les intérêts et les autres frais, d'un montant de 140.140f. D'abord, la somme remboursée au bout de 30 mois (921.900f) – la somme perçue (815.880f), fera 106020f d'intérêts pour la caisse. Ensuite nous ajoutons les autres frais qui reviennent aussi à la casse : les frais de dossier (12.750f) + les fonds de garantie (8.500f) + les fonds de mutualisation (12.870f).

### **6. 2. 2 : Les délais de remboursement**

Sur ce point les IMF battent un grand record sur les autres types d'institutions financières surtout celles dites classiques telles les banques. Le tableau suivant présente la durée des prêts proposés par la caisse selon le terme.

**Tableau 29 : les termes et les durées des crédits proposés par le CMS**

Types de crédits	Délais de remboursement
Crédits à long terme	Plus de 36 mois
Crédits à moyen terme	36 mois
Crédits à court terme	12 mois

**Source : Données caisse de Thiaroye**

A la caisse de Thiaroye comme dans toutes les autres caisses de base du Réseau CMS, la question du délai de remboursement, autrement dit le temps sur le quel le bénéficiaire du prêt pourra s'acquitter de sa dette, est fixé selon les possibilités de remboursement du demandeur, en référence aux termes définis par le réseau pour chaque type de crédit.

En effet, l'agent de crédit demande au bénéficiaire du prêt de définir le temps sur le quel il aimerait rembourser le prêt. Ensuite ce dernier propose un délai et l'institution essaye de voir si ce délai demandé par le bénéficiaire est conforme au texte définit par le Réseau CMS. S'il y a une conformité, la caisse maintient ce délai, sinon l'agent de crédit maintient le délai fixé par le Réseau sur les termes des crédits consentis.

En cas de non respect des délais de remboursement par un bénéficiaire de prêt, c'est la personne qui l'a cautionné qui est convoqué. Il existe un dispositif de recouvrement mis en place par le gérant et l'agent de crédit qui consiste, soit à faire des descentes chez le bénéficiaire du prêt pour une évaluation de ses biens qui pourront éventuellement être saisis, soit à faire pression sur celui qui a cautionné le bénéficiaire du prêt ou sur les membres de sa famille. Des cas de procédures judiciaires sont très rares.

### ***6. 2. 3 : Les modalités de remboursement***

Les prêts sont généralement remboursés par tranches, à savoir des versements périodiques selon la catégorie socio-professionnelle. En effet, les fonctionnaires remboursent par retraits mensuels directs sur leur salaire domicilié à la caisse. Les autres sociétaires se livrant à une activité économique remboursent aussi par versements mensuels, soit la caisse fait le retrait direct de la somme due sur le disponible de leur compte d'épargne, soit ils viennent eux-mêmes mener cette opération à la fin de chaque mois. Il ya aussi la catégorie des retraité ayant aussi domicilié leur pension à la caisse. Ces sociétaires, vu le niveau de leurs revenus, peuvent avoir un traitement de faveur dans la manière de rembourser leurs dettes. Ils font donc des versements trimestriels retirés directement sur leur pension. Nous voyons que la caisse procède par un retrait direct des sommes qui leur sont dues à chaque versement, sur les avoirs des bénéficiaires à la caisse (salaires ou pensions domiciliés à l'institution, épargne etc.). ce qui pourrait davantage baisser le niveau de vie des bénéficiaires de prêts qui puise directement sur leurs revenus mensuels ou trimestriels pour s'acquitter de leur dette. Ce qui pourrait conduire au recours à d'autres institutions financières (mutualistes ou traditionnelles) pour combler le déficit de ressources nécessaires pour subvenir à leurs besoins mensuels. D'où le risque pour ces population de plonger dans un cycle de surendettement.

### ***6. 3 : La nature et les montants des prêts***

Le tableau ci-dessous nous présente les types de crédits les plus sollicités par les populations de la localité où la caisse de Thiaroye est implantée. Nous regroupons comme nous l'avons dit, les dix (10) types de crédit que nous avons eu dans notre échantillonnage en ces quatre types selon leur terme.

**Tableau 30 : Types de crédits les plus sollicités par les sociétaires de notre échantillon**



2007-2008

Types de crédit	Effectifs	%
Crédits social	68	72
Crédits fonds de roulement	18	19
Crédits d'urgence	2	2
Crédit d'investissement	6	6
Crédits non définis	1	1
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>100</b>

*Source : Enquêtes Ndeye Aminata NDIR, 2007*

Nous voyons donc qu'au court terme et même au moyen ou long terme, les crédits sociaux sont plus sollicités par les populations de ce milieu. En effet, l'écrasante majorité de notre population (72%) ont bénéficié de crédits dits sociaux (aménagement, équipement ou autres besoins sociaux). Cela pourrait s'expliquer par la précarité de la vie dans ce milieu, les revenus des populations très faibles, et les conséquences du taux de chômage urbain élevé et plus accentué dans la banlieue. La simple répartition de la population de ce milieu selon la catégorie socio-professionnelle peut attester de la précarité de la vie dans la banlieue, et du niveau bas des revenus des populations.

**Tableau 31: répartition de la population de notre échantillon selon le secteur d'activité**

Secteurs d'activité	effectifs	%
Fonctionnaire (public et privé)	45	47
Secteurs informel et libéral	45	47
Retraités	5	6
Total	95	100

*Source : Enquêtes Ndeye Aminata NDIR, 2007*

La simple lecture de ce tableau révèle une égalité des proportions des salariés et des sociétaires s'activant dans les secteurs informel et libéral, soit 47% de la population pour chaque secteur. Toutefois, cette composition de la caisse de Thiaroye ne relate pas la réalité de ce milieu. En effet, selon les résultats de l'audit, plus de la moitié de la population active

de la ville de Pikine s'active dans les secteurs informels et libéral et tirent leurs revenus de ces secteurs d'activité.

Ainsi, avec un tel paysage, autrement dit avec une telle structure de son sociétariat, le CMS pourra-t-il améliorer efficacement les conditions de vie de toutes les franges de la population de Thiaroye ? L'œuvre de cette IMF pour la lutte pour la réduction de la grande pauvreté et de la vulnérabilité sociale des catégories sociales faibles pourrait sans être nul doute plus efficace si d'abord la structure du sociétariat de la caisse de Thiaroye reproduisait fidèlement la réalité socio-économique du milieu, mais aussi et surtout si les actions et services de cette caisse étaient plus accessibles aux catégories de population autres que les salariés. En effet, les populations sans emploi ainsi que celle évoluant dans les secteurs informel et libéral seraient beaucoup plus vulnérables que les fonctionnaires pour plusieurs raisons. Ces derniers ont certes des revenus moyens, mais ont une stabilité socio-économique plus assurée<sup>56</sup> que les populations évoluant dans les secteurs informel et libéral, dont les revenus sont non seulement faibles mais sont aussi très instables.

Une des limites donc des IMF dans leur tentative d'amélioration des conditions de vie de la population du milieu où elles sont implantées réside dans leur non connaissance des réalités socio-économiques du milieu, mais aussi et surtout dans leur mauvaise connaissance de la demande sociale et financière des populations y résidant<sup>57</sup>. Cela découle logiquement du fait que les structures faitières ne mènent aucune étude de marché avant d'ouvrir une caisse de base dans une localité. Cette étude de marché pouvant bien évidemment leur permettre de connaître la taille du marché dans le quel ils veulent s'installer, les secteurs d'activité dominant dans ce marché, la demande en services et les concurrents déjà installés dans le milieu. Mener cette étude pourrait alors permettre à l'institution d'avoir une bonne offre en services, en adéquation avec le terrain et la demande en services des populations du milieu. Ce qui aurait comme conséquence une parfaite performance à la fois brute et socio-économique de la Mec au bout de quelques années d'exercice dans ce milieu.

---

<sup>56</sup> Couverture sociale, sanitaire par le service employeur, possibilité d'obtenir des indemnités de logement, ou des prêts pour l'habitat, retraite assurée s'il s'agit de la fonction publique et même pour le privé avec les possibilités de cotisations pour la retraite

<sup>57</sup> Pas d'études environnementales sur le marché de Pikine, les attentes des populations, leurs besoins etc. nous n'avons pu consulter aucun document traitant de cette question ni à la caisse où nous avons effectué un stage, ni à la Direction du réseau CMS.

Malheureusement pour les IMF, surtout pour le CMS qui a fait l'objet de nos études de cas particulier aussi bien pour notre dossier d'étude de Licence que pour notre présent mémoire de fin de second cycle, la seule information qui peuvent les intéresser et les attirer sur un milieu ce sont ses potentialités. D'où l'intérêt du CMS pour la ville de Pikine, qui peut présenter d'énormes potentialités pour les institutions financières en raison de sa grande population. C'est sans doute pour cette raison que ce milieu commence à attirer plusieurs institutions financières, intermédiaires comme commerciales.<sup>58</sup>

La question des montants des prêts consentis par les Mec aux sociétaires est aussi un sujet sur le quel les économistes et particulièrement les théoriciens de la croissance, qui allient le développement d'un pays à sa capacité de mobiliser l'épargne locale gage d'un investissement productif selon ces théoriciens, réfléchissent beaucoup. En effet, la question des montants de ces prêts reste pourtant un peu ambiguë.

En effet, si nous prenons les sens étymologiques des mots micro finance et micro crédit, aborder la question des montants des crédits consentis par les Mec aux sociétaires serait quasiment inopportune et insensé. Car, micro finance et micro crédit connotent des opérations et services financiers à une échelle très réduite. Contrairement au domaine classique de la finance, la micro finance dans sa genèse et selon sa conception première depuis ses précurseurs a bien défini, dès son apparition en tant que secteur financier intermédiaire, sa cible et l'échelle de ses opérations. C'est ainsi que, afin de pallier les dysfonctionnements du marché financier à savoir l'exclusion de certaines catégories sociales des services financiers, la micro finance a voulu assurer l'intermédiation financière pour les pauvres, en leur proposant de petits services tels l'épargne et le micro crédit à court et moyen terme.

Cela pourrait donc justifier la faiblesse des montants des prêts qui sont consentis par les Mec, petits prêts consentis sans grandes garanties matérielles ou financières et destinés à satisfaire les besoins sociaux et financiers immédiats des pauvres, mais aussi le financement de leurs petites activités économiques. Ces prêts sont donc possibles grâce à l'épargne qui est mobilisée.

---

<sup>58</sup> Nous pouvons noter la présence sur ce milieu de plusieurs banques de change telles Attijari Bank, Ecobank, MoneyGramm, SGBS etc. et les réseaux mutualistes tels PAMECAS, ACEP, CMS, BRS

Toutefois, cette échelle réduite des services et opérations des IMF, justifiant la faiblesse des montants des prêts, suscite notre réflexion. En effet, l'enjeu de taille réside dans la possibilité du micro crédit à court et moyen terme, à permettre à leurs bénéficiaires de faire de investissements rentables et durables. A ce niveau, l'enjeu réside dans la nécessité pour les IMF de reconsidérer la question des montants des prêts qu'elles consentent à leurs sociétaires. Cela pourrait leur éviter subséquemment deux problèmes aux quelles elles sont exposées vue l'échelle de leurs opérations de crédit surtout : Il y a d'abord la question de la rentabilité socio-économique de leurs services de crédit qui pourrait être remise en cause vue les faibles montants proposés. Et il y a surtout la question de la dépendance financière de leurs sociétaires vis-à-vis d'elles qui pourrait être sujette à réflexion vu la manière dont les IMF fonctionnent mènent leurs opérations

Notre expérience acquise avec les stages d'étude que nous avons effectués dans les caisses de base du CMS d'abord de Ross-Béthio (2006) puis de Thiaroye (du 18 Décembre 2007 au 18 Décembre 2008), ainsi que les entretiens que nous avons pu réaliser aussi bien avec des sociétaires du CMS qu'avec des sociétaires d'un autre réseau tel que l'UM-PAMECAS, nous ont conduit à faire l'analyse suivante à partir des propos d'un sociétaire<sup>59</sup> d'une caisse de base du PAMECAS opérant à Pikine Tally Bou Bess, la MECIB)<sup>60</sup>.

*« Voilà sept ans que je suis membre de cette mutuelle. Je peux dire que je fais partie de ceux qui l'ont ouvert parce que je fais partie de ses premiers membres. Je suis boucher et je peux dire que depuis que j'ai adhéré à cette mutuelle, je ne meurs pas de faim mais je ne sens pas aussi un avancement considérable dans mon activité. Voilà sept ans que je suis là et je ne parviens même pas à obtenir un prêt d'1.000.000 de francs. Ma plus grande somme est 500.000 francs qui ne me permettent même pas d'acheter deux vaches en même temps pour quelqu'un qui a passé sept ans de sa vie dans une institution à emprunter de l'argent. Je dépends toujours de cette caisse et cela veut dire que je n'ai pas avancé du tout en sept ans, au contraire je sens que je régresse parce qu'après chaque remboursement je suis obligé de refaire un autre prêt. Je suis donc dépendant ». (cf. B.S sociétaire, boucher de l'UM-PAMECAS)*

La déduction logique de cette analyse est donc qu'après plus de cinq années d'adhésion dans une Mec, ce sociétaire était toujours dépendant financièrement de cette institution pour le financement de son activité socio-économique. Il y'aurait donc une sorte de statuquo ou de maintien des sociétaires dans leur situation socio-économique. Cela pourrait être expliqué comme une forme de garantie pour alimenter l'institution et la maintenir en vie.

<sup>59</sup> Constitué de sociétaires de la caisse du CMS de Thiaroye et de sociétaires d'autres réseaux tels PAMECAS

<sup>60</sup> Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Icotaf Tally-Bou-Bess, sis à Pikine Icotaf

Les sociétaires pourraient donc être considérés comme les pourvoyeurs de ressources pour les IMF, via leur épargne et les autres fonds qui sont captivés par ces institutions au nom du sociétariat (subventions, lignes de crédit etc.).

Pour ces divers dysfonctionnement liés à la manière même de fonctionner des IMF et à leur manière de mener leurs opérations avec leurs membres, les questionnements à l'endroit de la rentabilité socio-économique de leurs services financiers -les services de crédit surtout- demeurent très opportuns et pertinents pour notre étude.

#### **6. 4 : La rentabilité économique et sociale des prêts ou rapport des sociétaires aux crédits**

La question de la rentabilité socio-économique des prêts constitue l'un des axes centraux de notre étude. En effet, cette question est sujette à réflexion pour deux raisons principales qui sont : d'abord les montants de ces prêts, mais aussi et surtout leur nature par rapport aux besoins financiers et sociaux des sociétaires. Les entretiens que nous avons eus avec les sociétaires nous ont permis de définir une tendance générale concernant les retombées des prêts dont ils ont bénéficiés et les incidences que ces prêts ont eues sur leur vie socio-économique. Le tableau ci-dessous nous présente les résultats que nous avons recueillis à ce sujet.

**Tableau 32: Incidences des prêts sur la vie socio-économique des sociétaires de notre échantillon**

Types de reponse	Effectifs	%
Acquisition de biens immobiliers (terrains ou matériel de construction)	48	51
Amélioration des activités économiques	9	9
Satisfaction de besoins sociaux immédiats (imprévues, cérémonies de baptême ou mariage, etc.)	9	9

Aucune incidence sur ma vie socio-économique	29	31
Total	95	100

*Source : Enquêtes Ndeye Aminata NDIR, 2007*

Nous voyons donc que sur le plan social, les services de crédit proposés par le CMS via la caisse de Thiaroye ont des incidences sur la satisfaction de deux grands types de besoins. En effet, plus de la moitié des sociétaires de notre échantillon, soit 51%, ont soutenu que les crédits dont ils ont bénéficié leur a permis d'acquérir des biens immobiliers (acquisition de terrains, achat de matériel de construction etc.). Selon un sociétaire interpellé sur ce sujet, le fait d'avoir fini de construire sa maison l'a beaucoup apaisé et financièrement, ils n'a plus de grandes difficultés. Il a en effet souligné en ces termes :

*« Le CMS m'a consentit deux prêts : l'un pour mes activités économiques et un autre pour finir la construction de ma maison. Je peux donc dire que grâce à cette caisse je suis plus tranquille car je ne parle même pas de mes activités économiques, mais sur le plan social je paie plus le loyer car maintenant j'ai la clé de ma maison et elle m'appartient. Tout le monde sais que le souci majeur d'un père de famille c'est de trouver un toit pour mettre sa famille à l'abri..... donc nous pouvons dire que ca au moins c'est un point positif. Tu sais je sui dans le secteur informel, je ne suis pas fonctionnaire donc je ne peux pas bénéficier des prêts pour l'habitat et je n'aurais pas de pension retraite. Le CMS m'a donc rassuré au moins sur un plan : si je mourrais aujourd'hui, je pourrai me reposer tranquillement car je saurai que ma famille ne se retrouvera pas dans la rue. »* (cf. Mb. ND, sociétaire commerçant)

Un autre apport souligné par les sociétaires a été la possibilité de satisfaire certains besoins sociaux immédiats, tels les cérémonies de baptême, de mariage, les besoins de couverture de frais sanitaires et autres types de besoins que les sociétaires ne mentionnent pas souvent pour éviter les longues procédures. Selon les sociétaires, ces genres de besoins financiers sont très bien satisfaits par la caisse de Thiaroye, avec les types de services de crédit destinés à ces genres de besoins tels que les crédits Aménagement Equipement Social (AES ou CAE) et les Crédits d'Urgence (CUR).

D'après ces résultats, nous pouvons dire que la satisfaction des besoins sociaux est assurée par le CMS à deux niveaux. Les prêts sociaux qu'ils consentent participent donc à l'amélioration du bien être social de leurs bénéficiaires. Toutefois, ces sentiments et appréciations sur les prêts ne sont pas partagés par toutes les catégories de sociétaires. Ce qui pose le problème de la rentabilité socio-économique des services du CMS pour toutes ses catégories de sociétaires. En effet, une proportion non négligeable de la population, à savoir

31%, avouent n'avoir constaté aucune incidence des prêts dont ils ont bénéficié, cela ni sur leurs activités économiques, ni sur leur vie sociale. Enfin, seuls 9% des sociétaires de notre échantillon avouent avoir constaté des améliorations sur leurs activités économiques depuis qu'ils ont bénéficié de prêts de la caisse. Pour ces derniers qui soutiennent une incidence des retombées des prêts dont ils ont bénéficié sur leurs activités économiques, les apports sont surtout notés sur le renforcement de ces activités, autrement dit l'élargissement de leurs locaux de travail, ou redressement de leurs activités. Un transporteur M. T. Ba a soutenu en ces termes :

*« Avant de travailler avec le CMS j'étais un simple chauffeur et je travaillais pour quelqu'un d'autre. Maintenant, je travaille pour mon compte car avec le premier prêt qu'ils m'ont consenti, j'ai acheté un véhicule et c'est à partir de là que mes affaires personnelles ont débuté. Maintenant je suis mon propre patron et j'emploie des gens qui travaillent pour moi. »*

L'argument qui a été au contraire avancé par d'autres sociétaires, à savoir les 31% qui avouent n'avoir constaté aucune influence des prêts dont ils ont bénéficié sur leur vie en général (social comme économique), a été les montants des prêts qui sont alloués. Les types de crédits qui ont été cités ont été les Crédits Investissement (CIM ou CEI) et les Crédits Fonds de Roulement (CFR). Les propos suivants ont été extraits du discours d'un sociétaire éleveur au foirail de la commune d'arrondissement de Diamagueune Sicap Mao, interpellé sur la question des montants des prêts.

*« ...je ne réalise pas de bénéfices avec les sommes qu'ils m'octroient elles sont très insignifiantes. Je suis commerçant, j'éleve du bétail et vous savez comme moi qu'avec 500.000f je ne peux même pas acheter deux vaches. Il me faut alors des montants un peu élevés pour pouvoir faire de grands investissements, réaliser des bénéfices et pouvoir sentir un avancement de mes activités. Mais depuis que j'ai adhéré en Avril 2004, je n'ai eu que deux prêts de la caisse, un de 5.000.000f et un autre de 7.500.000f. J'avais demandé pour les deux 10.000.000f mais ils ne m'ont jamais consenti les sommes que j'ai demandé. Ces sommes pourraient peut être arranger d'autres personnes mais pas moi car ça me crée des dettes pour les quelles je n'ai aucun bénéfice. Au contraire eux ils en bénéficient plus avec les intérêts et les frais de dossiers. » (cf. O.S, sociétaire éleveur)*

Nous pouvons donc dire que les prêts peuvent avoir des apports pour certaines catégories de sociétaires. Ces apports sont beaucoup plus perceptibles sur les domaines sociaux de la vie des bénéficiaires de ces prêts, à savoir la satisfaction de besoins sociaux immédiats et des imprévues, mais aussi et surtout sur l'acquisition de terrain ou l'achat de matériels pour la construction. Ce qui constitue comme apport une stabilité et une sécurité sociale pour certaines couches sociales, évoluant surtout dans le secteur informel et dans les métiers et activités libéraux.

Toutefois, il y aurait deux facteurs qui constituent de vrais blocages quant à l'utilité et la rentabilité socio-économique de ces prêts: il s'agit des montants de ces prêts, et surtout la question des garanties qui éloignent de plus en plus les sociétaires du crédit.

### **6. 5 : Le système des garanties : la caution solidaire**

La caisse du CMS de Thiaroye fonctionne selon un système de la mutualité appelé *système de la caution solidaire*. Ce système consiste pour la caisse à demander aux demandeurs de prêts, d'apporter une tierce personne qui va témoigner effectivement de toutes les possessions matérielles ou financières présentées par les demandeurs comme garanties aux prêts. Cela constitue en quelque sorte une autre forme de garantie, avec cette tierce personne qui va se porter garant pour le prêt, en signant qu'elle pourra rembourser la dette en cas de non remboursement par le demandeur.

Toutefois, ce système de la caution solidaire qui consiste pour le demandeur à être cautionner par une tierce personne pose d'énormes problèmes. En effet, les sociétaires ne sont pas toujours prêts à être cautionnés par une tierce personne. Deux raisons ont été évoquées à ce niveau :

- D'abord ils ne voudraient pas toujours que d'autres personnes connaissent leurs besoins en argent et soient témoins des sommes qui leur sont consenties ;
- Aussi, pour les fonctionnaires, la caution solidaire constitue une manière de divulguer des choses qui pour eux doivent, par mesure de sécurité, rester secrètes. C'est l'exemple du bulletin de salaires et surtout du montant du salaire qui, dans le cadre de la caution solidaire, doit être connu par la personne qui est censée vous cautionner.

Ces deux points constituent pour les dix (10) éléments de notre groupe témoin, un véritable problème. En effet, avec un système social qui inculque certaines valeurs telles que le *sutura*<sup>61</sup>, un tel système de caution solidaire serait inadapté à nos réalités sociales car, comme l'a souligné un sociétaire,

*«..... le bulletin de salaire est tellement personnel qu'on ne peut pas le montrer à n'importe qui car ça peut être une porte pour certains de te manquer du respect au cas où ton gain serait insignifiant. Nous préférons donc le garder pour nous et que, quelque soit le montant de notre salaire,*

---

<sup>61</sup> Mot wolof qui signifie le fait pour quelqu'un de vivre avec ce qu'il gagne quelque soit le montant. Il se contente donc de cela et même si cette somme ne lui permet pas de satisfaire tous ses besoins, il fait comme s'il n'avait besoin de rien et qu'il parvenait à satisfaire tous ses besoins avec son salaire.



*cela soit inconnu par certains. Nous préférons même le cacher à nos femmes à plus forte raison à des amis ou des parents. C'est une sorte de sagg.<sup>62</sup>*

D'après ces résultats, nous pourrions poser la question de savoir si les IMF également ne s'adonnent pas, comme les banques commerciales classiques, à la *sélection* de leurs sociétaires. En effet, les sociétaires de notre échantillon font partie de ce que nous pouvons appeler la catégorie supérieure des pauvres plus solvables. Autrement dits, les pauvres disposant de revenus financiers fixes aussi modestes soient-ils. Rappelons que cet échantillon était constitué de 47% de fonctionnaires, 47% de populations s'activant dans le secteur informel et 6% de retraités. Etant constituée de tels types de sociétaires, l'institution est moins exposée aux risques d'impayés et de recouvrement des prêts avec la domiciliation des salaires des fonctionnaires et des pensions des retraités au CMS qui constitue une forme de garantie pour le remboursement. Ceci constitue une forme de couverture de l'IMF contre les aléas externes dans un souci de viabilité financière. Ce qui pourrait justifier l'orientation notoire des IMF dans une logique capitaliste de profit. Cette nouvelle logique qui anime les IMF traduit la faiblesse des services non financiers tels l'information, l'encadrement des sociétaires, l'étude de la portée de leur projet etc. et les apports colossaux des prêts aux IMF (par exemple pour un prêt de 850.000 f accordé la caisse de Thiaroye gagne 127.000f via les intérêts et autres frais de dossiers). Ne pourrions nous pas dire alors que les IMF ne sont plus uniquement mues par une logique sociale, mais plutôt par un double objectif, à savoir une logique de viabilité financière et de profit et une logique sociale qui pourrait être de plus en plus remise en question vue la faiblesse des indicateurs de leur performance sociale (services non financiers en amont et en aval du crédit). Pour une plus grande incidence socio-économique des IMF, il faut certes une viabilité financière des IMF, mais il faudrait également accorder ne importance aux indicateurs de performance sociale car la pauvreté n'est pas seulement une insuffisance des capacités financières, mais aussi une insuffisance des capacités entrepreneuriales et sociales.

La performance limitée des IMF pourrait aussi se justifier par des dysfonctionnements notoires sur les systèmes de contrôle interne et externe.

---

<sup>62</sup> Mot wolof qui est une valeur qui consiste à faire semblant qu'on n'est pas dans le besoin même si on ne mangeait pas à sa faim

## **Chapitre VII : Dysfonctionnements internes et mécanisme de contrôle externe des opérations des IMF**

Nous montrerons d'abord les différents niveaux où les limites des IMF se font noter, puis nous parlerons du mécanisme mis en place pour le contrôle du secteur de la micro finance.

### ***7.1 : les dysfonctionnements internes des IMF***

Les IMF connaissent des limites dans leur manière de fonctionner et de mener leurs opérations vis-à-vis de leurs membres. Ces dysfonctionnements internes peuvent être notés à plusieurs niveaux. D'abord sur le plan stratégique, ensuite au niveau du contrôle interne des opérations de ces institutions, et enfin, à un niveau plus élevé, sur le contrôle externe et l'assistance technique de ces institutions financières par l'Etat et les institutions bancaires sous-régionales.

### ***7. 1. 1 : La planification stratégique des IMF***

Nous entendons par planification stratégique la définition par une IMF d'une orientation générale en vue d'atteindre ses objectifs fixés. Autrement dit, la planification stratégique désigne l'ensemble des politiques, programmes d'activité et opérations initiés par une IMF en vue d'atteindre un objectif délibéré préalablement défini.

Les questions que nous nous sommes posées à propos de la caisse de Thiaroye sont les suivantes : y' a-t-il eu une politique générale délibérée mise en place par la caisse ou le réseau CMS à l'endroit du sociétariat ? Y a-t-il une stratégie opérationnelle d'action définie par la caisse de Thiaroye ou le réseau CMS. Enfin, quels sont les moyens et les potentialités mis en place en vue de mettre en application cette politique et cette stratégie opérationnelle ? Plusieurs facteurs nous ont poussé nous poser ce questionnement.

En effet, il ya d'abord le problème relatif à leur personnel souvent très réduit et disproportionnel au nombre assez élevé de leur sociétariat. Ce qui peut poser un problème lié à la capacité du personnel technique de la caisse à satisfaire toutes les demandes et les attentes de ses membres, mais aussi à assumer toutes les taches qui sont assignées à ces administrateurs de l'institution. Le tableau suivant nous présente le personnel de la caisse de Thiaroye qui compte plus de 5000 sociétaires.

***Tableau 33: Présentation du personnel de la caisse de Thiaroye***

Membres du personnel	Effectifs
Gérant	1
Agent de crédit	1
Caissiers	3
Agent commercial	1
Agent de sécurité	1
<b>Total</b>	<b>7</b>

***Source : Enquêtes Ndeye Aminata NDIR, 2007***

Ce manque de personnel (7 administrateurs dont 3 caissiers) par rapport au nombre de sociétaires de la caisse) explique le fait que leurs rôles soient interchangeable. En effet, afin de pallier ce manque de personnel, il peut même arriver que le gérant assure la fonction de caissier en cas de besoin comme par exemple en fin de mois où la caisse enregistre beaucoup d'opérations de retrait ou de dépôt, mais surtout des opérations de paiement de salaires.

Un autre état de fait constaté dans la caisse de Thiaroye réside dans la non définition de programme d'activités en vue d'atteindre l'objectif qu'elle s'est fixée. En effet, la caisse de Thiaroye comme toutes les caisses de base de réseaux mutualistes s'est fixée pour objectif de promouvoir les conditions socio-économiques de son sociétariat. Toutefois, la manière dont elle mène ses opérations avec ses sociétaires durant ses quatre (4) années d'exercice pourrait remettre en question le bien fondé de cet objectif affiché. En effet, depuis son ouverture en 2003, aucune politique de promotion du sociétariat n'a été définie. Nous avons pu nous apercevoir effectivement de cet état de fait en consultant d'abord leur dossier de demande d'agrément sur le quel il n'a nulle part été mentionné une politique quelconque de la caisse en vue de promouvoir socio-économiquement son sociétariat, mais aussi leurs rapports annuels d'exercice. Aussi nous avons demandé aussi bien à la structure faitière qu'à la caisse de base, les politiques (d'épargne, de crédit ou d'un autre type spécifique) ainsi que les programmes d'activités qui ont été définis durant les quatre (4) années d'exercice de la caisse. Nous entretenir avec le personnel technique de la caisse ne fut guère chose facile. En effet, le contenu que le gérant donnait au terme « politique » était très différent de la définition que nous avons donnée au même terme. Selon le gérant, la « politique » de la caisse signifiait les services qu'elle propose et la vocation du réseau CMS d'aider et d'accompagner les pauvres dans le financement de leurs activités socio-économiques.

Telle que nous définissions ce terme « politique » désignant une posture devant être adoptée par la caisse dans sa manière de fonctionner et de mener ses opérations avec ses membres. Cette posture consistant pour l'institution à adapter son fonctionnement à son objectif à l'endroit du sociétariat. Pour cela, elle devrait définir un « *ensemble d'activités et d'actions concrètes en vue d'atteindre un objectif préalablement défini* ». La seule politique que nous avons pu constater, en rapport avec le contenu que nous avons assigné au terme « politique », a été une politique d'épargne forcée sans intérêts pour les épargnants, obligatoire pour tout membre de l'institution ayant bénéficié d'un prêt. Evidemment, cette politique d'épargne peut inciter les populations à avoir une bonne culture de l'épargne et une meilleure compréhension des enjeux que peuvent représenter l'épargne pour le financement du développement d'un pays. Toutefois, cette politique d'épargne forcée (PEP) semblerait être un peu en défaveur des sociétaires pour qui elle a été mise en œuvre. En effet, elle profiterait plus à la caisse qu'aux épargnants car ces derniers n'y gagnent pas des intérêts. A la fin de chaque mois, la caisse demande 5000f à chaque sociétaire bénéficiaire de prêt en

plus de la somme due à l'institution pour le remboursement du prêt. Cette somme est retirée pour le PEP, et sera bloquée sur le compte du sociétaire qui ne pourra l'utiliser qu'après avoir remboursé toute sa dette et sans aucun intérêt. Il est même arrivé une fois où, en AG, le réseau CMS ait demandé à ses sociétaires l'autorisation de pouvoir utiliser les fonds épargnés par les sociétaires pour le PEP. Ce fut en 2004 et le CMS avait besoin de ces fonds pour améliorer le cadre institutionnel de la direction générale et des caisses de base. Cette information nous a été livrée par un sociétaire, et confirmée par le gérant de la caisse qui a soutenu que le CMS avait utilisé ces fonds avec le consentement de ses sociétaires qui l'ont approuvé et signé en AG extraordinaire.

### *7. 1. 2 : Le manque de contrôle interne des opérations de la caisse de Thiaroye*

Ce contrôle interne doit être assuré par les membres des organes de contrôle qui doivent être au nombre de trois (3) dans une institution mutualiste. En sus de l'Assemblée Générale (AG) qui est l'organe suprême qui regroupe tous les sociétaires de la caisse, il y a le Conseil d'Administration (CA), le Conseil de Surveillance (CS) et le Comité de Crédit (CC). La caisse de Thiaroye, conformément à la Loi 95-03 de la Bceao portant création et fonctionnement des IMF, compte en interne en plus de son personnel technique, trois organes de contrôle dont les membres sont élus parmi les sociétaires de la caisse. Toutefois, le constat que nous avons fait a été le grand écart qu'il y a entre ce qui est mentionné sur les textes concernant les responsabilités et fonctions des membres des organes de contrôle et la manière dont ces dits organes de la caisse de Thiaroye fonctionnent.

Pour ce qui est du fonctionnement de ces organes, le dynamisme de leurs membres est assez satisfaisant. En effet, le CA se réunit une fois tous les deux mois, et le président du CA rencontre le gérant chaque semaine pour discuter des opérations diverses de la caisse et de son fonctionnement en général. Aussi, indépendamment de ces rencontres, des réunions fortuites peuvent être organisées sous la demande du Président du CA ou du président d'un autre organe interne, afin de discuter sur un cas présent ou urgent, ou de régler un problème relatif aux opérations de l'institution avec ses membres. Nous avons aussi pu calculer la périodicité des rencontres du CC en consultant les Procès Verbaux (PV) des réunions du CC. En effet, nous avons consulté les PV du 04 Janvier 2007 au 22 Juin 2007. Nous avons vu que en six mois, douze rencontres se sont tenus, soit en moyenne deux rencontres par mois, ou

une rencontre tous les quinze jours. Ce qui pourrait nous permettre d'en déduire la durée approximative des procédures d'octroi car le CC devant d'abord se réunir pour se prononcer sur le rejet ou l'approbation d'un dossier de demande de prêt.

Toutefois, le problème réside surtout dans l'accomplissement du véritable rôle de ces organes dans la caisse et la promotion du sociétariat. Les membres de ces organes représentant le personnel politique de la caisse, ne jouent pas pleinement leur rôle en tant que représentants des sociétaires non élus<sup>63</sup>. Les membres de ces organes ont été élus en AG par l'ensemble des sociétaires pour assurer plusieurs rôles : assurer le contrôle interne des opérations de la caisse et à un niveau plus élevé celles de la structure faîtière, mettre en œuvre tout ce qui est politique, programme ou activité de la caisse en vue de promouvoir socio-économiquement le sociétariat. Les résultats que nous avons recueillis de la consultation de Procès Verbaux (PV) de certaines rencontres des membres des organes remettent en question l'accomplissement effectif de ces rôles dévolus à ces organes par l'AG des sociétaires et les textes de la Bceao.

En effet, sur le PV de la réunion du C.A N°29 qui s'est tenue le 23 Janvier 2007, il n'a été mentionné que les points suivants:

- La situation de la caisse au 31 Décembre 2006
- Les résultats à la fin de l'année d'exercice 2006 (encours et dépôts)
- Les créances reconnues litigieuses
- Les créances retenues irrévocables abandonnées
- Nouveaux mécanismes de recouvrement des crédits en souffrance
- L'évolution du sociétariat de 2005 à 2006
- Le plan d'action 2007 qui se résumait sur les points suivants :
  - Les objectifs sur le sociétariat : nombre de nouvelles adhésions que la caisse souhaite enregistrer pour l'année 2007 (80 nouveaux comptes par mois)
  - Les objectifs sur les dépôts : épargne que la caisse compte mobiliser dans l'année 2007
- La production projetée par la caisse pour l'année 2007 (25.866.275f CFA)
- Enfin le plan d'action 2007

---

<sup>63</sup> Cas de complaisances, de favoritisme même dans le traitement des dossiers de demande de prêt, arbitraire dans la manière dont les membres de cet organe sont nommés à leur poste

Sur ce bilan de l'année d'exercice écoulée (2006) et le programme annuel de l'année en cours, le CA n'a nullement mentionné de politiques (soit d'épargne, de crédit, ou encore sectorielle) destinée à l'amélioration des conditions socio-économique des sociétaires, encore moins d'activités de la caisse en ce sens. Ce qui remettrait en question, d'après notre compréhension, le rôle défini sur les textes et assigné aux organes de contrôle interne par les membres mêmes de ces dits organes.

Aussi, un contentieux judiciaire entre la caisse de Thiaroye et une des ses caissières traduite en justice pour une histoire de détournement de fonds, remet en question la qualité de la surveillance interne des opérations et de la gestion même des ressources de la caisse. A ce niveau, la question de la sécurité de l'épargne des sociétaires mobilisée par l'institution se trouve être posée.

Toutefois, ce manque de contrôle des opérations des IMF n'est pas seulement noté en interne, car le manque d'efficacité de ces institutions dans leur fonctionnement et leurs opérations avec leurs membres peut aussi être imputable à l'Etat et aux institutions bancaires suprêmes ou sous régionales, à savoir la Bceao et la Commission Bancaire. Ce qui nous mène au dernier chapitre de notre travail.

### ***7.2 : le mécanisme de contrôle des opérations des IMF***

Le contrôle externe des opérations des IMF est assuré par la Bceao et la Commission Bancaire qui ont mis en place un mécanisme de contrôle sous régional, partagé par tous les pays de l'Uemoa. En effet, par l'intermédiaire des Ministères de l'Economie et des Finances (MEF), la Bceao assure l'assistance et le contrôle externe du fonctionnement des IMF en général. Cela est possible d'abord avec l'existence d'une Loi supranationale partagée par tous les pays de l'Uemoa<sup>64</sup>, et de l'existence de textes et instructions qui sont appliqués par toutes les IMF opérant sur toute l'étendue de la zone. Au Sénégal, le respect en amont et en aval de ladite Loi et des textes et instructions de la Bceao par les IMF est assuré par le MES, par l'intermédiaire de la Cellule AT/CPEC.

Cette cellule est un démembrement de la Direction de la monnaie et du crédit du Ministère des Finances. Elle a été mise en place depuis 1992 pour assurer aux Institutions de

---

<sup>64</sup> L'espace Uemoa regroupe 7 pays membres dont Bénin, Togo, Sénégal, Mali, Niger, Cote-d'Ivoire, Burkina-Faso

Micro finance (IMF) une assistance technique et contrôler leurs opérations. Cette structure a été ouverte dans un contexte marqué alors par un développement anarchique du secteur de l'intermédiation financière, marqué par l'accroissement du nombre d'IMF et du nombre des bénéficiaires de ces institutions au Sénégal. C'est donc ainsi que l'Etat sénégalais, conscient de l'ampleur que prenait ce phénomène, a mis en place, en collaboration avec la Bceao, une structure qui devait se charger de la réglementation et du contrôle externe des opérations des IMF, dans le but de leur assurer une pérennité financière et une crédibilité auprès de leurs bénéficiaires, mais aussi et surtout d'assurer à ceux-ci, une sécurité de leurs dépôts.

Cette structure comprend quatre divisions dont les rôles sont interchangeables :

**La division réglementation** : chargée de faire appliquer, en amont et en aval, la loi 95-03 adoptée depuis Janvier 1995 et appliqué par décret en 1997, et portant création et fonctionnement des IMF et structures mutualistes signataires de la Convention Cadre, en vue de règlementer le secteur et de protéger les dépôts des populations qui en bénéficient.

**La division des statistiques et stratégies** : chargée du contrôle sur pièces, c'est-à-dire sur la base des dossiers de demande d'agrément et de états financiers que toutes les IMF font parvenir à l'AT/CPEC à la fin de chaque année d'exercice.

**La division inspection et contrôle** : chargée du contrôle sur place des opérations et transactions des IMF après le contrôle sur pièces.

Enfin une quatrième division qui n'est pas encore fonctionnelle par manque de personnel, division prévue pour le redressement des IMF en difficulté

Le stage dont nous avons bénéficié dans cette cellule nous a permis de nous entretenir avec les responsables de chaque division. A l'issue de ces entretiens, nous avons compris que le contrôle externe des opérations des IMF se faisait en deux temps : d'abord un contrôle sur pièces et puis un contrôle sur place, assurés par deux divisions principalement, la division des statistiques et stratégies et la division inspection et contrôle.

Nous avons aussi pu constater les problèmes internes que connaît cette structure dans l'exercice de sa mission d'« assistance technique » aux plus de 800 IMF opérant sur le territoire nationale (AT/CPEC), 2006), problèmes relatifs aux insuffisances budgétaires, au manque de personnel et qui pourraient expliquer les limites de ses interventions. Ces limites du contrôle externe des opérations des IMF par cette structure ont été notées à plusieurs niveaux :



La première difficulté de cette structure dans l'accomplissement de son rôle de contrôle et d'assistance technique aux IMF réside dans l'existence d'une seule cellule devant superviser les opérations des plus de 800 IMF opérant sur toute l'étendue du territoire. Cette cellule est implantée à Dakar. Une décentralisation dans les régions pourrait permettre de mieux contrôler les IMF situées dans les régions éloignées du pays. La conséquence de l'existence d'une seule structure de contrôle pour toutes les IMF opérant dans les dix autres régions du pays, est selon un agent de l'AT/CPEC, le non contrôle de certaines IMF pendant plus de trois ou quatre années d'exercice. Ce qui pourrait expliquer les nombreux cas de détournements ou d'autres cas de malversations financières notés souvent dans les IMF ou leurs caisses de base.

Il y a aussi le manque de personnel qui est un autre problème majeur. En effet, de son ouverture jusqu'en 2004, cette cellule comptait trois (3) agents permanents et douze (12) contractuels. En 2005, le nombre des permanents est passé à six (6) et le nombre de contractuels à treize (13). Enfin en 2006, le nombre de permanents est passé à douze (12), le nombre de contractuels à dix huit (18). En 2006 les agents étaient donc au nombre de trente (30) et ce nombre est resté le même en 2007. Parmi ces trente agents, quinze (15) cadres sont chargés de la surveillance du secteur donc du contrôle sur pièces et sur place des plus de 800 IMF (AT/CPEC, 2006 : 3).

Il y a aussi le problème de moyens matériels et financiers. En 2006, l'AT/CPEC n'avait que six véhicules à sa disposition pour quinze inspecteurs. Seulement deux de ces véhicules de services étaient neuves et en bon état, et les quatre autres avaient à cette date au moins cinq ans et nécessitent souvent des dépenses d'entretiens. Concernant les moyens financiers, les missions d'inspection sont à la seule charge de l'Etat qui tarde souvent à mettre en place le budget nécessaire. En 2006, le budget mis en place pour les missions d'inspection était de 5.500.000 francs CFA (AT/CPEC, 2006).

Toutes ces difficultés auxquelles est confrontée cette cellule dans l'exercice de sa mission de contrôle des IMF ont comme conséquence un contrôle et une surveillance encore inefficaces des opérations des IMF. En effet, pour l'année 2006, seules douze (12) missions d'inspection ont été effectuées dont sept (7) missions conjointes BCEAO/ Ministère des Finances et les autres ont été effectuées par les agents de l'AT/CPEC. Ces missions n'étaient axées que sur les trois grands réseaux du secteur de la micro finance au Sénégal, à savoir

ACEP, UM-PAMECAS et CMS ainsi que sur quelques institutions d'une certaine taille qui sont restées plusieurs années sans être inspectées .

Cette fragilité et cette inefficacité du système de contrôle externe des IMF expliquent le manque de professionnalisme constaté sur la manière de fonctionner des IMF. En effet, pour l'année 2006, l'AT/CPEC a noté au cours d'inspections effectuées sur des réseaux et des institutions de taille moyenne, des cas de malversation de caisses commis par des gérants et caissiers, des écarts de caisse, des cas de non respect des règles prudentielles, une fragilité des système de contrôle interne, une manque de rigueur dans l'étude des dossiers de demande de prêt, l'existence de conflits internes entre élus et personnel technique, entre les caisses de base et les institutions faîtières, un mauvais fonctionnement des organes de contrôle etc. (AT/CPEC, 2006 : 6-8). Le contrôle de toutes les IMF peut être difficile pour cette cellule dans la mesure où plusieurs d'entre elles ne respectent pas les dispositions de l'article 63 de la loi 95.03 qui stipule que les IMF doivent faire parvenir leurs états financiers et leurs rapports d'activité à la fin de chaque année. Ces rapports doivent parvenir à l'AT/CPEC, au Ministère des Finances à la Bceao et à la Commission Bancaire au plus tard le 30 Juin, c'est-à-dire six mois après l'année d'exercice. Pour l'année 2006, le rapport d'activité de l'AT/CPEC révèle n'avoir reçu que 270 rapports d'activité et états financiers au titre de l'exercice 2005, contre 294 rapports reçus en 2005 au titre de l'année d'exercice 2004. Ces rapports proviennent de deux réseaux, à savoir l'ACEP et le CMS. Ce dernier réseau en a transmis 267 dont 79 missions de révision<sup>65</sup>, 23 missions spéciales<sup>66</sup>, 79 missions de bilan<sup>67</sup> et 4 rapports de synthèse<sup>68</sup>. Le tableau ci-dessous présente le nombre de rapports qui étaient attendus en 2006 au titre de l'année d'exercice 2005 et celui reçu par l'AT/CPEC.

***Tableau 34 : nombre de rapports annuels reçus en 2006 par rapport à celui attendu par l'AT/CPEC***

<i>IMF CONCERNEES</i>	<i>NOMBRE DE RAPPORTS ATTENDUS</i>	<i>NOMBRE DE RAPPORTS REÇUS</i>
ACEP	8	3

<sup>65</sup> Mission dont les contrôles portent sur tous les aspects liés à l'organisation et au fonctionnement de l'institution et de ses organes

<sup>66</sup> Contrôle circonstanciel effectué à la suite d'un événement imprévu ou en cas de dysfonctionnement constaté (incendie, malversation etc.)

<sup>67</sup> Mission effectuée dans le cadre de l'élaboration des rapports d'activités

<sup>68</sup> Résumé global des rapports de missions effectuées dans une zone ou une direction régionale

2007-2008

CMS	78	267
UM-PAMECAS	28	
UMEC	18	0
UNACOIS/DEF		
REMECU	8	0
RECEC	17	0
UMEC	26	0
SEDHIOU		
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>270</b>

*Source : Cellule AT/CPEC/Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)/Sénégal*

Le CMS compte 86 caisses de base. D'après ce tableau, l'AT/CPEC n'attendait que 78 rapports d'états financiers à la fin de l'année d'exercice 2005. Ce qui signifie que le réseau CMS compte 8 caisses de base qui ne sont pas répertoriées par la cellule AT/CPEC. Cette cellule a reçu d'après son rapport d'activité pour l'année 2005, 267 rapports du réseau CMS. Toutefois, il serait important de souligner que tous ces rapports ne correspondaient pas vraiment aux rapports d'activités et états financiers des caisses de base du réseau sur une année d'exercice. Ces rapports étaient plutôt des bilans d'activités effectués soit par des experts du réseau, soit par des spécialistes en audit, en vue de diagnostiquer la gouvernance, le fonctionnement et les dysfonctionnements notoires de la Direction du réseau et de ses principales caisses de base. Les bilans d'activités et états financiers de l'exercice des différentes caisses de base étant, devant servir de support pour vérifier la conformité de leurs opérations avec les normes et règlements édictés par la Bceao et la Commission Bancaire.<sup>69</sup>

Le tableau ci-dessous montre le nombre de rapports annuels attendus par la cellule AT/CPEC et celui qu'elle a reçu de tous les types d'IMF définis par la Bceao. Ce bilan s'étend sur trois années d'exercice de ladite cellule, de 2004 à 2006.

**Tableau 35: nombre de rapports annuels reçus par la Cellule AT/CPEC de 2004 à 2006**

Exercice	2004		2005		2006	
	Attendus	Reçus	Attendus	Reçus	Attendus	Reçus
<b>Caisses de base</b>	<b>310</b>	<b>128</b>	<b>403</b>	<b>128</b>	<b>430</b>	<b>142</b>
<b>unions</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
<b>Fédérations</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

<sup>69</sup> Exemple : Respect des ratios prudentiels

2007-2008

Confédérations	1	0	1	0	1	0
GEC	401	160	386	152	387	118
SCC	7	7	8	7	7	3
Associations ou SA	0	0	0	0	0	0

*Source : Cellule AT/CPEC/Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)/Sénégal, 2007*

Nous voyons à la lecture de ce tableau que les IMF ne se conforment pas souvent à une norme de la Bceao qui consiste à déposer un bilan des états financiers à la fin de chaque année d'exercice. Cela est très peu respecté par les IMF vue le nombre de bilan qui sont attendus des IMF répertoriées par la cellule AT/CPEC, et celui reçu. En effet, de 2004 à 2006, le nombre d'états financiers reçu par ladite cellule n'a cessé de régresser surtout pour les caisses de base affiliées à des réseaux mutualistes. En effet, en 2004, des 310 états financiers attendus, l'AT/CPEC n'en a reçu qu'un nombre inférieur à la moitié à savoir 128. En 2005, le nombre d'états financiers reçus représentait presque le tiers (1/3) de celui attendu, soit 128 sur 403. Enfin en 2006 la cellule n'a reçu que 142 états financiers de caisses de base pour 430 attendus.

La Cellule AT/CPEC n'assure, depuis sa création en 1992 jusqu'à nos jours, que le contrôle et la surveillance des IMF. L'assistance technique n'est en effet pas au rendez-vous car, d'après les entretiens que nous avons faits avec les responsables des différentes divisions de cette cellule, ils n'assurent ni la formation, ni un appui/conseil aux gérants ou élus des différents organes de contrôle et de surveillance interne des IMF. Une assistance technique des IMF orientée vers la formation de leurs différents acteurs (sociétaires comme administrateurs) sur les principes de la mutualité, les règles de gestions financières, les rôles et responsabilité de chaque acteur de ces institutions, le respect des ratios prudentiels etc., serait à la fois bénéfique pour les populations qui en bénéficient et pour les IMF elles mêmes qui en verrait peut être l'occasion de s'améliorer dans le but de devenir plus compétitives sur le marché financier. L'action de cette cellule se résume donc, en plus de la reconnaissance ou l'agrément des IMF, à la formulation de suggestions et recommandations que les inspecteurs de la cellule font à l'endroit des IMF, après les inspections sur pièces et l'étude des états financiers et rapports d'activité.

## Conclusion Générale

Nous voici donc au terme de cette étude qui rappelle le a porté sur l'analyse de l'incidence des IMF sur la promotion socio-économique de leurs sociétaires. La micro finance dès son émergence, s'est fixée pour objectif de réintégrer les catégories sociales exclues du système bancaire afin de démocratiser l'accès aux services financiers qui constitue un des enjeux de taille pour la construction du développement d'un pays. Les IMF ont donc voulu assurer l'intermédiation financière entre les banques classiques, de plus en plus engagés dans un processus de *sélection* de leur clientèle, et les pauvres exclues. Ce qui incombe la nécessité pour ces institutions d'intégrer deux réalités: d'une part assurer une Performance Financière (PF) dans le but de toucher le maximum de populations exclues du système financier, d'autre part d'assurer une Performance Sociale (PS) dans le but d'atteindre leur objectif à l'endroit de leur cible.

Cette nécessité pour les IMF d'allier PF et PS pour une plus grande incidence sur la promotion socio-économique de leurs populations bénéficiaires est encore très peu ressentie aussi bien par les experts en micro finance que par les IMF elles mêmes. Notre étude a voulu se lancer dans cette perspective afin de démontrer que la performance des IMF a un caractère hybride qui doit concilier l'économique et le social. Toutefois cette performance « *socio-économique* » de ces institutions est encore très limitée dans un pays comme le Sénégal où les

IMF tardent encore à intégrer l'enjeu que représente leur Performance Sociale pour leur plus grande efficacité dans la promotion socio-économique de leur sociétariat. En effet, nous avons choisi le cas particulier de la caisse de base d'un réseau mutualiste, le CMS, opérant à Thiaroye / Mer.

Rappelons que nous sommes partis de l'hypothèse selon laquelle la performance limitée des IMF dans la promotion socio-économique de leur sociétariat résulte de leur manque de professionnalisme dans leurs opérations et surtout de leur non prise en compte des facteurs autres que les facteurs financiers, à savoir les facteurs pré et post financement. Autrement dit, la recherche d'une PF prédomine la recherche de PS qui est presque laissée en rade. Les résultats de l'étude en ont apporté la preuve avec la faiblesse voire l'inexistence des services non financiers en amont ou en aval des services financiers dans cette caisse du CMS de Thiaroye ( Rappelons que par services non financiers en amont nous entendons les services d'information des sociétaires sur les conditionnalités des prêts, étude de marché pour les demandeur de prêts de financement etc., et par services non financiers en aval nous entendons mécanisme de suivi des prêts consentis par les IMF, de formation des bénéficiaires de ces prêts en matière d'entrepreneuriat et de gestion de crédit etc.). Cette hypothèse a été confirmée dans ces deux versants :

D'abord le manque de professionnalisme a été noté à trois niveau précisément : sur le *plan organisationnel* avec la question du manque de personnel technique (un agent de crédit et trois caissiers pour 5943 sociétaires), sur la *plan stratégique* (non définition de politique générale devant définir leurs activités à l'endroit des sociétaires dans le sens de leur promotion socio-économique) et sur le *plan fonctionnel* avec un système de contrôle interne encore défectueux vue le laxisme des membres des organes de contrôle, et un mécanisme de contrôle externe encore faiblement efficace avec une structure de contrôle (la cellule AT/CPEC) pour plus de 800 IMF opérant au niveau national.

Aussi, faute de non proposition de services non financiers, la rentabilité socio-économique des prêts et concomitamment la capacité des IMF à promouvoir socio-économiquement leur sociétariat se trouvent être compromises. Ce qui poserait alors un autre problème, à savoir celui de la capacité des bénéficiaires de prêts à rembourser leur dette sans se surendetter, c'est-à-dire sans recourir à d'autres institutions financières formelles ou informelles pour s'acquitter de leur dette.

L'orientation de la réflexion des penseurs et de la pratique des IMF dans le sens d'une intégration de ce critère hybride de la micro finance serait très bénéfique dans la recherche de performance des IMF sur la promotion socio-économique des populations qui en bénéficient (renforcement des capacités financières, sociales et entrepreneuriales des sociétaires). Pour l'instant le CMS ne semble pas comprendre l'enjeu de rechercher une PS. En effet, cette institution semble plus orientée dans une logique capitaliste de profit vu son taux d'intérêt qui est de 18% dégressif, taux très élevé par rapport à celui fixé par la Bceao qui est de 10,5%.

L'intérêt de cette étude aura été de mettre en exergue une condition pour les IMF de prendre en compte la nécessité de rechercher une *efficacité sociale* tout autant qu'une *efficacité financière* dans le but d'atteindre leurs objectifs à l'endroit de leur cible. Toutefois, comme toute œuvre humaine, cette étude comporte des limites. En effet, il nous a été difficile voire impossible de faire une étude diachronique des conditions socio-économiques des sociétaires que nous avons enquêtés, autrement dit leur situation financière et sociale avant et après avoir bénéficié des services de la caisse. Aussi il nous a été difficile de connaître le degré de rentabilité des investissements faits à partir des prêts de financement dont certains ont bénéficié.

Le questionnement et la réflexion sur la micro finance et l'incidence socio-économique des IMF pourraient être plus approfondis dans le sens de la reconsidération et de l'intégration du problème de la performance sociale de ces institutions. Les IMF devront donc penser à réorienter leur mode de fonctionnement dans le but de devenir plus compétitives dans un contexte de concurrence de plus en plus notoire de la part banques commerciales qui veulent dominer le marché financier, mais aussi dans un souci d'être plus bénéfiques vis-à-vis de leur cible. Nous pouvons noter plusieurs points sur lesquels aussi bien les experts en micro finance que les IMF pourraient axer leur réflexion. Il s'agit pour les IMF que pour les autres acteurs impliqués dans le secteur (Etat et partenaires financiers et techniques des IMF), de faire :

- Une introspection afin de déceler les limites et dysfonctionnements en interne des IMF,
- De professionnaliser le secteur : autrement dit améliorer et perfectionner le système d'information des IMF, rehausser leur niveau d'institutionnalisation (rapidité des

procédures), modernisation des moyens et techniques de travail (informatisation, système intranet pour assurer une connectivité plus rapide entre caisses centrales et caisses de base et entre caisses de base), amélioration des relations entre IMF et banques classiques qui ne doivent plus se prendre pour des concurrents, mais des partenaires etc.

- D'augmenter leur personnel technique et de renforcer leurs capacités (formation des gérants des caisses sur les principes de la mutualité etc.)
- De renforcer la formation des membres du personnel politique des caisses de base à savoir les membres des organes de contrôle sur les principes de base de la mutualité et leur rôle dans les IMF
- D'élaborer des politiques dans le sens de promotion socio-économique du sociétariat. Politique devant être mises en place soit par le réseau ou la caisse de base et devant définir les orientations et activités de l'institution en vue d'atteindre cet objectif
- Prise en compte et respect des IMF des normes et règles mises en place par l'Etat et la Bceao sur le fonctionnement des IMF : respect de la loi, des ratios prudentiels, du taux des intérêts sur crédits fixé par la Bceao (taux qui s'élève à 10,5% et qui n'es pas respecté par le CMS qui a un taux d'intérêt de 18%, respect de l'instruction relative au dépôt des états financiers à l'AT/CPEC à la fin de chaque année d'exercice)
- Enfin, renforcement et amélioration du contrôle externe des opérations des IMF par l'Etat et la Bceao
- Mise en place et application par l'Etat d'une politique sectorielle délibérée de développement du secteur de la micro finance au Sénégal
- Assistance et aide (subventions etc.) de ces institutions par l'Etat en vue d'augmenter leurs capacités financières
- Nécessité pour les Mec non affiliées de créer des réseaux, unions ou fédérations afin de mieux faire face aux aléas internes et externes qui menacent le secteur
- Nécessité pour les IMF en général de penser à être plus « sustainable », c'est-à-dire réduire leur dépendance vis-à-vis des bailleurs et autres partenaires financiers afin de pouvoir satisfaire à tant les demandes de financement de leurs sociétaires. Pour cela elles doivent miser davantage sur la production de ressources (via l'épargne).



### ***Bibliographie***

AKERLOFF G., (1970), The market for lemons; quality, uncertainty and the market mechanism, *Review of Economic Studies*, vol. 84, p.488-500.

ANSD, 2006, Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP II), 103 p

AT/CPEC, 1999, Rapport de la Cellule AT/CPEC, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

AT/CPEC, 2005, Rapport d'activités du CMS, Historique

AT/CPEC, 2006, Rapport d'activités du CMS

AT/CPEC, 2007, Rapport annuel de surveillance des IMF au Sénégal au titre de l'année 2006, Ministère de l'Economie et des Finances, Cabinet du Ministre d'Etat

BASTIEN Daniel, Jeudi 7 Décembre 2006, in *Le Journal LES ECHOS*, p.11

BATIFOULIER P. *sous la dir. de* (2001), « Théorie des conventions », Paris, Economica.

BAUMANN Eveline, Atelier « *Micro finance, micro assurance et entrepreneuriat solidaire. La protection sociale au service du développement ? Réflexions à partir de l'expérience sénégalaise* », 9<sup>èmes</sup> Journées scientifiques du Réseau Entrepreneuriat de l'AUF : *Entrepreneuriat, développement durable et mondialisation*, 1-4 Juin 2005

BCEAO, Mars 1998, *Instructions relatives aux normes d'établissement des états financiers et de détermination des ratios prudentiels applicables aux systèmes financiers décentralisés*, Bceao, Département des Etudes Economiques et de la Monnaie, Direction du crédit, 33p

- BCEAO, 6 Avril 1994, *Statuts types pour les institutions de base, unions et fédérations*, 24p
- BOUDON et BOURRICAUD, 1982, *Dictionnaire critique de la sociologie*, PUF, 714 p
- CMS, 2007, Rapport d'activités de la caisse du CMS de Thiaroye (2004, 2005, 2006), 12p
- CMS, 2003, Le CMS : données historiques et institutionnelles, 64p
- CORNEE Simon, 2006, Micro finance : entre marché et solidarité Analyse de la convergence entre performances financières et performances sociales : application de la méthode *Data Envolpment Analysis* sur 18 institutions de micro finance péruviennes, sous la direction de Gervais THENET, Master Recherche en Sciences de Gestion, IGR-IAE, Université de Rennes 1, 101p
- DHONTE R. (1994), « Evaluation des projets d'épargne et de crédit cofinancés par la Commission européenne et les ONG: rapport final », Axe, Mouvaux, novembre, 144p.
- Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP II), Juin 2006, 103 p
- DE BRIEY Valérie, 2005, Mars 2005, Plein feu sur la micro finance en 2005, Numéro 28 de la Revue Regards Economiques, Publication préparée par les économistes de l'UCL, 14 p
- De BRIEY, V., 2003, Elaboration d'un cadre d'évaluation de la Performance d'institutions de Micro financement : Etudes De Cas À Santiago (Chili). Université Catholique De Louvain. Thèse Faculté des Sciences Économiques Sociales et Politiques, Institut d'Administration et de Gestion, 383p.
- DPS, 2002, Rapport de la Direction pour la Prévision Statistiques (DPS)
- ENDA, Agence de Développement Municipal (ADM), 1999, Audit urbain, organisationnel et financier de la ville de Pikine
- GASPERI Mathilde, 2005, L'envers du micro crédit au Bangladesh, Etude réalisée pour l'Ambassade de France au Bangladesh, 72p
- GENTIL Dominique, 2002, « Normes » et forme de régulation de la micro finance : comment réduire la pauvreté et les inégalités, Karthala, 246p
- GUERIN Isabelle, Octobre 2006, *Portée et limites de la micro finance : leçons asiatiques*, in Lettre de LPED, Numéro 11
- GRAWITZ Madeleine, 2001, Méthodes des sciences sociales, 11<sup>e</sup> Edition, Dalloz, 1019p
- HULME D. & MOSLEY P. (1996), « Finance against Poverty », London. ???
- HULME D. (1997), « Impact Assessment Methodologies for microfinance : a Review », Paper prepared for the Virtual Meeting of the CGAP Working Group on Impact Assessment Methodologies (April 17-19), AIMS, May.
- JENSEN M.C. & MECKLING W.H. (1976), « Theory of the firm, managerial behavior, agency costs and ownership structure », *Journal of Business*, 3, October, pp. 305-360.
- JULLIEN H. & PARANQUE B. (1995), « Financement des entreprises et évolution du système financier », *Revue internationale PME*, Vol. 8, n°S 3-4, pp.43-66.

Mairie de Pikine, 2007, Rapport Mairie de Pikine

MAYOUX L. (1998), « L'empowerment des femmes contre la viabilité ? versus un nouveau paradigme dans les programmes de micro-crédit », in Les silences pudiques de l'économie, Economie et rapports sociaux entre hommes et femmes, pp.73-97.

MINVIELLE Jean Paul, DIOP Amadou et NIANG Aminata, 2005, *La pauvreté au Sénégal : Des statistiques à la réalité*, Ed Karthala, 287p

MORDUCH J. : « *Comprendre les pièges de la mesure de l'impact de la micro finance* ». Interview de J. Morduch, professeur associé de politique publique et d'économie, et auteur de « *The economics of microfinance* »

NDIAYE Sambou, 2004, Monographie de la Caisse d'Epargne et de Crédit des Artisans de Saint-Louis (Sénégal), Université du Québec en Outaouais, 64p, [www.uqo.ca](http://www.uqo.ca)

NDIAYE Sambou, Décembre 2005, Thèse de Doctorat en Sociologie, Economie populaire et développement local en contexte de précarité : L'entrepreneuriat communautaire dans la ville de Saint-Louis (Sénégal), Université du Québec à Montréal

NDAO Ndéye Fatou, 2007, *Les stratégies de mobilisation des financements dans le cadre de l'entrepreneuriat féminin : le cas des femmes de l'UGFPE*, Section de Sociologie, Université Gaston Berger

OTERO M. & RHYNE E. (1994), « The New world of Microentreprise Finance, Building Healthy Financial Institutions for the Poor », West Hartford, Kumarian Press.

PSILLAKI (1995), « Rationnement du crédit et PME: une tentative de mise en relation », *Revue internationale PME*, Vol. 8, N°S 3-4, pp.67-90.

RHYNE E. (1994), « A New View of Finance Program Evaluation », in OTERO M. & RHYNE E. (1994), pp.105-116.

Servet (1996), Risque, incertitude et financement de proximité en Afrique. Une approche économique, *Revue Tiers-Monde*, t.XXXVII, n°145, Janvier – Mars, pp.41 –

SERVET Jean Michel, Professeur à l'IUDE de Genève, Décembre 2006, *Les lauriers pleuvent sur le micro crédit. Mais ce n'est pas pour autant le remède miracle aux problèmes du Sud. Les limites du micro crédit*, in La Revue ALTERNATIVES ECONOMIQUES, Numéro 253, pp 70-71

SERVET Jean Michel, 05 Octobre 2006, *Microcrédit*, in *Dictionnaire de l'autre économie*, ouvrage collectif sous la Direction de Jean Louis Laville et Antonio David Cattani, 736p

SINE Ndeye, Septembre 2004, *Epargne et développement : la contribution mutualiste*, Dir. LEVESQUE Benoît et FAVREAU Louis, Co-publication CRISES/ CRDC, 31p, [www.crisis.uqam.ca](http://www.crisis.uqam.ca)

STIGLITZ J.E. & WEISS A. (1981), «Credit Rationning in Markets with Imperfect Information», *American Economic Review*, June, vol. 71 n°3, pp.393-410.

WAMPFLER Betty, 8 Septembre 2004, La micro finance : un outil de développement durable, extrait du Document de travail HDR

### **Webographie**

BROWN Mark Malloch, Administrateur du PNUD, Source: [WWW.yearofmicrocredit.org](http://WWW.yearofmicrocredit.org)

*Développement, pays en voie de développement*, 2007, Microsoft Encarta, (DVD), Microsoft Corporation, 2006

KOUPAKI Pascal Iréné, 2001, [www.microfinancesénégal.org](http://www.microfinancesénégal.org)

*Lien social*, 2007, Microsoft Encarta (DVD), Microsoft Corporation, 2006

*Le Sénégal*, 2007, Microsoft Encarta, (DVD), Microsoft Corporation, 2006

NDIAYE Aminata, Décembre 2006, *La micro finance au Sénégal : à l'heure du bilan* extrait tiré sur le site [www.microfinancesenegal.org](http://www.microfinancesenegal.org)

TOURAINÉ Alain, 2007, Microsoft Encarta, (DVD), Microsoft Corporation, 2006

[www.planetfinance.org](http://www.planetfinance.org)

[www.microfinancesenegal.org](http://www.microfinancesenegal.org)

[www.wikipédia.fr](http://www.wikipédia.fr)

[www.yearofmicrocredit.org](http://www.yearofmicrocredit.org)

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE.....	9
Première Partie : Contextualisation socio-historique et théorique.....	11
Chapitre I : Contextualisation socio-historique.....	13
1. 1 : Historique de la micro finance : les précurseurs.....	13
1. 1. 1 : Frederik Guillaume Raiffeisen.....	13
1. 1. 1 : Alphonse Desjardins ...	15
1. 1. 3 : Mouhamed Yannus .....	15
1. 2 : Contexte d'émergence de la micro finance dans les pays de l'Uemoa.....	17
1. 2. 1 : Un contexte général de crise multiforme... ..	17
1. 1. 2 : La défaillance du système bancaire classique et l'exclusion des pauvres du système financier.....	19
1. 1. 3 : Les limites des formes financières traditionnelles.....	20
1. 3 : La micro finance au Sénégal.....	22
1. 3. 1 : L'évolution du secteur de la micro finance au Sénégal.....	24
1. 3. 2 : Cadre juridique du system de la micro finance au Sénégal.....	29
1. 4 : Présentation de la zone d'étude et du Réseau Crédit Mutuel Sénégalais (CMS).....	30
1. 4. 1 : La ville de Pikine .....	30
1. 4. 1. 1 : Données démographiques et découpage administratif .....	31
1. 4. 1. 2 : Les problèmes socio-économiques du milieu.....	33
1. 4. 1. 3 : Présentation du système financier à Pikine.....	34
1. 4. 2 : Le Crédit Mutuel Sénégalais (CMS).....	37
1. 4. 2. 1 : Le CMS : Les données historiques.....	38
1. 4. 2. 2 : Les principes et les objectifs du CMS.....	38
1. 4. 2. 3 : Les données institutionnelles.....	38
1. 4. 2. 4 : Les opérations du CMS.....	41
Chapitre II : Le cadre Théorique.....	43
2. 1 : Qu'est-ce-que la micro finance ?.....	43
2. 2 : Emergence de la micro finance expliquée par les théories contractualistes.....	45
1. 2. 1 : La théorie néo-classique du marché parfait.....	45

2. 2. 2 : Les théories d'agence ou théories contractualistes.....	46
2. 2. 3 : Explication de l'émergence de la micro finance par les théories Contractualistes.....	47
2. 3 : les Théories sur la pratique de la micro finance ou le mode de fonctionnement des IMF .....	50
2. 4 : les incidences socio-économiques de la micro finance sur ses populations bénéficiaires... ..	52
2. 4. 1 : les apports positifs de la micro finance.....	54
2. 4. 2 : les méfaits de la micro finance.....	56
DEUXIEME PARTIE : PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE ET CADRE METHODOLOGIQUE.....	59
Chapitre III : La problématique.....	60
3. 1 : Le problème de recherche.....	60
3. 2 : Le débat autour des indicateurs de performance des IMF.....	62
3. 3 : La question de recherche.....	65
3. 4 : Les objectifs de recherche.....	65
3.4. 1 : L'objectif général de recherche.....	65
3. 4. 2 : Les objectifs spécifiques.....	65
3. 5 : La conceptualisation.....	66
3. 6 : L'hypothèse de recherche.....	67
Chapitre IV : La méthodologie de recherche.....	68
4. 1 : La phase exploratoire.....	69
4. 1. 1 : La recherche documentaire.....	69
4. 1. 2: Les enquêtes exploratoires.....	71
4. 2 : L'enquête proprement dite.....	72
4. 2. 1 : Les outils de collecte.....	74
4. 2. 2 : L'échantillonnage... ..	76
4. 2. 3 : L'histoire de la collecte .....	80
4. 3 : Les difficultés rencontrées.....	81
4. 4 : L'approche méthodologique utilisée.....	82
4. 5 : Le dépouillement des données de terrain.....	86
TROISIEME PARTIE : PRESENTATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE.....	87
Chapitre V : Présentation de la caisse du CMS de Thiaroye.....	89
5. 1 : Le cadre juridique de la caisse.....	89
5. 2 : Présentation de la caisse de base du CMS à Thiaroye .....	90
5. 2. 1 : Le membership.....	90
5. 2. 2 : Evolution du sociétariat de la caisse.....	95
Chapitre VI : Analyse de la performance socio-économique de la caisse de Thiaroye.....	102
6. 1 : Les services offerts par l'IMF.....	102
6. 1. 1 : Les services financiers.....	102
6. 1. 2 : Les services non financiers.....	106
6. 1. 2. 1 : Les services non financiers en amont ou services pré-financement.....	107
6. 1. 2. 2 : Les services non financiers en aval ou services post-financement.....	111
6. 2 : Les créances liées aux crédits consentis.....	115
6. 2. 1 : Les intérêts sur les crédits.....	115
6. 2. 2 : Les délais de remboursement.....	117
6. 2. 3 : Les modalités de remboursement.....	118
6. 3 : La nature et les montants des prêts.....	119

6. 4 : La rentabilité sociale et économique des prêts ou rapport des sociétaires aux crédits... ..	123
6. 5 : Le système des garanties : la caution solidaire.....	126
Chapitre VII : Les dysfonctionnements internes et le mécanisme de contrôle externe des opérations des IMF .....	129
7. 1 : les dysfonctionnements internes des IMF.....	129
7. 1. 1 : La planification stratégique des IMF.....	129
7. 1. 2 : Le manque de contrôle interne des opérations de la caisse de Thiaroye.....	131
7. 2 : le mécanisme de contrôle des opérations des IMF.....	134
CONCLUSION GENERALE.....	140
BIBLIOGRAPHIE.....	144
TABLE DES MATIERES.....	147

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## *Annexes*

*Les questionnaires :*

**QUESTIONNAIRE POUR LE GERANT DE LA CAISSE DU CMS DE THIAROYE**

N°.....

ADMINSTRE LE.....

**I. Identification sociologique**

1. Dernier diplôme obtenu ou formation reçue  
Formation professionnelle (à préciser)

**II. Gouvernance organisationnelle de la caisse**

1. Avez-vous un règlement intérieur ?  
Oui Non
2. Si non pourquoi ?
3. Quelles appréciations avez-vous sur la pertinence de la loi 95-03 portant création et fonctionnement des IMF ?
4. Quels sont les différents organes de contrôle interne des opérations de la caisse ?
5. Quel est le rôle de ces différents organes dans l'institution ?

**III. Performances socio-économiques**

1. Quels sont les services financiers que vous proposez aux sociétaires ?  
 Epargne                                      crédit                                      autres (à préciser)
2. En dehors de l'épargne et du crédit, quels autres services proposez-vous aux sociétaires ?
3. Quels types de services offrez-vous aux sociétaires avant l'octroi d'un prêt ?
4. Comment les sociétaires introduisent-ils leurs dossiers de demande de financement ?
  1. Avec l'aide du personnel de la caisse
  2. Eux-mêmes sans notre aide
  3. Autre (à préciser)
5. Comment traitez-vous les dossiers de demande de prêt ?
6. Menez-vous en amont une étude de marché avant de consentir un prêt ?  
 Oui                                      Non
7. Si oui, comment menez-vous ces études supplémentaires et à qui reviennent les charges du financement de ces services supplémentaires?
8. Sinon, pourquoi ?
9. Avez-vous un personnel qualifié pour ces services supplémentaires ?  
 Oui                                      Non
10. Si oui qui sont-ils, si non pourquoi ?
11. Vous arrive-t-il de refuser une demande de prêt ?  
 Oui                                      Non
12. Si oui quelles peuvent en être les raisons ?
  1. Manque de liquidité pour assouvir la demande
  2. Montant demandé trop élevé dépassant le montant limite indiqué par la loi sur la limitation des risques
  3. Doutes quant à la solvabilité du demandeur et à sa capacité à rembourser une telle somme
  4. Doutes quant à la rentabilité de l'investissement mentionné dans le dossier
  5. Autres raisons (à préciser)
13. Offrez-vous des services post-financement aux bénéficiaires de prêts ?  
 Oui                                      Non
14. Si oui, les quels
  1. Suivi
  2. Assistance technique dans la gestion du prêt
  3. Formation des bénéficiaires à l'entreprenariat et à la gestion
  4. Autres (à préciser)
15. Sinon pourquoi ?



**QUESTIONNAIRE POUR LES SOCIETAIRES**

N° 2.....

ADMINISTRE LE.....

**I. Identification sociologique**

1. Sexe

1. Masculin

2. Féminin

2. Activité socio-professionnelle

Fonctionnaire du public                      fonctionnaire du privé                      retraité

Chômeur                      secteur informel                      autres (à préciser)

3. Domaine d'activité

Petit commerce                      artisanat                      agriculture

Elevage                      menuiserie                      coiffure                      autres (à préciser)

**II. Rapport sociétaire / caisse**

1. En quelle année avez-vous adhéré à cette mutuelle ?

2. Pouvez-vous nous dire par ordre de priorité les trois principales raisons qui vous ont poussé à adhérer à cette mutuelle.

3. Ces attentes ont-elles été satisfaites depuis votre adhésion ?

Oui

Non

4. Par quel canal êtes-vous informé (e) des activités de la caisse?
  1. Note d'informations du gérant
  2. Par les élus
  3. Par les caissiers
  4. Autres (à préciser)
5. Quel type d'accompagnement recevez-vous de la caisse dans la phase de demande des prêts ?
  1. Informations
  2. Assistance et aide dans la constitution du dossier de demande
  3. Appui et conseil dans la conception du projet
  4. Appui et conseil dans l'étude de marché
  5. Autres (à préciser)
6. Quel type de services recevez-vous après l'octroi d'un prêt ?
  1. Suivi de l'investissement
  2. Suivi de l'usage et de la gestion du prêt
  3. Appui technique
  4. Formation en entrepreneuriat et en gestion
  5. Suivi / évaluation de l'investissement
  6. Autres (à préciser)

### **III. Rapport sociétaires / crédit**

1. Combien de demandes de prêt avez-vous introduit depuis votre adhésion à cette mutuelle ?  
 Une fois          deux fois          trois fois          cinq fois          plus de cinq fois
2. Combien de fois avez-vous obtenu un prêt ?  
 Une fois          deux fois          trois fois          cinq fois          plus de cinq fois
3. Quelle était la nature des prêts obtenus (financement ou consommation)?
  1. Premier prêt
  2. Deuxième prêt
  3. Troisième prêt
  4. Autres prêts
4. Quels étaient les montants de ces prêts ?
  1. Premier prêt
  2. Deuxième prêt
  3. Troisième prêt
  4. Autres prêts (à préciser)
5. Aviez-vous reçu à chaque fois la somme demandée ?
  1. Premier prêt



4. Autres

*Les guides d'entretien :*

**GUIDE D'ENTRETIEN SOCIÉTAIRES**

**Thème 1 : Rapport sociétaires / caisse**

1. Pouvez vous nous dire si oui ou non vos attentes vis-à-vis de la caisse ont été satisfaites depuis votre adhésion et pourquoi selon vous ?
2. Quelles appréciations pouvez-vous faire sur les services pré-financement que vous recevez de cette institution ?
3. Quels autres types de services attendiez-vous de la caisse dans la phase de demande des prêts ?
4. Recevez-vous de la caisse des services post-financement ?
5. Quelles appréciations pouvez-vous faire sur ces services,
6. En attendiez-vous d'autres de cette institution ?
7. Quelles sont vos rapports avec le personnel de la caisse ?
8. Quels sont vos rapports avec les élus ?

**Thème 2 : Rapport sociétaires / crédit**

9. Avez-vous réalisé des bénéfices ou des pertes avec le ou les prêts que vous avez obtenu (s) de la caisse ?
10. Quelles est selon vous la part de responsabilité de la caisse en cas de perte ?
11. Quelle y-est votre part de responsabilité ?

12. Quelles incidences les retombées du ou des crédits avez bénéficié (é) de la caisse ont-elles eu sur votre vie sociales ?
13. Quelles incidences les retombées du ou des crédits avez bénéficié (é) de la caisse ont-elles eu sur votre activité économique ?

### ***GUIDE D'ENTRETIEN GERANT DE LA CAISSE DE THIAROYE***

#### ***Thème 1 : Présentation de la caisse de base***

1. Pouvez-vous nous parler du processus d'ouverture de cette caisse d'épargne et de crédit : date d'implantation, raisons, atouts et potentialités du milieu.
2. Pouvez-vous nous parler de l'évolution du sociétariat de 2003 à 2005 ?
3. Pouvez-vous nous présenter l'organigramme de l'institution : la structure du personnel ?

#### ***Thème 2 : Gouvernance organisationnelle de la caisse***

4. Quelles sont les types de relation existant entre le sociétariat et le personnel ?
5. Quelles sont vos rapports aux élus des organes ?
6. Quels sont les moyens dont disposent les sociétaires contrôler les opérations internes de la caisse ?
7. Quels sont les moyens dont disposent les sociétaires pour contrôler l'action et les activités des élus ?

#### ***Thème 3 : Performances socio-économiques***

8. Quelle est votre politique délibérée générale à l'endroit des sociétaires ?
9. Quelles sont les politiques sectorielles que vous avez initiées à l'endroit de certaines catégories de sociétaires ou certains domaines d'activité ciblés ?

10. Comment avez-vous intégré le volet promotion du sociétariat dans le programme annuel de la caisse ou dans l'orientation générale du réseau ?
11. Quels sont les services pré-financement que vous offrez aux sociétaires ?
12. Quels sont les services post-financement que vous offrez aux sociétaires ?

#### **GUIDE D'ENTRETIEN GROUPE TEMOINS**

##### **Thème 1 : appréhensions générales sur les Mutuelles**

1. Savez-vous ce que c'est qu'une Mutuelle d'épargne et de crédit ?
2. Avez-vous adhéré à une Mutuelle ?
3. Pourquoi avez-vous adhéré à cette mutuelle ?
4. Connaissez-vous d'autres mutuelles ?

##### **Thème 2 : appréciations sur les Mutuelle d'épargne et de crédit**

1. Que pensez-vous des Mutuelles en général ?
2. Quelles appréciations pouvez-vous faire sur la mutuelle à laquelle vous avez adhéré ?

*Loi 95-03 du 5 Janvier 1995*

*Les objectifs de la loi*

Cette loi sur les Institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit cherchait à protéger les déposants ainsi que leurs droits, à sécuriser les opérations, et aussi à assurer aux institutions une autonomie financière. Ces objectifs ont une seule finalité en commun : celle d'assurer la viabilité et la pérennité des IMF.

En effet, par la protection des déposants, la loi essaye d'ancrer et d'accroître la crédibilité des IMF, afin qu'elles puissent attirer plus d'adhérents et d'augmenter de ce fait leur capacité à mobiliser l'épargne locale.

Sécuriser les opérations reviendrait à assurer une viabilité aux caisses, avec l'établissement de règles prudentielles afin d'éviter d'éventuels détournements ou une gestion illicite des fonds collectés, une distribution permissive des crédits, le clientélisme ou encore le favoritisme.

Leur autonomisation financière par la création de réseaux pourrait leur permettre d'élargir leurs transactions et de créer, si elles le désirent, leurs propres établissements financiers ou bancaires.

*Le champ et les modalités d'application*

Cette loi s'applique à toutes les IMF exerçant leurs activités sur toute l'étendue de la zone Uemoa. Ainsi, toute institution désirant exercer dans cette zone devrait obligatoirement être agréée au

préalable par le Ministère des Finances du pays concerné. Une fois créés, les IMF reconnues et agréées par le Ministère de tutelle devront respecter les principes mutualistes suivants :

- L'adhésion est libre et volontaire
- Le nombre de membres n'est pas limité
- Le fonctionnement est démocratique
- Le vote par procuration n'est autorisé que dans des cas exceptionnels
- La rémunération des parts sociales est limitée
- La constitution d'une réserve générale est obligatoire
- Les actions visant l'éducation économique et sociale des membres de l'institution sont privilégiées

### ***La convention cadre***

En application des articles 5 et 7 de la loi 95-03 du 05 Janvier 1995 pour fixer les règles concernant l'exercice des activités d'épargne et de crédit des structures et institutions non mutualistes, il est prévu la signature d'une Convention-cadre avec le Ministère des Finances pour une durée de cinq (5) ans renouvelables.

### ***Les instructions de la BCEAO***

La commission bancaire a édicté huit (8) instructions prudentielles relatives aux normes d'établissement des états financiers et de détermination des ratios prudentiels applicables aux systèmes financiers décentralisés. Ces instructions sont imposées aux IMF dans le but d'assurer la sécurité des Sociétés Financières Décentralisées (SFD).

***Les instructions numéro 1, 2, 3, 4 et 5 fixent le modèle de présentation des états financiers des SFD, ainsi que leur contenu :***

#### ***1. La définition des postes de la situation patrimoniale***

Les IMF ont un patrimoine du côté de l'actif et du passif.

##### ***A. L'actif***

Les postes de l'actif peuvent être regroupés selon la nature des opérations il y a :

- ***Les opérations de l'IMF avec les institutions financières :***



Dans ces opérations on peut compter les encaisses de l'institution, ses avoirs auprès de la caisse centrale au de l'organe faîtière, ses avoirs auprès des banques ou d'autres organes financiers.

- ***Les opérations de l'institution avec les membres ou bénéficiaires,***

Elles comprennent les crédits consentis aux membres ou bénéficiaires. Ces crédits peuvent être divisés en crédits sains et en crédits de souffrance. Les crédits sains peuvent être classés selon leur durée de remboursement. Ils peuvent donc être des crédits en court, moyen et long terme. Les crédits en souffrance sont ceux dont une partie au moins reste impayée depuis plus de trois mois.

- ***Les opérations diverses et les immobilisations.***

Dans les opérations diverses et les immobilisations, nous pouvons citer les opérations internes entre les caisses ou institutions de base d'un réseau, les charges de l'institution telles les frais de personnel ou les frais d'entretien des locaux etc.

### ***B. Le passif***

Les postes du passif retracent les ressources mises à la disposition de l'institution pour exercer ses activités. On peut aussi les regrouper selon la nature des opérations. En effet, il y a à ce niveau :

- ***Les opérations de l'institution avec d'autres institutions financières***

Il s'agit des engagements de l'institution à l'égard d'autres organes financiers ou de la caisse centrale, ainsi que ses dettes. Les ressources affectées sont des fonds mis à la disposition de l'institution par certains organismes financiers et qui servent à financer des emplois selon les modalités définies par ces bailleurs de fonds qui en assument le risque.

- ***Les opérations avec les membres ou bénéficiaires***

Il s'agit des dépôts des membres, c'est-à-dire l'ensemble de l'épargne collectée (dépôts à vue, dépôts à terme, autres dépôts)

- ***Les opérations diverses***

On peut noter les dettes de l'institution envers le personnel, les organes sociaux, l'Etat et les autres créiteurs divers.

- ***Les provisions, les fonds propres et assimilés***

Il s'agit des ressources réservées pour la couverture des risques (litiges, amendes et pénalités, pertes de change) et des charges (impôts, pensions et obligations similaires, renouvellement des immobilisations). On peut aussi y ajouter les subventions reçues par l'institution, l'excédent ou le déficit, les fonds mis en réserve général, les capitaux propres de l'institution, le capital social etc.

## **2. L'état de formation du résultat**

Il s'agit de rédiger un document faisant état des charges de l'institution et de ses produits.

Concernant les charges, il s'agira d'analyser les charges financières (les intérêts servis par l'institution sur les dépôts de ses membres ou bénéficiaires), les achats et services extérieurs (eau, électricité, location, entretiens, réparations et prime d'assurance), les impôts et taxes (impôts et taxes prévus sur les opérations autres que celles de l'épargne et du crédit), les charges de personnel, les autres charges et services extérieurs (frais de publicité et de relations publiques, les transports de déplacements, les frais postaux et de télécommunications, les services bancaires, les frais de formation, d'éducation, d'étude et de recherche), les charges exceptionnelles (pénalité, amende, subventions accordées, dons, libéralités et autres charges exceptionnelles diverses), l'excédent ou le déficit de l'institution, les impôts sur l'excédent ou sur les opérations autres les activités d'épargne et de crédit etc.

Concernant les produits de l'institution, il s'agira de s'intéresser aux produits financiers, c'est-à-dire les intérêts perçus par l'institution sur les crédits consentis, et aux autres produits divers.

## **3. Les états annexes**

Il s'agira pour les IMF, de dresser à la fin de chaque année d'exercice, un tableau des états financiers qui comportera les informations suivantes :

- L'encours de crédit
- Les encaisses : l'ensemble des dépôts (court, moyen et long terme)
- Le montant total des ressources consacrées par l'institution aux opérations autres que l'activité d'épargne et de crédit
- Le nombre total de membres bénéficiaires de crédit, en faisant la répartition de ces bénéficiaires de prêts selon le sexe et le statut
- La population cible de la caisse ou son estimation

**6. L'instruction numéro 6 fixe les ratios prudentiels que les SFD doivent respecter. Ces ratios sont au nombre de sept (7) :<sup>70</sup>**

**1. Le ratio de limitation des opérations autres que les activités de l'épargne et de crédit**

L'autorisation de risque est requise lorsque les sommes engagées au titre des opérations autres que l'épargne et le crédit atteignent 5% des risques de la mutuelle. Par risque il faut entendre essentiellement tous les prêts consentis et engagements par signature donnés par la mutuelle.

On note ainsi :  $\text{Ratio} = A / B \times 100 < \text{ou} = 5\%$

Avec A = montant consacré aux opérations autres que l'épargne et le crédit

B = total des risques (crédits sains, crédits en souffrance, avances au personnel et autre engagement par signature à court, moyen et long terme)

**2. La réserve Générale**

La réserve générale est alimentée par un prélèvement annuel de 15% sur les excédents nets à la fin de chaque année d'exercice.

On note alors :  $\text{Dotation annuelles} = \text{BASE} \times 15\%$

**3. Limitation des risques portés par une mutuelle**

Les risques portés par une mutuelle ne peuvent excéder, selon la loi Parmec et les instructions de la Bceao, le double des dépôts de l'ensemble de ses membres. On note :

$\text{Ratio} = A / B < \text{ou} = 2$

Avec A = total des risques (crédits saints, crédits en souffrance, avances au personnel et autre engagement par signature à court, moyen et long terme)

B = dépôts des membres

**4. Couverture des emplois moyens et longs par des ressources stables**

$\text{Ratio} = A / B < \text{ou} = 1$

---

<sup>70</sup> Cf. : Instructions relatives aux normes d'établissement des états financiers et de détermination des ratios prudentiels applicables aux systèmes financiers décentralisés, BCEAO, Département des Etudes Economiques et de la Monnaie, Direction du crédit, Mars, 1998

Avec A = dépôts à plus d'un an de la mutuelle auprès des institutions financières + prêts à plus d'un an + crédits sains à moyen et long terme + crédits en souffrance + autres créances en souffrance + total immobilisation (financière, corporelles, incorporelles et en cours)

B = emprunt à terme de la mutuelle auprès des institutions + dépôts à terme et autres dépôts à plu d'un an des membres auprès de la mutuelle + provisions du passif + subvention d'équipement + report à nouveau + réserves + fonds de dotation + capital social + excédent ou déficit.

### **5. Limitation des prêts aux dirigeants**

L'encours total des prêts aux dirigeants ne peut excéder 20% des dépôts de la mutuelle.

Ratio =  $A / B \times 100 < \text{ou} = 20\%$

Avec A = encours total des prêts aux dirigeants pour leur valeur brute

B = dépôts des membres

### **6. Limitation des risques pris sur un seul membre**

Une mutuelle ne peut prendre, sur un seul membre, des risques pour un montant excèdent 10% de ses dépôts. On note :

Ratio =  $A / B \times 100 < \text{ou} = 10\%$

Avec A = montant du risque le plus important sur un seul membre

B= dépôts des membres

### **7. Norme de liquidité**

L'ensemble des valeurs disponibles, réalisables et mobilisables à court terme d'une mutuelle doit représenter en permanence, au moins 80% de l'ensemble de son passif exigible et de l'encours de ses engagements par signature.

Ratio =  $A / B \times 100 > 80\%$

Avec A = encaisses et comptes ordinaires + crédits à court terme +créances rattachées + stocks +titres à court terme + avances du personnel +autres débiteurs divers +comptes de régularisation actif.

B = emprunt à moins d'un an + dépôts des membres + créditeurs divers + comptes de régularisation passif – dépôts à plus d'un an des membres auprès de la mutuelle.

### **7. L'instruction numéro 7 contraint les SFD à produire un rapport annuel**

Il s'agira dans ce rapport annuel de donner d'une part, des informations générales sur l'institution, et d'autre part des informations relatives à ses opérations aussi bien avec ses membres qu'avec d'autres institutions et organes financiers.

### **1. Données générales sur l'institution**

Il s'agira pour l'IMF de faire état :

Du nombre total de ses membres : répartition selon le sexe et le statut des membres

Du montant de son capital social

Du montant de la réserve générale

De son personnel et de sa répartition

Les principaux organes de contrôle de l'institution leur fonctionnement et rôle respectif

Sa mission et ses objectifs

### **2. Données relatives aux opérations de l'institution**

L'IMF devra définir ses opérations avec ses membres et avec les autres institutions et organes financiers :

**Les opérations avec les membres :** Il y a les opérations d'épargne : le nombre de déposants, les encaisses, les encours, les montants des prêts, le nombre de demandes de crédits en cours de traitement, les taux d'intérêt, le nombre de bénéficiaires de crédits, estimation de la durée moyenne des prêts, montant moyen d'un prêt

**Les opérations avec les autres institutions ou organes financiers :** on peut citer les placements auprès des banques ou autres institutions financière.

### **8. L'instruction numéro 8 contraint les structures et organisations relevant du régime de la convention cadre à produire un rapport annuel**

Ce rapport devra être déposé à la fin de chaque année d'exercice et devra avoir le même contenu que le rapport des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit non signataires de la Convention-Cadre.

Ainsi, ce sont donc ces IMF telles que définies par la BCEAO dans leur reconnaissance leur fonctionnement et leurs opérations vis-à-vis de leurs populations bénéficiaires que nous comptons étudier. Nos analyses porteront en quelque sorte sur les incidences de ces institutions sur la promotion socio-économique de leur sociétariat, précisément dans une des zones les plus défavorisées du pays, à savoir Pikine la grande banlieue dakaroise. Nous allons donc d'abord présenter notre milieu d'étude, avant de présenter le cas particulier de l'IMF concernée, à savoir le Crédit Mutuel Sénégalais (CMS).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE